

800^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 5 octobre 2017

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 18 MAI 2018 (N° 8.382)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DU DEPOT D'UN PROJET DE LOI ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 1348).
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017 (p. 1348).

**DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNÉE 2017**

**Séance Publique
du jeudi 5 octobre 2017**

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Thierry POYET, Bernard PASQUIER, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absents excusés : MM. Christian BARILARO et Alain FICINI, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Financières et Internationales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Audrey VINCELOT, Attaché Principal ; Mlle Estelle LAGORSE, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je déclare ouverte cette séance publique.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de Monsieur le Conseiller-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, en déplacement à l'étranger, celle de MM. BARILARO et FICINI également en déplacement à l'étranger, ainsi que le retard, pour raison professionnelle de Mme LAVAGNA.

Comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site Internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DU DEPOT D'UN PROJET DE LOI
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

L'ordre du jour appelle l'annonce du récent dépôt sur le Bureau du Conseil National du :

Projet de loi, n° 971, portant fixation du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2018.

Ce texte a été déposé le 29 septembre et je propose, compte-tenu de son objet, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant cette commission.

(Renvoyé).

II.

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017**

Chers Collègues, nous avons terminé hier soir l'examen des Recettes. Nous poursuivons l'examen de ce Budget Rectificatif pour l'exercice 2017 et

repreons nos travaux aux Dépenses ordinaires – Section 3 – Moyens des Services.

Je vous rappelle que l'examen de ce projet de Budget Rectificatif doit se terminer ce soir. Je vous demande donc à tous d'être concis. Je souligne pour

mémoire que le temps de parole est de trois minutes par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

SECTION 3 - MOYENS DES SERVICES

Chap. 4 - Direction de la Communication

304.111 - Traitements titulaires	620.300
304.211 - Traitements non titulaires.....	551.800
304.010 - Frais de personnel	1.172.100
304.262 - Déplacements.....	190.000
304.264 - Réceptions de journalistes.....	150.000
304.323 - Frais d'administration	150.900
304.357 - Photocomposition.....	115.000
304.030 - Frais de fonctionnement.....	605.900
304.325 - Publicité.....	1.210.000
304.347 - Chaîne cablée.....	2.280.000
304.060 - Frais propres activité service.....	3.490.000
	Total du chapitre 4
	<u>5.268.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous aviez fait part, l'année dernière, si ma mémoire est bonne, d'un désir de séparer en deux la communication de l'information. Vous aviez été assez clair à cette époque-là et j'aimerais savoir, pour mon information personnelle, où vous en êtes de cette réflexion.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement continue à réfléchir et à prendre en compte ce qui existe. Ce que l'on voit autour de nous c'est qu'en réalité, information et communication sont de plus en plus

hybridées, l'information est de plus en plus de la communication et la communication est de plus en plus de l'information. Donc l'idée de séparer les deux n'était peut-être pas une bonne idée. Alors, on continue à regarder, on s'oriente vers d'autres moyens peut-être, en tous les cas tout est ouvert. Ce que je peux vous dire, et vous le savez, c'est qu'il n'y a pas de modèle économique stable dans ce domaine. L'idée d'une télévision linéaire n'est pas forcément efficace, il y a aujourd'hui des millions de journalistes avec leur téléphone, il suffit de prendre des photos – et nous l'avons vu dans la tuerie de Los Angeles où ailleurs – n'importe qui se transforme en journaliste. Par conséquent, il n'y a quasiment plus, entre le producteur d'information et le consommateur, de milieu intermédiaire.

Donc il est très difficile de penser à ce que l'on peut faire sur cet ensemble. Le business modèle des journaux, des télévisions s'effondre comme vous le savez, Facebook a eu un budget de communication

l'année dernière qui était supérieur à un budget de publicité, qui était supérieur à l'ensemble de la publicité dépensée par l'ensemble des médias traditionnels aux Etats-Unis.

Donc, nous sommes en Principauté face à tout cela. Aujourd'hui il y a 3 000 éléments de télévision – je ne trouve plus le nom – vous prenez une image, vous prenez un film avec votre téléphone portable, vous le mettez sous YouTube, il y en a 3 000 par minute. Donc, face à cela que pouvons-nous faire ? Alors, on peut certainement faire des co-productions, ce à quoi nous réfléchissons. On réfléchit à la possibilité de faire venir en Principauté un certain nombre d'émissions qui pourraient être réalisées, c'est ce qui a été fait cet été avec Guillaume DURAND et TV 5, un certain nombre de plateaux étaient en effet en Principauté.

L'idée sous-jacente ou l'objectif premier c'est toujours de parler de Monaco, parler positivement de Monaco, faire connaître un Monaco qui n'est pas forcément celui que l'on connaît.

L'autre possibilité sur laquelle nous réfléchissons avec la Direction de la Communication, c'est la possibilité d'avoir une plate-forme Internet, puisqu'aujourd'hui l'enjeu essentiel se fait sur les réseaux sociaux, pour pouvoir mettre de l'information à propos de la Principauté sur les réseaux sociaux. Donc, nous sommes à ce niveau-là de la réflexion. Est-ce que cela se traduit par une séparation de la communication et de l'information ? Je n'en suis plus très convaincu parce qu'en réalité on aurait dû le faire il y a peut-être quinze ans, aujourd'hui, cela s'entrecroise beaucoup trop pour pouvoir justifier cette séparation.

Les moyens nécessaires à tout cela sont toujours conséquents et c'est pour cela que nous n'avons pas rectifié de ligne, à part peut-être les 500 000 € qu'on avait imaginé donner à TV 5 monde pour pouvoir avoir un strapontin dans les grandes chaînes de télévision francophone. On a donc rectifié quelques lignes. Je suis conscient que la réponse que je vous donne n'est pas satisfaisante, je tiens simplement à vous dire que l'enjeu est considérable, la bataille de la communication est une bataille que personne ne peut gagner. Il faut simplement se donner les moyens de résister aux vagues, aux déferlantes qui arrivent de partout et tout le temps. On va le faire en développant un certain nombre de moyens techniques, on a un accord avec le CSA qui nous permettra de vendre quelques-unes des chaînes TNT que nous avons récupérées d'un côté, on est en train de négocier, avec un certain nombre de

câbles opérateurs, la possibilité de mettre Monaco Info sur le câble et sur la TNT ce qui permettra là encore d'élargir notre bassin de vue. Je vous signale qu'aujourd'hui nous sommes environ à 3 000 téléspectateurs, c'est quand même très très fragile pour Monaco Info. Il faut essayer à la fois d'élargir l'audience mais en même temps de la captiver. Alors, peut-être que les débats au Conseil National font partie de cet effort de captivation de l'audience...

M. le Président.- ... Laborieux !

M. le Ministre d'Etat.- Et je comprends que ce soit laborieux, surtout lorsqu'on me pose ce genre de question en début d'audience. Mais en tous les cas nous réfléchissons donc, pour résumer, sur la meilleure organisation des services, sur le contenu de ce que l'on pourrait produire, sur des partenariats, sur la technologie nécessaire pour nous permettre de diffuser, pour une audience plus large et enfin sur les moyens humains qui seraient, éventuellement, à ajuster pour répondre à ces différentes interrogations.

Désolé de ma réponse un peu longue, mais « à froid » c'était un peu compliqué.

Merci.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- On en reparlera pour le Budget Primitif 2018.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je serai mieux préparé.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 7 -Direction des Ressources Humaines & Formation de la Fonction Publique**

307.111 - Traitements titulaires	2.964.100
307.211 - Traitements non titulaires.....	1.108.500
307.217 - Pré-salaires	71.400
307.218 - Contrats d'apprentissage.....	31.900
307.010 - Frais de personnel	<u>4.175.900</u>
307.267 - Formation professionnelle	1.100.000
307.020 - Frais études & formation.....	<u>1.100.000</u>
307.323 - Frais d'administration	70.000
307.030 - Frais de fonctionnement	<u>70.000</u>
307.350 - Entretien matériel	2.500
307.040 - Achat & entretien matériel	<u>2.500</u>
	Total du chapitre 7
	<u><u>5.348.400</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas une question mais c'est un commentaire, Monsieur le Ministre, pour l'information *bis repetita non placent*. 4 pour mille de la masse salariale par rapport à un standard qui doit être de 1 %. Je dois dire que les sommes allouées à la formation sont dérisoires au regard des besoins, notamment, par rapport au schéma directeur informatique uniquement, mais il n'y a pas que cela, à ce stade le budget de formation reste peu élevé et je crains qu'il ne soit trop pertinent.

Curieusement les statistiques du recensement 2016 indiquent, notamment, qu'un tiers des nouveaux arrivants à Monaco sont titulaires d'un BAC + 5 et je me dis qu'avec seulement 4 pour mille de masse salariale pour notre Administration, nous risquons de voir les services se trouver en décalage d'attractivité avec les besoins des nouveaux arrivants sur notre territoire.

Au fond, je crois que, et c'est à tort, que le Gouvernement pense formation en terme uniquement de dépense et non pas en terme d'investissement. Je pense que c'est une réflexion que l'on doit mener

parce que c'est par les hommes que l'on fera aussi un grand développement du pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président

Comme vous le savez, les élus sont souvent interpellés par des compatriotes qui rencontrent des soucis, des problèmes d'emplois dans la Fonction Publique. Il est difficile pour nous de savoir si les personnes sont compétentes, si elles ne le sont pas suffisamment, si véritablement tout est bouché, s'il y a des possibilités et nous sommes confrontés à cette problématique.

Des élus s'en sont préoccupés lors de séances de travail et ils nous avaient présenté une note très intéressante qui permet de mieux comprendre la situation et de voir surtout – c'est ce que vous affirmez – que vous prenez en considération toutes les personnes qui sont en attente de titularisation ou qui sont dans des suppléances. Pour la titularisation on a des éléments assez concrets. Apparemment cela devrait se réaliser dans un délai assez court. Pour les suppléances il n'y a pas beaucoup de cas, selon ce que vous dites, mais, Monsieur le Ministre, si seulement

il y avait un cas ou deux cas, en Principauté, s'il vous plaît, il faut le résoudre.

Soit vous êtes confrontés à des personnes qui ne sont pas aptes à des services et là, je peux comprendre, parce que lorsqu'on impose à des chefs de service des personnes qui ne peuvent pas répondre au profil du poste, c'est un poids, c'est un souci. Dans ce cas-là, il va falloir, en complément des formations, réfléchir aux moyens qu'il faut donner à une insertion professionnelle, comme on le fait pour les jeunes. C'est-à-dire entre le moment où la personne n'est pas forcément apte et pouvoir l'intégrer dans la Fonction Publique, comment faire, sans simplement lui dire d'aller dans le privé, parce que c'est souvent ce qui se dit. Ce peut être une solution.

Et, si les personnes sont compétentes, dans ce cas-là, il faut trouver une solution. On ne peut pas laisser des Monégasques pendant des mois, voire plus d'une année, attendre un poste. La personne sait que sa suppléance se termine, elle arrive à la fin, elle ne sait pas où elle va être. Elle reste à la maison, n'est pas rémunérée et attend, un jour, une semaine, deux semaines que l'on puisse lui trouver une suppléance. Malgré tous les efforts qu'on essaie de faire la Fonction Publique, il faut trouver une solution pour arrêter ce problème car nous, nous entendons les Monégasques et ce n'est pas bon. C'est un petit peu, comme je le disais en introduction de mon propos, ce décalage entre le travail et les efforts que vous faites et la perception qu'a la population. Vous, vous essayez de régler le problème, vous nous l'écrivez, le Monégasque me dit : « moi j'attends un travail ».

S'il vous plaît, merci d'avoir pris en compte ce que l'on a demandé et continuez en ce sens, surtout pour les quelques cas que vous notifiez dans la note communiquée, qui sont en attente.

M. le Ministre d'Etat.- Encore une fois je vous confirme la très très grande attention que le Gouvernement porte à l'Administration et à ses agents. Cela est essentiel pour nous comme ça l'est pour vous. Enfin il faut que vous compreniez que c'est le nerf de la guerre pour nous, les personnes de l'Administration. Ce sont d'abord des hommes et des femmes, donc effectivement nous y portons une très grande attention.

En dépit de cette attention il y a deux cas de suppléances non encore résolues, nous faisons vraiment tout ce qu'il faut pour le faire, Monsieur COLLE va vous donner plus d'explications si vous le voulez. Je comprends que vous portiez le débat

au niveau du Conseil National, mais encore une fois il ne s'agit que de deux cas... ou quatre cas oui, on fait évidemment beaucoup pour les personnes concernées mais c'est quand même très très peu au regard d'une administration qui compte un peu plus de 3 000 personnes. En tous les cas les personnes concernées doivent être traitées et on s'en occupe et on continuera à le faire.

Monsieur COLLE va vous donner quelques précisions complémentaires.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Simplement, ce que je voudrais vous dire, Monsieur BOISSON, c'est que la suppléance correspond à une situation provisoire par nature, puisque quelqu'un qui vient occuper un poste en suppléance, vient parce qu'il y a eu un arrêt maladie, parce qu'il y a eu un congé maternité. Donc c'est pour nous une situation provisoire et pour pouvoir régler les cas de chaque suppléant en les titularisant, en fait c'est ce que vous demandez, cela voudrait dire qu'à chaque fois qu'il y a quelqu'un qui a besoin ou envie de travailler il faut créer un poste. Vous imaginez que c'est quand même une façon de gérer les ressources humaines et les finances publiques de l'Etat qui nous amènerait un peu loin.

Maintenant, ce que vient de dire le Ministre d'Etat est tout à fait juste. Sur le volant des 4 suppléants que nous avons aujourd'hui et qui sont, effectivement, de vrais suppléants, nous sommes en train de regarder ce que nous pouvons faire. Cela passera certainement soit par des formations, soit par des intégrations sur des postes qui se libéreront mais qui ne sont pas libres aujourd'hui. Il faut aussi noter que – et cela il faut que vous le sachiez – après chaque suppléance, le chef de service fait une note dans laquelle il apprécie la ou le suppléant qui était dans son service. Quelques fois – nous en avons parlé sur certains cas – les personnes qui viennent vous voir ne sont pas forcément celles qui ont eu à travailler. Et ensuite, quelques fois aussi, il faut bien se le dire, les attentes de certains suppléants, par rapport à ce qu'ils pensent avoir comme qualification, ne sont pas forcément en adéquation avec les qualifications réelles qu'ils ont. On peut former, on doit former, ceci dit si certaines personnes demandent des postes qui requièrent par exemple des diplômes qu'elles n'ont pas, on ne pourra pas leur affecter ces postes-là ou alors on le ferait au détriment d'autres Monégasques.

Il faut quand même savoir que chaque mercredi, en Conseil de Gouvernement, les postes permanents passent en délibération et je peux vous garantir que

pour chaque poste, chaque situation est examinée avec une grande attention et que la situation des Monégasques est regardée en premier. Ce sont les Monégasques qui sont retenus et c'est vraiment lorsqu'il n'y a pas de personne monégasque soit qui remplisse les conditions, soit qui peut être formée, que nous avons recours à d'autres personnes.

Donc oui, ce que vous dites est vrai, nous sommes attentifs, mais on ne pourra pas – enfin, on peut toujours espérer – à chaque moment, avoir un poste pour chaque suppléant.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Claude BOISSON.- Je vous ai entendu et je partage vos avis. A tout moment, non ! Mais à un moment donné, oui ! Parce qu'il y a deux solutions, ou bien vous arrivez à trouver une solution ou bien alors il faut se poser la question, ce n'est pas possible qu'un Monégasque qui a des qualités, qui a eu ses diplômes et qui doit être placé dans la grille correspondant à ses diplômes ne puisse pas avoir de travail... ce n'est pas possible, on ne peut pas le faire attendre, il y en a d'autres qui n'ont qu'un coup de téléphone à donner et c'est fait en 6 mois... donc, ce n'est pas possible.

Je vous renvoie quand même le problème, si vous avez des Monégasques qui ont des problèmes d'inaptitude à certains postes, je vous l'ai dit d'ailleurs, pas question de l'envoyer à un chef de service. En effet, moi en tant que chef de service, vous me mettez quelqu'un qui ne sait pas faire un courrier, qui est bourré de fautes d'orthographe, je suis le premier à dire que ce n'est pas possible et que je n'en veux pas... donc, là nous avons un problème. Qu'est-ce qu'on fait de ces Monégasques-là ? Voilà, c'est vraiment à cela qu'il faut réfléchir. Vous le faites très bien pour la cellule emploi jeunes, vous trouvez le moyen de « mettre chaussure à son pied », il faut trouver une solution, on ne peut pas laisser des gens en marge.

Par ailleurs, je crois important de communiquer avec le Monégasque. On peut lui expliquer : « Monsieur, Madame, vous n'arrivez pas à respecter les horaires, Monsieur, Madame, vous ne comprenez pas, Monsieur, Madame, vous n'êtes pas capable de faire ce travail, je vous le dis franchement on ne peut pas vous faire travailler », mais ceci pas à la fin d'une suppléance. On ne peut pas lui dire « merci, au revoir » et la personne attend à la maison qu'on la rappelle. Là aussi, il y a un problème de communication, parce que ce que vous venez de

dire à l'instant est vrai, mais ceux qui sont en train de vous écouter et de regarder la télévision, ils ne partagent pas votre avis. Alors, comme vous le dites, si une personne croit être compétente pour le poste, je préférerais qu'un chef de service lui dise, le cas échéant, « vous êtes inapte, on ne peut pas vous faire travailler ». En revanche, il y a un problème lorsqu'un chef de service dit : « vous êtes très bien, on a été content de vous avoir parmi nous », et que la personne n'a plus de travail. Le vrai problème, on le connaît, c'est qu'aujourd'hui il n'y a pas de poste évident dans la Fonction Publique, moi c'est ce que je leur dis lorsqu'ils viennent m'en parler. Ils croient que parce que nous sommes à Monaco, les postes s'obtiennent facilement.

Je ne vous demande pas des créations de poste mais de temps en temps, il y a des postes qui se libèrent. Par ailleurs, on a le vivier qui est un vieux projet et on voit bien qu'il est quand même réduit, même avec des Monégasques qui sont compétents, il n'y a pas forcément des postes qui se libèrent tous les jours.

Donc, cette problématique, ne croyez pas que je n'y suis pas sensible, je pense qu'il est très difficile pour vous aussi de trouver des solutions, en plus chaque cas est un cas particulier, n'a pas forcément les diplômes, le profil, etc... Moi, je suis un élu et ma préoccupation est de vous dire « trouvez une solution pour que ces Monégasques soient insérés dans la Fonction Publique, s'ils veulent rentrer dans la Fonction Publique ». C'est tout ! C'est mon rôle d'élu et vous c'est votre travail.

Merci.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Je pense que je ne ferai pas de commentaire sur la conclusion. Chacun en tirera la conclusion qu'il croit devoir en tirer.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, il a raison, Monsieur BOISSON. Dans un Etat qui rend chaque année une feuille de route avec des résultats excédentaires, on se demande pourquoi le Monégasque n'a pas droit au travail. C'est la moindre des choses dans cette société.

Donc, aujourd'hui on peut parler de l'Administration et dire qu'effectivement elle est hypertrophiée et que certains Monégasques n'ont pas les diplômes requis, soit. Le problème est de savoir où ils pourraient travailler. Dans les sociétés concessionnaires, on observe qu'il y en a très peu et ça, je suis désolé, mais ce n'est pas possible. Cela fait des années que l'on vous demande à être vigilant en ce qui concerne les concessions, et il n'y a rien qui se passe... On voit que, bon an mal an, il y a 30 ou 40 Monégasques dans une société qui emploie environ 250 personnes. Ce n'est pas acceptable d'autant que dans les jeux, on nous explique là aussi qu'on ne peut pas systématiquement hypertrophier le secteur des jeux, il va légèrement mieux mais il ne va pas assez bien pour qu'on engage suffisamment de personnel. Quant au privé, on se demande où est sa participation. Nous sommes quand même 9 200 Monégasques, et je me demande à l'horizon de 5 ans, ce qu'il se dira au sein de cet hémicycle.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Monsieur CLERISSI, je vous entends et sachez que c'est notre préoccupation aussi. Ceci dit, il faut aussi avoir une conscience de la situation actuelle des demandeurs d'emploi à Monaco. De qui parlons-nous ? Vous connaissez les statistiques des demandeurs d'emploi Monégasques ? Il n'y en a pratiquement pas ! J'ai l'impression, à vous entendre, qu'il y a des cohortes de Monégasques qui seraient à la demande et sans emploi. Moi, j'ai du mal. Qu'il y ait des personnes qui, effectivement, aujourd'hui cherchent à rentrer par exemple dans l'Administration, oui, Monsieur BOISSON a raison, on a fait un concours pour le vivier, il y avait 5 postes ouverts. Un concours a eu lieu. Le jury, composé de Monégasques exclusivement, a considéré que l'on ne pouvait en retenir que 2 ! Pourquoi ? Parce que les autres aujourd'hui n'ont pas les compétences, ils les auront peut-être les années prochaines. Qu'est-ce qu'on fait, on en prend 5 ? Ce sont des cadres de notre Administration de demain. Est-ce que vous voulez que nous dévalorisons les postes de cadres ? Je crois qu'il faut avoir une certaine exigence. Je pense que nous avons une préoccupation sociale mais l'Administration, en tous cas, cela se mérite. Ce n'est pas un droit...

M. Philippe CLERISSI.- ... Je n'ai pas dit autre chose !

Excusez-moi, juste pour vous répondre, on ne

va pas hypertrophier l'Administration juste pour créer des postes. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas que l'Administration, il y a les concessions – on vous en parle depuis toujours – on ne voit pas d'amélioration dans les concessions. Alors, vous me dites qu'il n'y a pas de Monégasques qui sont susceptibles d'occuper les postes, mais alors pourquoi les élus reçoivent ce monticule de litanies et en reçoivent des Monégasques qui disent qu'ils n'ont pas de poste, puis ils reviennent... donc, il y a quelque chose qui se passe et qu'on ne maîtrise pas ou qu'on ne maîtrise plus.

Je pense qu'aujourd'hui il faut vraiment s'y atteler parce que, moi, je vous l'assure, l'avenir va être difficile, avec des jeunes Monégasques qui vont être sur le marché et certains avec très peu de diplômes. Il faut à tout prix encourager la formation en alternance pour le privé, oui, mais il faut vraiment avoir une réflexion qui nous permette, à l'horizon de 5 ou 10 ans, d'avoir une vision pour eux.

M. le Président.- Je voudrais juste apporter une petite précision, il nous est difficile de connaître les chiffres, parce qu'avant, le Gouvernement nous faisait parvenir le listing des demandeurs d'emploi monégasques, depuis quelques mois nous ne le recevons plus. Il serait intéressant que le Conseil National en soit de nouveau destinataire.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Sur ce sujet, je voudrais indiquer que nous continuons à communiquer les chiffres des demandeurs d'emploi Monégasques, mais qu'en revanche par égard aux personnes concernées, j'ai demandé que les éléments nominatifs ne remontent plus au Département des Affaires Sociales et de la Santé et donc je ne les adresse plus non plus au Conseil National.

M. le Président.- Je comprends, Monsieur le Conseiller, mais le problème est que les demandeurs sont reçus au Conseil National. Si on ne sait pas exactement qui vient nous voir, pourquoi et depuis combien de temps ils sont dans cette situation, l'analyse peut être erronée. Il serait peut-être bon qu'on ait certaines informations. Il y a toujours eu une forte discrétion sur ce type d'information, je pense qu'il est nécessaire et utile pour le Conseil National – ce qui éviterait peut-être ce genre de débat ce soir – qu'on n'en soit pas privé.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- J'ai indiqué que j'avais une approche pragmatique, donc je respecte les données nominatives et ne les communique pas. Les services d'Etat, la Direction du Travail et le Service de l'Emploi, ont pour mission d'être à l'écoute des demandes des compatriotes. Ce que j'ai indiqué, en revanche, c'est que si le Conseil National qui reçoit un certain nombre de Monégasques avait besoin d'informations, je n'étais absolument pas opposé à ce que ces informations soient communiquées directement par le Service de l'Emploi à l'Assemblée.

En revanche je ne souhaite pas systématiser la communication de données nominatives sur les compatriotes en demande d'emploi.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Si je peux ajouter un mot, sur une ligne qui n'a pas été rectifiée, peut-être si vous me permettez...

M. le Président.-... Vous voulez la rectifier sur le siège ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Non, pour annoncer l'envoi de deux courriers qui, je pense, vont intéresser l'Assemblée. Le premier, c'est la réponse sur le Code de l'environnement qui a été signée par le Ministre d'Etat tout à l'heure, je pense que Monsieur GRINDA en sera satisfait. Et le second courrier c'est la réponse sur le projet de loi sur le consentement à l'information médicale, que vous allez recevoir là aussi dans l'après-midi. Il y en a encore deux sur lesquels vous avez attiré notre attention, nous sommes en train de finaliser les réponses pour l'un des textes et l'autre on attend encore quelques éléments de la CCIN.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur COLLE.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu à l'origine de prendre la parole sur cette ligne-là mais à entendre mes collègues BOISSON et CLERISSI, je ne peux pas me permettre de ne rien dire. De manière beaucoup plus facile, je ne suis pas dans la campagne, donc je n'ai pas à aller glaner des voix auprès des électeurs. Mais à entendre

ce qui se dit, on aurait de cohortes de chômeurs à Monaco, on aurait des dizaines, voire des centaines de jeunes Monégasques qui attendraient un emploi, et que l'Administration refuserait à tour de bras en disant « surtout pas chez moi ! »

Je reçois des Monégasques au Conseil National davantage depuis que M. CROESI, en particulier est parti. Je reçois des personnes qui recherchent un emploi, je reçois des gens qui ont plus le souhait d'avoir un emploi très qualifié plutôt qu'il ne soit en relation parfois avec les diplômes qu'ils peuvent avoir. Donc, il est aussi de notre devoir, de notre droit, de temps en temps, d'appeler à la prudence, d'appeler au calme et d'expliquer à la personne qu'il faut prendre un peu d'expérience avant de pouvoir prétendre à être en catégorie « A » dans l'Administration, par exemple.

Il est vrai qu'il y a des demandeurs d'emploi, mais le pourcentage est faible. Nous sommes à la marge, nous sommes dans la haute couture, nous avons quelques dizaines de cas. Donc, est-ce que cela vaut la peine de faire un quart d'heure, une demi-heure de débats au Conseil National pour parler de 5 cas, dont peut-être 2 vont être résolus dans les jours qui viennent ? Alors qu'à vous entendre on pourrait croire à une situation grave. En discutant avec les personnes, en plus, on se rend compte que le premier débat consiste à dire qu'aucun poste ne lui est proposé et en fait, lorsqu'on poursuit la discussion, il ressort que la personne, soit elle n'a pas postulé, soit elle n'a pas le diplôme, ou bien d'autres raisons encore.

Oui, il est facile de dire au Gouvernement, « faites votre métier, trouvez-nous un travail, débrouillez-vous », mais dans les faits, avec notre responsabilité collective, je crois qu'il faut être prudent, il faut éviter que demain, dans Monaco Matin, il y ait une grande page dans laquelle on pourrait lire « tous les chômeurs à Monaco, etc.... ». Non, il n'y en a pas, enfin, il y en a très peu.

Pour autant, le sujet se pose, et j'ai envie de dire, plus qu'à l'entrée dans l'Administration, le sujet se pose dans l'évolution de carrière, contrairement à ce que vous pouvez dire. Et là, je crois que dans l'évolution de carrière il y a quelque chose à faire. Mais à l'entrée, bien souvent, les conditions d'entrée ne sont pas satisfaites à la base, bien souvent ! Et lorsque je dis « bien souvent » cela ne veut pas dire toujours. Mais encore une fois, un peu de prudence.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Il me reste 4 mois à faire dans cet hémicycle et personne ne me fera taire parce que je ne suis pas en campagne, non, je ne suis pas en campagne. Je suis en campagne plus précisément, ailleurs, le week-end.

Je profite du sujet qu'il vient d'y avoir jusqu'à présent...

M. le Président.- ... dans ce cas-là vous êtes à la campagne, pas en campagne...

M. Claude Boisson.- Non mais je dis je suis à la campagne le week-end....

M. le Président.- Ah oui d'accord.

M. Claude Boisson.- ... Et pas en campagne ! Parce que si chaque fois qu'on prend la parole on est en campagne, on ne dit plus rien et on s'en va.

Je rebondis sur le sujet de tout à l'heure. Simplement, lors des précédents budgets, j'ai proposé et c'est la raison pour laquelle je relance le débat, parce que c'est d'autant plus utile, pour que le Gouvernement se penche sur l'avenir, sur un organigramme prospectif. On peut examiner les débouchés, la retraite, les besoins, etc... ce qui permettra de voir les postes éventuels qui peuvent se libérer et dire à des Monégasques d'attendre.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI et ensuite Monsieur POYET.

M. Philippe CLERISSI.- Je crois que vous avez raison tous les deux, mais on ne s'est peut-être pas bien compris. Ce que je demande, moi, c'est sur ce sujet particulier, encore une fois, une vision à long terme parce que cela va nous retomber dessus un jour ou l'autre. Vous verrez, on sera trop nombreux dans cette Principauté pour assurer du travail à tout le monde, voilà ce que je veux dire et comme nous réfléchissons depuis des années, soit-disant tous ensemble, à cela et que je ne vois pas d'évolution, notamment dans les sociétés, les monopoles concédés, je demande à ce qu'il y ait une réflexion qui permette, un jour, pourquoi pas, de dire : vous voyez, l'année dernière dans telle entreprise il y avait 15 Monégasques et, aujourd'hui, on en a 30. Voilà, ce serait déjà une évolution. Mais chaque année ; lorsqu'on revient sur le sujet je ne constate pas d'évolution.

Donc, moi je demande une réflexion, à terme, sur cette question parce qu'encore une fois, nous ne sommes plus dans les années 70, Monaco évolue comme les pays voisins, parce que j'ai reçu moi-même pas mal de Monégasques qui se plaignent de ne pas trouver de travail dans leur pays. Alors, évidemment, ils ne sont pas très nombreux, ce ne sont pas des centaines de personnes, mais même s'ils ne sont que quelques-uns, je trouve que ce n'est pas normal.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Monsieur le Conseiller National, je voudrais vous inviter à plus d'optimisme en rappelant, par exemple, que l'année dernière il y a eu en Principauté de Monaco 500 créations nettes d'emplois, c'est-à-dire qu'entre les emplois détruits et les emplois créés, on est à plus 500. Cette année nous constatons déjà plus 2 % des heures travaillées globalement en Principauté. Donc, la Principauté est une formidable machine économique qui crée chaque année de l'emploi massivement...

M. Philippe CLERISSI.- ... Je vous parle des Monégasques, je ne vous parle pas de l'ensemble de la population salariale...

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Mais les Monégasques ont toute leur place, évidemment, dans ce processus et le Service de l'Emploi y veille et y veille prioritairement.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous redemande la parole parce que j'ai oublié, dans mon intervention que je n'ai pas préparée, de parler des Services concédés. Services concédés, pour beaucoup, ça fait appel à une société tout particulièrement, le Casino pour ne pas le citer, mais il y en a beaucoup d'autres. J'ai eu la chance de travailler dans deux sociétés à Monopole concédé, effectivement, il y a souvent des difficultés pour trouver des Monégasques dans les Sociétés Concédées. La première question à se poser, c'est « est-ce qu'il y a des postulants ? » Moi, je peux vous le dire puisque j'ai travaillé à Monaco Telecom, pour

citer l'opérateur. Dans des métiers techniques, il n'y a pas beaucoup de Monégasques qui postulent. Cela ne veut pas dire que ce soient des métiers qui ne soient pas nobles ou pas intéressants, ou quoi que ce soit, ce sont peut-être des métiers qui n'intéressent simplement pas les Monégasques, et ce n'est pas un souci en soi.

Par ailleurs, vous le savez, je travaille désormais à la Société des Bains de Mer. Beaucoup de postulants dans le secteur du Casino, on peut imaginer pourquoi. Donc, là aussi, c'est facile de faire des amalgames et de dire, il y a « X % » d'un côté et il y a « Y % » de l'autre. Mais où sont concrètement les candidats ? Qui est-ce qui a envie de venir travailler dans tel ou tel secteur ? Est-ce que vous imaginez, vous, Messieurs, forcer vos enfants à aller travailler à tel endroit pour dire « tu dois aller là » ! Moi, je ne le ferai pas, je ne le ferai pas pour mes enfants. Ils ont le choix d'aller où bon leur semble. Alors après, effectivement, entre où ils souhaitent et ce qui est proposé, et ce qui est possible, là oui, on peut discuter. Le raccourci c'est de dire que j'ouvre mon grand livre et constater que dans telle Société Concédée il y en a « X % », ce n'est pas assez, oui, peut-être, mais sur quelle base ? Sur la base de candidats qui ont postulé, qui ont posé une candidature, qui souhaitent que... qui ont envie de ... ?

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je crois que la solution, étant donné la taille de Monaco, c'est que l'on ne peut pas vouloir le bonheur de tous, il faut vouloir le bonheur de chacun. Là est la contrainte. Alors, moi je propose le revenu universel dans les 10 prochaines années, on sait qu'il y a d'autres candidats qui l'ont fait mais c'est le futur, réfléchissez-y.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu des propos qui m'ont surpris. Evidemment qu'il ne va pas y avoir 2 000 Monégasques en demande d'emploi ou pas nommés dans la Fonction Publique, compte tenu du faible nombre que nous sommes.

Malgré tout, il y a une tendance qui se maintient depuis des années, et pour reprendre ce que disait mon collègue CLERISSI, sur laquelle nous n'avons aucune prise. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut favoriser l'emploi des Monégasques hors de la Fonction Publique. Dans le secteur privé pur, il est difficile d'imposer aux gens quoi que ce soit, y compris de créer leur propre activité, mais il est vrai que dans les Sociétés Concessionnaires ou Concédées, il n'y a pas le nombre de Monégasques auquel on pourrait s'attendre, ni de candidats monégasques, ni d'évolution de carrière de manière attractive ceux qui y sont. Je crois qu'il faut s'interroger sur la raison. Il est vrai qu'il y a peu de Monégasques qui postulent dans les Sociétés Concédées, en dehors du secteur jeux de la S.B.M., c'est vrai. La vraie question est : pourquoi ? Je pense que lorsqu'on aura répondu à cette question-là, on saura peut-être ce qu'il faut faire.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je voudrais saluer la lucidité de l'intervention de Thierry POYET, ce que vient de dire Jean-Michel CUCCHI est très juste aussi dans la foulée et cela rebondit sur une partie de l'intervention de Béatrice FRESKO-ROLFO, lundi soir, sur ces chiffres-là. A un moment il faut revenir, indépendamment des considérations globales, à la réalité des chiffres, effectivement. On a eu l'impression, tout à l'heure, en entendant les premiers intervenants qu'on était à 80 % de chômage à Monaco. Je crois que ce n'est pas tout à fait la réalité aujourd'hui, donc essayons de traiter au mieux les cas, ils sont suffisamment peu nombreux pour qu'on puisse s'y intéresser individuellement. Donc ne lésinons pas sur ce point-là.

L'autre point, je n'ai pas fait de vérification, donc mes chiffres sont approximatifs, mais de mémoire, il y a environ 5 000 à 5 500 actifs, Monégasques, sur une population de 52 000 ou 53 000 emplois à Monaco. Donc, il n'est pas absurde, lorsque Béatrice FRESKO-ROLFO a cité des chiffres lundi soir, que statistiquement il y ait environ 10 % de Monégasques dans la plupart des entreprises. Tous les chiffres qu'elle a cités étaient autour de cette proportion, légèrement au-dessus, légèrement au-dessous selon la technicité de l'entreprise, c'est un constat.

Pour répondre à Jean-Michel CUCCHI, si on mettait tous les Monégasques dans le secteur privé aujourd'hui, ils pèseraient 8 % du secteur privé, cela veut dire qu'on confierait la Fonction

Publique aux étrangers, la S.B.M. aux étrangers. Donc, nécessairement on peut pousser de grands cris lorsqu'on dit « il n'y a que 2 % de Monégasques dans le secteur privé ». C'est une réalité. Sauf à en fabriquer un sacré paquet dans les prochaines années, je ne vois pas comment on peut changer la réalité de ce chiffre.

M. le Président.- Je voudrais faire deux remarques.

La première, c'est que j'ai l'impression qu'on fait référence ici au paradoxe de Tocqueville, c'est-à-dire que plus une situation s'améliore plus l'écart vers une solution idéale est ressenti comme une inégalité complètement injuste et flagrante. C'est un problème compte tenu du faible taux de chômage.

Deuxièmement, pour avoir reçu des Monégasques et des demandes formulées auprès de la cellule que dirigeait M. CROESI, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent directement au Conseil National sans être passées par le Service de l'Emploi en disant, vous êtes le Conseil National il faut que vous me trouviez une situation. Nous avons été obligés à plusieurs reprises de demander à ces personnes de se rendre au Service de l'Emploi, d'aller s'inscrire à la main d'œuvre, afin de pouvoir ensuite trouver du travail. Il serait peut-être bon alors Monsieur le Conseiller, de réexpliquer quelles sont les modalités à suivre pour trouver un emploi à Monaco.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

J'écoute attentivement et depuis un moment, il y a eu beaucoup d'interventions sur ce thème. C'est assez fascinant de voir la distorsion qui existe entre les descriptions certainement honnêtes de la situation, d'une part, du côté des élus et, d'autre part, du côté du Gouvernement, chacun a probablement raison.

Par contre, il est sûr que la prospérité remarquable de Monaco, on sait très bien que c'est des garants de sa paix sociale, fait aussi qu'il y a lissage de ces cas, qu'ils soient 10, 20 ou 100. Les prestations sociales compensatoires que Monaco est en mesure de verser dans ces cas-là atténuent effectivement l'impact, si

l'on veut prévenir, pourquoi pas sans être pessimiste. On peut très bien imaginer que dans quelques années la situation ne soit plus aussi prospère et que le Gouvernement ne soit plus en mesure d'assurer, par ses budgets, des prestations sociales aussi opulentes. Dans ce cas-là, effectivement, ce problème peut devenir une cause de déséquilibre et de trouble social profond et atteindre quelque part nos Institutions, ce qui n'est en aucun cas la situation actuelle.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Conseiller, est-il possible d'aller encore plus loin dans l'étude du problème et puisqu'on peut faire du cas par cas à Monaco, on travaille souvent sur de petits nombres et là, en l'occurrence certainement, est-ce que l'on peut aller encore plus loin dans la proposition d'emplois, dans la suggestion effectivement de solutions, pour ces personnes qui, lorsqu'elles se tournent vers les élus, estiment qu'elles sont des oubliées, qu'elles sont des laissées pour compte ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je puis vous indiquer que c'est déjà le cas. Certes, tout est toujours perfectible, toutefois, au Service de l'Emploi, il y a une cellule qui est dédiée spécifiquement au suivi des demandes des compatriotes qui sont soit en recherche pure d'emploi parce qu'ils n'en ont pas, soit en recherche d'une nouvelle activité professionnelle. Dans les deux cas notre rôle consiste à accompagner ces personnes en leur faisant suivre, si nécessaire, des formations appropriées et en déployant les efforts indispensables pour permettre que précisément ils puissent s'épanouir dans leur activité professionnelle et trouver un métier qui convienne à leurs aspirations. C'est déjà le cas.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-**Chap.11 - Direction informatique**

311.111 - Traitements titulaires	283.900
311.211 - Traitements non titulaires.....	1.627.100
311.010 - Frais de Personnel	1.911.000
311.323 - Frais d'administration	10.000
311.030 - Frais de Fonctionnement	10.000
311.350 - Entretien Matériel.....	523.000
311.351 - Achat Matériel.....	20.000
311.040 - Achat & Entretien Matériel	543.000
Total du chapitre chap. 11	<u>2.464.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION****Chap. 15 - Conseiller Gouvernement**

315.111 - Traitements titulaires	1.340.900
315.211 - Traitements non titulaires.....	282.500
315.261 - Frais de représentation	31.000
315.010 - Frais de personnel	1.654.400
315.251 - Missions & études.....	92.000
315.020 - Frais études & formation.....	92.000
315.262 - Déplacements.....	105.000
315.264 - Réceptions.....	20.000
315.323 - Frais d'administration	50.000
315.325 - Promotion.....	10.000
315.030 - Frais de fonctionnement	185.000
315.350 - Entretien de matériel	1.500
315.040 - Achat & entretien matériel	1.500

315.266	- Particip. Conférences intern.....	300.000
315.314	- Manifest. Intervent. Exterieures.....	44.000
315.060	- Frais propres activité service.....	344.000
	Total du chapitre 15	<u>2.276.900</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- ... (*Début hors micro, inaudible*)...

... On l'a abordé avant-hier sur l'Europe et je crois qu'il y a un lien, évidemment entre ce chapitre et l'Europe. Je voudrais simplement redire que l'attachement historique que j'ai ou que l'on peut avoir pour l'Europe est vraiment aussi la nécessaire application du principe de subsidiarité.

Qui est-ce qui est le mieux placé pour être en Europe ou qui est-ce qui est le mieux placé pour faire partie des Etats membres ?

Je vais vous donner lecture d'un extrait d'une œuvre de MONTESQUIEU pour évoquer de la théorie des climats, sujet cher à MONTESQUIEU qui avait parlé de Monaco bien avant que nous n'y songions.

« Les lois positives doivent être relatives au physique du pays, au climat glacé brûlant ou tempéré, à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur. Elles doivent se rapporter au degré de liberté que la Constitution peut souffrir, à la religion des habitants, à leur inclinaison, à leurs richesses, à leurs membres, à leurs commerces et à leurs mœurs. »

C'est pour cela qu'en tant qu'europeéen convaincu, je dis qu'il est important que nos préoccupations ne peuvent pas être les mêmes que celles, peut-être, vraies pour les grands pays voisins. La Principauté est un pays de 50 000 salariés, de 2 km² et donc je crois qu'il faut en permanence avoir cela comme guide, chaque fois que l'on avance vers l'Europe.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur PASQUIER ?

M. Bernard PASQUIER.- Je voudrais profiter de l'absence du Conseiller de Gouvernement-Ministre

des Relations Extérieures et de la Coopération pour dire que, me réunissant de manière fréquente avec la cellule Europe qui est dirigée par ce Conseiller, avec Mme COSTA notamment, je suis très impressionné par le travail qu'ils font. J'ai toute confiance en leurs actions pour défendre les intérêts de Monaco sans rien lâcher. Nous avons là une très bonne équipe, je sais qu'elle est complétée par des personnes qui sont à Bruxelles, notamment, et donc je vous encourage à continuer dans cette voie.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je retiendrai simplement un point de l'intervention de M. BOERI, c'est qu'on est sur un territoire de 2 km² et que, sans être europhobe, je pense qu'il est vraiment extrêmement important de rester très vigilants à ne pas se retrouver absorbés dans une mécanique un peu diabolique qui est celle de l'Europe. Nous avons des préoccupations et nos compatriotes ont des préoccupations légitimes qui sont celles de préserver nos spécificités, de préserver la priorité. Et moi je ne serai pas aussi confiant que cela, comme le dit M. PASQUIER, je crois que la vigilance est réellement de mise sur ce sujet. Je le redis, je ne suis pas europhobe, néanmoins je tiens à conserver un avenir pour notre pays.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement, merci de me permettre de vous rappeler, Monsieur ROBINO, Docteur, que le premier des vigilants dans ce pays, c'est le Souverain et que Sa position a été très claire, on ne le dira jamais assez. Donc je vous remercie de me donner l'occasion de vous rappeler que le Souverain est Notre premier garant.

Merci.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- J'en suis pleinement conscient et je crois, par mes propos, avoir été fidèle à Sa pensée.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je crois qu'on a encore le droit de parler, de s'exprimer...

M. le Président.- ... Mais je vous donne la parole...

M. Philippe CLERISSI.- ... Oui, merci Président. Le Souverain, certes est rassurant dans Ses propos, en revanche sur les négociations, moi je pense, comme le Docteur ROBINO, qu'il faut être extrêmement vigilant, être d'une extrême vigilance.

La priorité nationale pour le logement de nos compatriotes, les professions règlementées que les élus ont reçues maintes fois au Conseil National, alors on va me dire qu'il n'y a pas de problème pour les professions règlementées, comme on me dit qu'il n'y a pas de problème pour les jeunes Monégasques pour qu'ils trouvent à l'avenir un emploi à Monaco, que ce soit dans le privé, dans l'Administration ou ailleurs. Si tout va bien, on se demande ce que l'on fait ici.

Moi je vous dis qu'il faut être extrêmement vigilant en ce qui concerne l'Europe parce que cela peut aller très très loin. Nous ne sommes pas seuls, nous avons en face une armée de négociateurs et Monaco est « tout petit », donc il faut faire attention. Je reprendrai les propos de mon collègue Jean-Louis GRINDA qui combat les europhobes. Mais non, ce n'est absolument pas être europhobe que de constater qu'il faut être vigilant...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Je n'ai pas dit cela !

M. Philippe CLERISSI.- ... Ce n'est peut-être pas tout à fait ces propos mais malgré tout... Alors est-ce que je dois parler de peur ? Non parce que je crains qu'après vous fassiez une déclaration derrière moi en disant qu'il ne fallait pas parler de peur, mais malgré tout, je dis que nous avons tout le temps de négocier tranquillement. En tout cas du côté monégasque il faut imposer notre vision sans en lâcher une seule partie parce que, encore une fois, c'est trop important pour Monaco. Monaco est petit, nous vivons avec une spécificité depuis trop longtemps pour qu'elle soit mise à mal par quelques européens. Voilà ce que je pense.

M. le Président.- Avant de donner la parole à Monsieur GRINDA, je voudrais dire à Monsieur CLERISSI que tout va bien, nous sommes là, et nous sommes là aussi pour nous assurer que ça continuera à aller bien et pour que tout aille mieux dans l'avenir. Donc, notre Assemblée a une utilité toujours importante.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- On ne va pas passer la soirée là-dessus. Moi, j'ai fait une déclaration liminaire, il me semble, très très claire, je peux vous l'envoyer pour que vous la lisiez, cher Philippe, mais je ne doute pas que vous l'ayez apprise par cœur parce que vous aimez bien citer le GRINDA dans le texte, mais alors citez le bien, tant qu'à faire ! Je n'ai pas du tout dit ce que vous avez dit. J'ai dit que les personnes qui avaient des craintes, je les comprenais, les personnes qui agitaient les peurs, je les combattrai. Ce n'est pas du tout pareil.

Et je me permets de rappeler encore une fois, ici, qu'il n'y aura pas un Monégasque, qu'il n'y aura pas un Conseiller National, qui signera un accord quel qu'il soit qui mette à mal nos responsabilités, nos priorités. Il n'y en aura pas, on n'en trouvera pas... Alors, arrêtons de raconter cela à tout le monde, il n'y en aura pas ! C'est clair, c'est net, c'est précis. Je ne vais pas continuer davantage, vous m'avez compris.

M. le Président.- Napoléon avait eu une vision européenne... ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, je suis admiratif lorsque Monsieur GRINDA peut affirmer l'opinion de tous les autres Conseillers Nationaux élus, ou un jour élus. Ceci dit, j'ai bien noté que vous, vous ne le feriez pas.

Je pense qu'il y a deux niveaux. Evidemment, il y a le niveau des lignes rouges qui ont été définies aujourd'hui et qu'il ne faut pas franchir. Celles-là je pense que nous les connaissons.

Pour ma part, je pense que ce qui est le plus inquiétant, c'est d'avoir la garantie – et on sait comment fonctionne l'Europe parce qu'on l'a tous un peu pratiquée – premièrement, qu'ils nous connaissent très mal et que, sans doute, il y a encore beaucoup de travail à faire pour qu'ils nous

connaissent mieux. Deuxièmement, ce dont on est sûr aussi, c'est qu'à leur niveau, où l'on s'adresse à des centaines de millions d'individus, leur volonté de normalisation par rapport à quelques « indigènes » qui représentent quelques milliers d'individus, il est un peu difficile de lutter contre.

Le principal risque ne consiste pas en les conséquences immédiates de ce que l'on pourrait signer, mais en les conséquences à moyen et à long termes, ne serait-ce que par le fait que sur certaines décisions, sur certains litiges qui pourraient survenir un jour, nous n'avons plus la main sur le règlement des litiges et que ce soit une Cour Européenne Internationale qui l'ait. Je crois que le principal problème n'est pas ce que l'on négocie aujourd'hui, dès lors que le principal problème est de s'assurer que, au cas où il y aurait des litiges ou des incompréhensions, ceux qui nous jugeraient seraient des personnes qui nous connaissent et qui nous comprennent. C'est là que, personnellement, j'ai le plus grand doute, parce que de ceux que j'ai rencontrés, qui sont venus nous voir, il n'y en a pas beaucoup qui connaissaient Monaco.

Et, en revanche, ils avaient tous des idées reçues et totalement fausses.

C'est tout ce que je voulais dire en Séance Publique.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais loin de me douter que mes compliments à la cellule Europe du Gouvernement allaient créer un tel débat. Mon propos était justement de dire que je crois que nous sommes entre de bonnes mains, je crois, Monsieur CUCCHI que vous êtes totalement dans le tort lorsque vous dites que vous avez peur que ce soient des personnes étrangères qui nous jugent. Aujourd'hui, au contraire, celui qui nous juge est un petit fonctionnaire dans un Département allemand ou belge, et moi je n'aime pas du tout cela. C'est à la tête du client, il vous aime il dit que c'est comme ça, il ne vous aime pas et les produits ne sortent plus...

Moi je préfère qu'il y ait une Cour Internationale avec 27 pays, dans laquelle Monaco serait un pays comme les autres et nous pourrions avoir le droit d'être jugés d'une manière impartiale par tous ces gens. Chacun a sa propre idée sur le sujet, mais ce que je relève, et encore une fois on l'a entendu aujourd'hui, j'entends la peur, la crainte, etc... et il y a aussi une crainte de ne pas avancer.

Vous savez qu'il y a des milliers de mètres carrés qui sont vides à Fontvieille, les gens ne viennent pas et vous savez pourquoi ils ne viennent pas ? Parce qu'ils ont la « trouille », nous n'avons pas de sécurité juridique, on ne peut pas leur offrir la garantie de l'accès au marché européen, et donc ils ne viennent pas ! Alors aujourd'hui cette situation n'est pas un drame, parce que ne sont concernées que des petites surfaces, etc... mais cela ne va pas aller en s'améliorant. Donc, vous voulez jouer le passé, vous jouez le passé. Or, nous, nous voulons jouer l'avenir.

Merci

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Juste deux mots. Premier point, je pense qu'il ne faut pas jouer du tout parce que c'est un sujet sérieux. Deuxième point, nous ne sommes justement pas un pays comme les 27 autres et c'est bien cela qui m'inquiète. Et je ne parle pas de peur.

Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas négocier, j'ai seulement dit qu'il fallait être prudent. J'ai rappelé aussi qu'il n'y a pas seulement ce que l'on signe aujourd'hui qui compte, mais également les engagements de l'avenir et les précautions à prendre sur qui nous jugera. Si vous, vous avez une confiance aveugle, je vous la laisse.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je ne sais pas si on va y avoir droit pendant toute la soirée, mais je trouve que cette discussion ressemble furieusement à la précédente.

On a le droit d'avoir peur, on a le droit d'être inquiet par rapport à une discussion, on a le droit de considérer que les personnes avec qui on discute sont plus fortes que nous, mieux équipées que nous. Jusqu'à maintenant Monaco s'est parfaitement défendu, dans toutes ses discussions internationales, il me semble, nous n'avons jamais été « mangés » par personne. Donc aujourd'hui oui, on a le droit d'être inquiet, on a aussi le droit de regarder qu'il y a des opportunités dans la discussion qui s'ouvre, mais surtout on a aucune raison de fantasmer !

Le Souverain a clairement exprimé les lignes rouges, aujourd'hui rien de rien, de rien ne laisse penser que ces lignes rouges sont en train d'être franchies. Alors, évidemment, soyons vigilants, évidemment, ayons conscience que la discussion est

difficile. Je rappellerai à cela un certain nombre de mes interventions du tout début de notre mandature qui demandaient que les budgets du Département soient réévalués, notamment en matière de consultants externes et de staff, pour préparer cette négociation. Je crois qu'aujourd'hui cela a été fait, l'équipe fonctionne correctement, les résultats que nous recueillons - et c'était le sens de l'intervention de Bernard PASQUIER - toutes les cinq ou six semaines, montrent qu'il n'y a pas de dérive, qu'évidemment cela est difficile, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Si un jour il y a la moindre dérive, on tirera les signaux d'alarme. Mais passer son temps à s'amuser à agiter des chiffons rouges, je ne vois pas à quoi cela sert. Nous sommes lucides, il y a des risques, il y a des opportunités, pour l'instant rien ne dit qu'on dérive, c'est le message que nous recevons, c'est le même message que celui reçu par nos amis andorrans et saint-marinais qui, certes, ont des motivations très différentes, mais le compte rendu qui leur est fait quant aux négociations par leur Gouvernement est exactement le même. Donc, j'en reste là, je ne fantasme pas, je suis vigilant comme vous parce que moi aussi je ne voterai pas un texte qui remet en cause les avantages des Monégasques.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je suis content d'apprendre que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, donc je suis satisfait, ravi. Je me demande pourquoi j'interviens ici, je ne sais pas, on verra les sujets suivants.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Il est difficile de mettre tout le monde d'accord sur ce sujet.

Finalement, nous sommes très européens parce que si j'observe l'un après l'autre grand nombre de pays européens, le débat est également très fort actuellement au niveau politique intérieur, c'est déjà une manière de se rapprocher de l'Europe.

Par ailleurs, il me semble me souvenir que notre Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures nous avait, au cours d'une réunion d'information que l'on avait eue avec lui, expliqué qu'il était fort possible qu'il y ait une suspension pour un certain nombre de mois, voire plus, à la demande même de ces interlocuteurs européens, suivant comment risquait de tourner l'affaire du

Brexit. C'était une des questions qui se posait. Je suppose que Monaco, dans ce cas aurait, bien sûr, accepté d'attendre et ne se serait pas insurgé en disant « nous sommes très pressés ».

A l'inverse, je crois qu'il faut quand même comprendre la position de ceux d'entre nous qui, observant le chahut qui existe dans un certain nombre de pays européens par rapport, effectivement, à l'Union Européenne, par rapport également à des échéances encore à venir, certaines appartiennent à un passé récent, ce souhait de prendre un peu plus de temps, peut-être n'est-il pas légitime ? C'est plus sur ce créneau-là que je me situerais, que je m'agripperais.

Nous avons à faire à un milieu mouvant, à une masse encore en construction ou en destruction. Parfois, l'actualité, d'une semaine à l'autre, peut permettre d'employer un terme ou l'autre. Il me paraît donc légitime, effectivement, de prendre du temps. Ce n'est pas une remise en question, c'est simplement de demander un délai de réflexion.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire le Docteur RIT. Oui, je suis d'accord avec vous, il n'y a pas d'urgence, effectivement. Prendre son temps me semble quelque chose d'extrêmement important. Je pense que nous pouvons tous être d'accord là-dessus.

Je voudrais rappeler également que ce n'est pas la Principauté de Monaco qui a demandé quoi que ce soit à l'Union Européenne, Monsieur le Ministre d'Etat, peut-être pouvez-vous nous rappeler le contexte, c'est plutôt l'Union Européenne qui a dû, suite au Traité de Lisbonne, rentrer en négociation avec les petits Etats évoqués par M. ALLAVENA. Donc, effectivement, nous n'avons rien demandé et s'ils n'étaient pas venus vers nous, nous n'aurions sans doute rien demandé, bien évidemment, ça c'est clair.

Alors, qu'il faille prendre son temps et qu'il faille être très prudent, personne ne dit l'inverse, mais il n'empêche que je rejoins le début de cette petite conversation entre amis, qui a été initiée par M. PASQUIER avec beaucoup de talent, comme d'habitude, il n'empêche que nous sommes informés, aujourd'hui, comme il se doit par le Conseiller et que ce travail doit être souligné car c'est un acte d'ouverture et c'est un acte de démocratie dont nous vous saurions gré.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ? Abstentions ? Pas d'abstention.
 S'il n'y a pas plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix. Le chapitre 15 est adopté à l'unanimité des présents.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire. (Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 16 - Postes Diplomatiques

316.111 - Traitements titulaires	3.556.900
316.211 - Traitements non titulaires.....	93.800
316.218 - Personnel ambassades.....	3.792.800
316.261 - Frais de représentation	191.000
316.010 - Frais de personnel	<u>7.634.500</u>
316.252 - Indemnités de scolarité.....	218.700
316.262 - Déplacements.....	883.700
316.264 - Réceptions.....	837.000
316.323 - Frais d'administration	344.200
316.335 - Fonctionnement des ambassades	1.763.700
316.030 - Frais de fonctionnement	<u>4.047.300</u>
316.351 - Achat matériel	135.300
316.040 - Achat & entretien matériel	<u>135.300</u>
Total du chapitre 16	<u><u>11.817.100</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 18 - Direction des affaires internationales

318.111 - Traitements titulaires	218.700
318.211 - Traitements non titulaires.....	87.200
318.010 - Frais de personnel	<u>305.900</u>
318.323 - Frais d'administration	18.000
318.030 - Frais de fonctionnement	<u>18.000</u>
Total du chapitre 18	<u><u>323.900</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Chap. 20 - Conseiller Gouvernement

320.111 - Traitements titulaires	855.400
320.211 - Traitements non titulaires.....	381.300
320.261 - Frais de représentation	31.000
320.010 - Frais de personnel	1.267.700
320.251 - Missions & études.....	82.500
320.020 - Frais d'études & formation.....	82.500
320.262 - Déplacements.....	65.000
320.264 - Réceptions.....	30.000
320.323 - Frais d'administration	22.000
320.358 - Protection civile	142.000
320.030 - Frais de fonctionnement	259.000
	Total du chapitre 20
	<u>1.609.200</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien noté que le Gouvernement poursuit ses actions contre les violences faites aux femmes, avec notamment la campagne d'affichage et l'organisation d'une conférence.

J'ai bien noté que le Gouvernement a pris la mesure du nombre de victimes de violences (toutes sortes) sans cesse croissant et qu'il fallait leur fournir un accueil digne et respectueux de leur personne.

En revanche, notre Principauté peut faire mieux, et c'est aussi la conclusion du rapport du GREVIO. Pour l'information de nos compatriotes qui auraient

manqué toutes mes interventions sur ce sujet – et il y en a eu – le GREVIO est l'organisme dépendant du Conseil de l'Europe qui veille à la bonne application de la Convention d'Istanbul, cette convention qui lutte contre les violences faites aux femmes.

Monsieur le Ministre, il est fondamental de donner les moyens financiers nécessaires à l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales, afin qu'elle puisse remplir pleinement son rôle auprès des victimes, hommes ou femmes. Cette dernière doit pouvoir proposer des conseils, orienter les personnes vers les bons services et surtout soutenir les victimes dans des moments de détresse.

La mise à disposition de locaux, l'affectation de personnels administratifs, me semble donc essentielle, et je compte sur vous Monsieur le Ministre, pour lui allouer un budget à la hauteur des prétentions de notre pays en matière de prise en charge des victimes.

Je vous remercie.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Madame FRESKO-ROLFO, vous saurez que vos souhaits vont être exaucés lorsque vous aurez pris connaissance, avec un peu plus de détails, sachant qu'il est arrivé il y a quelques jours, du Budget 2018 où un effort très important a été réalisé pour cette cause très importante.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je vous remercie par avance. Je suis navrée, je n'ai pas eu l'occasion encore de prendre connaissance de ce budget. Je finis chaque chose en son temps.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Christophe ROBINO est sorti de l'hémicycle).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 22 -Sûreté Publique Direction

322.111 - Traitements titulaires	23.190.900
322.121 - Indemnités diverses	2.872.800
322.211 - Traitements non titulaires.....	2.014.700
322.010 - Frais de personnel	<u>28.078.400</u>
322.252 - Indemnités & vacations.....	5.500
322.323 - Frais d'administration	166.200
322.030 - Frais de fonctionnement	<u>171.700</u>
322.350 - Entretien matériel	743.300
322.351 - Achat matériel	2.030.900
322.371 - Habillement.....	329.600
322.040 - Achat & entretien matériel	<u>3.103.800</u>
322.352 - Groupe de sécurité	863.600
322.514 - Frais financiers.....	7.000
322.060 - Frais propres activite service.....	<u>870.600</u>
Total du chapitre 22	<u><u>32.224.500</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite d'une ligne qui est rectifiée pour vous demander, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, pourquoi – je ne veux pas faire du populisme non plus, mais vous allez sans doute pouvoir nous répondre, je vous ai déjà posé la question – à la fin du Quai Albert 1^{er}, avant l'avenue d'Ostende, systématiquement, plusieurs fois par mois, des agents de police procèdent à des

interpellations, notamment de scooters ? Sans doute parce qu'ils roulent dans le couloir réservé aux bus. Mais pendant ce temps, bien souvent, il y a des queues monumentales sur tout le boulevard et qui se poursuivent sur la rue Grimaldi et sur l'avenue d'Ostende où là, on ne voit pas un seul agent de police. Alors, je ne sais pas s'il y a un problème de personnel, mais à Monaco tout le monde se plaint des embouteillages. Egalement, il nous est remonté l'interrogation quant à la présence sur le terrain d'agents de police, d'flotiers comme cela était le cas à une époque.

Est-ce que vous pouvez me donner une réponse ?

(Sortie de l'hémicycle du Président).

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Il n'y a pas de relation directe de cause à effet, bien évidemment, entre les deux phénomènes. La Sûreté Publique mène un certain nombre d'actions, notamment de prévention, mais aussi de répression par rapport aux incivilités du Code de la route et donc il y a un certain nombre, effectivement, d'opérations comme celles que vous décrivez au niveau notamment du boulevard Albert 1^{er}.

Il y a une problématique liée au passage piéton qui se trouve au bas de la rue Grimaldi où il faudrait quasiment en permanence qu'il y ait un fonctionnaire de police pour réguler le flot des piétons. Ces derniers utilisant ou mettant à profit la civilité des automobilistes de la Principauté qui, dès qu'ils voient un piéton qui fait mine de s'engager sur la chaussée, s'arrêtent. Malheureusement, on constate un flot presque ininterrompu de piétons qui vient perturber la circulation. Alors, il est vrai qu'il y a des moments où on pourrait privilégier davantage la régulation sur le bas de la rue Grimaldi, mais c'est un peu compliqué parce que cela mobilise énormément de temps du personnel. On mène une réflexion pour alterner notamment au niveau des heures de pointe.

Il y a bien évidemment l'appel au civisme que l'on pourrait faire également aux piétons parce qu'il y a un passage piéton sous-terrain pour traverser la rue Grimaldi et la Place Sainte Dévote. Toutefois, l'expérience nous montre, puisque ce passage existe depuis une quarantaine d'années, si ce n'est plus, que le piéton a des difficultés à descendre et à monter. A l'horizontale, ils cheminent assez facilement, dès qu'il s'agit de gravir des escaliers ou les descendre, il y a une difficulté qui est peut-être physique ou métaphysique, je ne sais pas. Donc il y

a cette problématique sur laquelle nous sommes en train de travailler, également avec les Services du Département de l'Équipement, pour réfléchir à un aménagement de chaussée au bas de la rue Grimaldi, qui pourrait améliorer ce dispositif.

M. Marc BURINI.- Monsieur BOISSON, est-ce que c'est sur le même sujet ? Parce que Monsieur CUCCHI voulait répondre sur ce sujet précis.

Merci.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je suis ravi d'apprendre que vous êtes en train de réfléchir pour le modifier, mais cela fait environ 40 ans qu'il est là et 39 ans et demi que personne ne l'emprunte... il faut reconnaître qu'il n'est pas très attractif, la descente des escaliers n'est pas bien placée et surtout il y a des escaliers, donc les personnes à mobilité réduite sont confrontées à une difficulté, c'est plus long et plus fatigant. Il ne faut par conséquent pas s'étonner que les gens choisissent la solution la plus courte et la moins fatigante. Peut-être faudrait-il envisager, en effet, enfin, un aménagement de ce passage souterrain ? Je saisis l'occasion pour signifier que la même chose pourrait être envisagée à la gare pour un bon résultat.

A mon sens il faut vraiment réfléchir à des passages souterrains qui donnent envie aux piétons, sans quoi par principe, les piétons optent pour la solution la plus facile.

(Retour du Président dans l'hémicycle).

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci.

Je voulais juste, Monsieur CELLARIO, vous remercier d'avoir pris ce sujet en considération parce que cela fait un certain nombre de réunions au cours desquelles ce sujet est discuté et je suis ravie qu'au moins aux heures de pointe ce problème soit bientôt résolu.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Je voulais préciser à Monsieur CUCCHI que lorsque je parlais de la réflexion sur l'aménagement il s'agissait du bas de la rue Grimaldi, pas du passage souterrain...

M. Jean-Michel CUCCHI.-... Ce n'est pas une réflexion...

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Si, on peut avoir des réflexions, mais il a quand même été restauré il y a quelques temps. La problématique des escaliers mécaniques sur une courte distance comme celle-là, notamment lorsqu'il y a des escaliers courbes, est un peu compliquée. Quant à la distance, si vous venez du boulevard Albert 1^{er} pour aller vers l'ascenseur Ste Dévote, c'est plus court de passer par le cheminement du passage souterrain que d'aller dans la rue Grimaldi, de traverser et de revenir, mais le piéton n'aime pas descendre pour remonter.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Je reviens sur l'intervention de M. CLERISSI. Mon interprétation, c'est la mienne et elle n'engage que moi. Malgré tous les efforts de la Sûreté Publique, ils n'ont plus assez d'effectifs pour tout faire et pourtant ils essaient et ils le font bien. Mais, en effet, on a aussi bien besoin des contrôles que de la régulation du trafic et c'est la raison pour laquelle je rappelle qu'au Budget Primitif j'avais soulevé ce sujet et j'avais espéré, au Budget Rectificatif, quelques créations de postes. Je n'en vois pas, j'attends le Primitif, je sais qu'est actuellement à l'étude le plan de « police 2020 » et que si on crée des postes pour la police urbaine, il faut deux ans de formation pour que les agents soient sur le terrain. Cependant, il n'y a pas que des besoins pour l'urbaine, il y a des besoins à la police judiciaire, aux cartes de séjour, etc... Alors je le sais, on est favorable à la maîtrise des dépenses, on est préoccupé de ne pas créer des postes, mais quelque fois on est un peu paradoxal, parce qu'on demande de ne pas créer des postes et puis, a contrario, on vous demande d'en créer du fait que là, je sais que la plupart des élus pensent que c'est nécessaire.

On verra bien au Budget Primitif 2018, je serai très attentif et j'espère qu'il y aura des solutions.

Par ailleurs, je fais partie de ceux qui étaient très favorables au principe de la réserve civile, laquelle, je pense, est une chose intéressante. Vous avez comme objectif, je crois, 12 ou 14 personnes. Je crois savoir que ce n'est pas évident, les candidatures n'affluent pas forcément, et c'est un problème parce que tant que vous n'avez pas atteint l'effectif prévu, vous ne pouvez pas libérer autant de postes qu'il le faudrait.

Mais, je pense, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, que vous pouvez nous apporter un éclairage sur ce point, sur l'évolution de cet objectif qui semble déjà bien engagé puisqu'on

voit qu'il y a de nouveaux policiers.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Deux éléments de réponse. Effectivement, comme nous vous l'avions proposé dès le Budget Primitif 2017, il y a des recrutements et des postes supplémentaires prévus à la Sûreté Publique et qui s'échelonnent sur plusieurs budgets puisque, comme vous l'avez indiqué, c'est un plan « Sûreté Publique 2020 », donc nous n'attendons pas l'année 2020 pour commencer les recrutements, nous les avons anticipés notamment parce qu'il y a, effectivement, une formation initiale des policiers qui est très importante et qui concourt à la qualité des forces de l'ordre de la Principauté.

En ce qui concerne la réserve civile, effectivement, c'était également un dispositif qui avait pour objet de permettre de dégager des ressources de fonctionnaires de police sans embauche de fonctionnaires de police, mais en dégageant ces derniers d'un certain nombre de missions que d'autres, les réservistes civils, pouvaient effectuer à leur place. Donc la montée en puissance se fait un peu moins vite que ce que l'on aurait pu espérer, mais il fallait aussi que le réservoir de retraités de la Sûreté Publique permette d'alimenter ce process. On devrait tourner aux alentours d'une dizaine de réservistes civils au printemps 2018.

Donc la montée en puissance se fait, nous avons de très bons échos, de très bons retours tant de la part des établissements scolaires auprès desquels ces réservistes sont positionnés, qu'au sein de la Sûreté Publique et des réservistes eux-mêmes. A ce titre, je pense que c'est un dispositif qui rencontre un succès certain.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON est sorti de
l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 38 - Agence monégasque de sécurité numérique**

338.111 : Traitements titulaires.....	125.100
338.211 : Traitements non titulaires	441.400
338.010 : Frais de personnel.....	<u>566.500</u>
338.323 : Frais d'administration.....	25.000
338.030 : Frais de fonctionnement.....	<u>25.000</u>
338.350 : Entretien matériel.....	260.000
338.351 : Achat matériel.....	57.000
338.040 : Achat & entretien matériel.....	<u>317.000</u>
Total du chapitre 38	<u><u>908.500</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 38 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-François ROBILLON est sorti de l'hémicycle).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 46 - Éducation nationale Stade Louis II**

CF Annexe p. 66	10.642.800
Total du chapitre 46	<u><u>10.642.800</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO, c'est le Stade. Non ?

M. Christophe ROBINO.- J'attendrai que nous ayons la réunion sur laquelle M. CELLARIO m'a donné son accord pour discuter du projet du Stade.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 48 - Force publique pompiers**

348.111	- Traitements titulaires	7.054.000
348.121	- Indemnités diverses	964.000
348.211	- Traitements non titulaires.....	184.600
348.256	- Prestations	266.000
348.010	- Frais de personnel	8.468.600
348.252	- Indemnités & vacations.....	14.000
348.265	- Transport & déménagement.....	44.000
348.323	- Frais d'administration	42.500
348.371	- Habillement.....	186.300
348.030	- Frais de fonctionnement.....	286.800
348.350	- Entretien matériel	348.000
348.351	- Achat matériel	443.000
348.040	- Achat & entretien matériel	791.000
	Total du chapitre 48	<u>9.546.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Compte tenu que les documents budgétaires vont finir par être publiés, le chapitre Force Publique Pompiers porte une inscription rectifiée à la baisse, et je pense qu'il faut expliquer qu'en fait ce budget à la baisse ne va pas modifier l'efficacité de nos pompiers. Je crois qu'il est important de le dire aux gens et que ce n'est pas une volonté de réduire leur budget.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Eric ELENA est sorti de l'hémicycle).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 54 - Administration domaines**

354.111	- Traitements titulaires	542.100
354.211	- Traitements non titulaires.....	832.200
354.010	- Frais de personnel	1.374.300

354.252	- Frais de contentieux	60.000
354.323	- Frais d'administration	70.000
354.030	- Frais de fonctionnement	<u>130.000</u>
354.350	- Entretien matériel	2.000
354.040	- Achat & entretien matériel	<u>2.000</u>
354.387	- Exploitation plate-forme fret	126.000
354.060	- Frais propres activite service	<u>126.000</u>
	Total du chapitre 54	<u><u>1.632.300</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai lu dans votre intervention en réponse au rapport du budget, Monsieur le Ministre, que vous nous signalez que le logiciel Optimo était, après un certain temps, quasiment opérationnel majoritairement. Je pense que tout le monde dans les Services ne le sait pas. Je pense que l'on s'aperçoit aujourd'hui, malheureusement parce que ces temps-ci l'Administration des Domaines, avec l'histoire d'Apolline, a encore plus de travail qu'avant, alors qu'elle n'en manquait pas, que sans doute les moyens techniques, les moyens humains, les process et les structures ne sont pas des plus efficaces par rapport à ce que l'on pourrait attendre.

Cela explique aussi sans doute pourquoi les délais de remise en état des appartements, bien qu'ils se soient réduits, sont encore nettement supérieurs à ceux pratiqués dans le privé. Je ne vois pas pourquoi ce serait plus rapide ou plus long, pour des tarifs au moins identiques. Donc je pense qu'il n'est malheureusement pas uniquement question de la mise au point définitive du logiciel Optimo pour améliorer l'efficacité de ce service nonobstant la qualité de ceux qui y travaillent et qui le dirigent.

Je pense qu'il y a réellement un problème plus profond. On supposait que les conséquences du sinistre d'Apolline permettraient également de débusquer des points à améliorer sur lesquels il convient de réellement se pencher.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire deux remarques. Une première est d'observer que parce que la règle est d'intervenir uniquement sur les lignes rectifiées, je pense par exemple aux activités culturelles que sont l'Auditorium et la Salle des Variétés, ce sont des ressources humaines qui sont à la disposition des associations qui donnent vraiment beaucoup d'elles-mêmes, mais comme le budget est respecté on n'en parle jamais. Donc je voudrais simplement leur dire merci parce qu'aussi bien l'une que l'autre, elles accueillent un public important et je crois que parfois c'est au détriment de leur temps personnel. Donc je voudrais les remercier.

J'en reviens au sujet, je l'avais abordé en séance privée et je voudrais simplement rappeler quelques points.

Nous sommes, en 2016, 9 160 Monégasques, et il y a 2,7 Monégasques par logement. La projection de l'IMSEE donne, pour 2030, 11 000 Monégasques. Il n'y a aucune raison que le ratio de 2,7 Monégasques par logement change. Cela veut dire qu'avec la pénurie d'aujourd'hui, en 2030, nous aurons besoin de 1 000 logements.

Indépendamment du résultat budgétaire je dirai que nous devons nous donner des perspectives parce que ce ne sera pas facile à trouver et donc je souhaite vraiment que ce soit l'occasion de se questionner pour savoir comment on va faire pour 2030, d'autant plus que le projet magnifique du Très Grand Ida, tel qu'il est aujourd'hui et qui a aussi un horizon

de 2030, nous propose autour de 250 logements supplémentaires. On voit bien que nous sommes sur un sujet pour l'avenir vraiment important, donc je voulais quand même le signaler aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont sortis de l'hémicycle :

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,
Pierre SVARA, Philippe CLERISSI et
Jean-Michel CUCCHI).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 57 - Tourisme et congrès

357.111 - Traitements titulaires	1.511.600
357.211 - Traitements non titulaires.....	787.100
357.010 - Frais de personnel	2.298.700
357.323 - Frais d'administration	30.000
357.325 - Publicité.....	1.796.000
357.329 - Transferts hélicoptères	825.000
357.371 - Habillement.....	15.000
357.030 - Frais de fonctionnement	2.666.000
357.350 - Entretien matériel	4.000
357.351 - Achat matériel	145.000
357.357 - Achat matériel communication	710.000
357.040 - Achat & entretien matériel	859.000
357.314 - Exposit. & Foires à l'étranger	940.000
357.315 - Bureaux de Monaco à l'étranger.....	4.306.000
357.060 - Frais propres activité service.....	5.246.000
Total du chapitre 57	<u>11.069.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont sortis de l'hémicycle :

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,
Pierre SVARA, Philippe CLERISSI et
Jean-Michel CUCCHI).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 60 -Régie des tabacs**

CF Annexe p. 67	6.240.500
Total du chapitre 60	<u>6.240.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON, pour le tabac ?

M. Jean-François ROBILLON.- Je suis très content que les recettes soient à cette hauteur !

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Sont sortis de l'hémicycle : MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,
Pierre SVARA, Philippe CLERISSI et Jean-Michel CUCCHI).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 61 - Office des émissions des Timbres-Poste**

CF Annexe p. 69	2.753.400
Total du chapitre 61	<u>2.753.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON, la Poste est un sujet qui vous inspire toujours autant ?

M. Claude Boisson.- Je suis déjà intervenu dans le cadre des recettes, mais si vous insistez ...

Rappelez-vous, la dernière fois, j'ai évoqué les télégraphes.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur BOISSON.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Sont sortis de l'hémicycle :
MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,
Pierre SVARA, Philippe CLERISSI et
Jean-Michel CUCCHI).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 65 – Musée du timbre et des monnaies**

CF Annexe p. 65	703.000
Total du chapitre 65	<u>703.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont sortis de l'hémicycle :
MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,
Pierre SVARA, Philippe CLERISSI et Jean-Michel CUCCHI).*

M. le Secrétaire Général.-**E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE****Chap. 67 - Direction de l'Action Sanitaire**

367.111 - Traitements titulaires	772.900
367.211 - Traitements non titulaires.....	525.600
367.010 - Frais de personnel	<u>1.298.500</u>
367.323 - Frais d'administration	22.000
367.325 - Publications	4.000
367.030 - Frais de fonctionnement	<u>26.000</u>
367.350 - Entretien matériel	2.500
367.351 - Achat matériel	<u>97.700</u>
367.040 - Achat & entretien matériel	100.200
367.252 - Indemnités & vacations.....	10.000
367.313 - Analyses	118.000
367.314 - Frais de vaccination.....	45.000
367.060 - Frais propres activité service.....	<u>173.000</u>
Total du chapitre 67	<u><u>1.597.700</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Cela ne concerne pas le Budget Rectificatif mais en fait c'est au Budget Rectificatif que l'on peut déjà mettre des jalons pour le Primitif, donc je veux lancer une idée, une proposition au Gouvernement, lui laisser le temps

de s'y préparer, mais je souhaite déjà évoquer le sujet. Depuis une bonne quinzaine d'années, il y a eu une évolution extraordinaire dans ce domaine, au niveau des Services de la D.A.S.S. et autres... et je pense qu'il serait bien – il va falloir quand même un certain temps – que vous nous prépariez un organigramme, un tableau récapitulatif de toute la ramification des différents services. Aujourd'hui il y a la D.A.S.S. la D.A.S.O., la D.A.S.A.. J'ai eu l'occasion de rencontrer des responsables et j'ai été stupéfait de constater tout ce qui se fait au niveau des personnes handicapées. Je pense, à ce titre, qu'il serait intéressant que nous ayons une vision générale de toute l'action de ces services, de tout ce faisceau extraordinaire qu'il y a sur le plan social en Principauté, parce que je crois que nous sommes, dans ce domaine, à la pointe du progrès. Le Conseil de l'Europe peut nous observer et nous prendre comme exemple.

Merci.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 69 – Prestations médicales de l'État

369.111 - Traitements titulaires	587.000
369.211 - Traitements non titulaires.....	275.300
369.010 - Frais de personnel	862.300
369.323 - Frais d'administration	347.500
369.030 - Frais de fonctionnement	347.500
369.252 - Contrôle médical	28.000
369.253 - Office médecine travail.....	295.000
369.254 - CNAMTS	205.000
369.364 - Fournitures techniques.....	6.000
369.060 - Frais propres activité service	534.000
Total du chapitre 69	<u>1.743.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont sortis de l'hémicycle :

MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,

Mme Valérie ROSSI, MM. Pierre SVARA,

Philippe CLERISSI et Jean-Michel CUCCHI).

Le chapitre 69 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont sortis de l'hémicycle :

MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,

Mme Valérie ROSSI, MM. Pierre SVARA,

Philippe CLERISSI et Jean-Michel CUCCHI).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 74 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales**

374.111	- Traitements titulaires	1.014.100
374.211	- Traitements non titulaires.....	2.121.600
374.010	- Frais de personnel	3.135.700
374.323	- Frais d'administration	50.200
374.030	- Frais de fonctionnement	50.200
374.252	- Indemnités & vacations.....	9.700
374.262	- Déplacements travailleurs soc.....	10.000
374.337	- Participation jeunes majeurs	20.000
374.338	- Logements sociaux	31.000
374.060	- Frais propres activité service.....	70.700
	Total du chapitre 74	<u>3.256.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont sortis de l'hémicycle :
MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,
Mme Valérie ROSSI, MM. Pierre SVARA,
Philippe CLERISSI et Jean-Michel CUCCHI).*

M. le Secrétaire Général.-**F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME****Chap. 75 - Conseiller Gouvernement**

375.111	- Traitements titulaires	1.008.300
375.211	- Traitements non titulaires.....	707.100
375.261	- Frais de représentation	31.000
375.010	- Frais de personnel	1.746.400
375.251	- Missions & études.....	350.000
375.020	- Frais d'études & formation.....	350.000
375.262	- Déplacements.....	92.000
375.264	- Réceptions.....	10.000
375.323	- Frais d'administration	21.000
375.325	- Communication.....	80.000
375.030	- Frais de fonctionnement	203.000
	Total du chapitre 75	<u>2.299.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Sont sortis de l'hémicycle : MM. Jean-Charles ALLAVENA, Eric ELENA,
Mme Valérie ROSSI, MM. Pierre SVARA, Philippe CLERISSI et Jean-Michel CUCCHI).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 78 - Direction aménagement urbain

378.111	- Traitements titulaires	570.900
378.211	- Traitements non titulaires.....	2.370.700
378.212	- Traitements Tit. Serv. Urbains	5.296.200
378.010	- Frais de personnel	8.237.800
378.323	- Frais d'administration	33.000
378.364	- Fournitures techniques.....	31.900
378.371	- Habillement.....	95.100
378.030	- Frais de fonctionnement	160.000
378.350	- Entretien matériel	331.200
378.351	- Achat matériel	323.600
378.040	- Achat & entretien matériel	654.800
378.381	- Entretien passages publics.....	1.700.000
378.3811	- Ouvrages d'art	1.615.000
378.384	- Entretien de la voirie	2.200.000
378.386	- Signalisation routière entret.....	602.600
378.3871	- Four. Tech. Voirie & prest. Serv.....	233.000
378.050	- Entretien & amélioration	6.350.600
378.365	- Entretien jardins.....	620.000
378.3872	- Purges falaises.....	218.100
378.388	- Entr. des ouvrages d'assainiss.....	873.000
378.412	- T.V.A	8.000
378.060	- Frais propres activité service	1.719.100
	Total du chapitre 78	17.122.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Madame GRAMAGLIA, très brièvement, il y a environ 3 ans je vous faisais remarquer qu'il fallait peut-être faire un effort sur la signalétique des ascenseurs en ville, vous vous en souvenez, ces liaisons mécaniques. Et je voulais savoir si vous avez pu réfléchir au problème, vous m'aviez dit qu'une réflexion était en cours, j'attends votre réponse.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, effectivement et c'est la Direction de l'Aménagement Urbain qui a procédé à cette analyse. Beaucoup de signalisations ont été rajoutées pour identifier un peu plus facilement les ascenseurs publics qui sont parfois un peu cachés et, parallèlement à cela, il y a le « Monaco Malin » qui est mis à jour régulièrement et qui permet de savoir exactement où se trouvent les différents ascenseurs publics, escalators ou passages publics qui permettent de se déplacer plus facilement dans Monaco. Une amélioration a déjà été apportée, notamment sur le repositionnement des signalisations qui étaient trop collées aux murs, donc peu visibles.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je ne savais pas que mon collègue GRINDA allait parler de ce sujet, en fait moi je voulais attirer votre attention sur la signalétique au sens large, que ce soit des ascenseurs ou autres et, en particulier parce que je suis un piéton invétéré et, de ce fait, je rencontre beaucoup de touristes. Je voudrais encourager le Ministre d'Etat qui n'est peut-être pas habitué à circuler à pied à Monaco...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Oui, oui c'est un grand marcheur !

M. Jean-François ROBILLON.- Alors tant mieux...

Je ne sais pas si vous avez essayé de partir de la Place d'Armes pour monter au Jardin Exotique à pied, mais je peux vous dire que je rencontre un nombre incalculable de touristes qui sont perdus, ils

ont des plans, qui ne savent pas dans quel sens lire, ils ont toutes les indications mais les touristes ne peuvent pas arriver au Jardin Exotique. Ce n'est pas un reproche, mais il faut améliorer les choses. On regrette que le nombre de visites au Jardin Exotique est en diminution au fil du temps, je connais bien ce sujet-là sachant qu'il y a sans doute d'autres lieux qui connaissent ces difficultés. Il est difficile, impossible pour quelqu'un qui ne connaît pas le pays, de se rendre à certains endroits parce que mal signalés.

Donc je crois qu'il est vraiment important de le faire. Si je voulais attirer votre attention sur ce point, c'est qu'à plusieurs reprises il m'arrive de devoir accompagner les touristes pour qu'ils arrivent, par les ascenseurs, au bon endroit. A plusieurs reprises, j'ai entendu des touristes me dire qu'à Monaco on n'aime pas les touristes. Pour un pays qui veut favoriser l'accueil, parce que vraiment c'est notre objectif, il serait selon moi vraiment important d'avoir peut-être une équipe, peut-être de prendre une personne de l'extérieur qui viendrait et essaierait de se rendre à un tel endroit donné.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, vous souhaitez répondre ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'acquiesce et je demanderai, effectivement, à mes Services de travailler là-dessus. Sachant quand même, juste pour rappel, que tous les différents travaux qui sont réalisés actuellement vont permettre d'y arriver plus facilement.

M. Jean-François ROBILLON.- J'insiste, peut-être faites venir quelqu'un de l'extérieur plutôt que des personnes qui sont des fonctionnaires qui travaillent et qui habitent dans le pays. Une personne extérieure à mon avis, peut participer à l'amélioration de la signalétique.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins tout à fait Jean-François ROBILLON, de la Place du Marché au Jardin Exotique, effectivement, par ascenseur, c'est compliqué. La première fois, je me suis fait accompagner pour trouver les ascenseurs et c'est vraiment une question de signalisation. Parfois les signaux sont collés contre la façade, si

simplement on les mettait à la verticale, ce serait peut-être moins joli mais on pourrait les voir de loin. Il faut savoir que l'on met moins d'un quart d'heure à partir de la Place du Marché pour arriver au Jardin Exotique, mais c'est quand même un petit peu compliqué.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur POYET et ensuite M. RIT.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais profiter de cette inscription sur le chapitre 78 pour évoquer très rapidement la suite qu'il y a eu après la Commission Plénière d'Etude sur la mobilité durable. Je ne vais pas revenir sur la partie Investissements, Section 7, mais je voulais juste noter et saluer l'initiative de Mme GRAMAGLIA et de M. PUYO puisqu'avec mon collègue BOISSON, nous avons eu l'opportunité ensuite d'aller visiter le Centre de Régulation du Trafic, c'était une visite très intéressante. Je vous engage, Madame le Conseiller, à l'instar de la visite des élus au Centre de Supervision de la Sûreté Publique, d'organiser le même genre de visite pour l'ensemble des élus pour réellement se rendre compte des conditions de travail. C'était très intéressant, il faut être clair, on a été confronté à la vraie vie avec des personnes qui sont invitées à nous livrer leurs problèmes. Cette occasion a permis aussi aux élus d'avoir d'autres idées, en particulier s'agissant de la communication numérique, du fait d'avoir discuté avec eux des moyens de communication en dehors des panneaux multimédias dont ils veulent faire l'acquisition. Par ailleurs, s'interroger sur comment via les réseaux sociaux, et à partir des outils collaboratifs, peuvent être indiqués les perturbations de circulation. Ce sont des évolutions qui sont à la réflexion, qui sont, effectivement, très intéressantes et je crois qu'il est vraiment utile de le partager. Pour cela, je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je rappelle que tous les membres du Conseil National sont invités à venir visiter le CIGM, comme certains d'entre vous l'ont fait, effectivement, c'est très instructif. Il suffit de prendre contact avec M. Jean-Luc PUYO, qui

pourra organiser, par petits groupes, la visite de ce centre très important pour la régulation du trafic en Principauté.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Oui, j'étais avec M. POYET, parce que nous sommes très sensibles au sujet et on l'a partagé. C'est intéressant et je vais vous faire partager mon cheminement.

Cet été, bon nombre de personnes se sont exprimées pour faire part de mécontentements quant à la circulation. On le sait bien, c'est compliqué et on cherche à comprendre pourquoi, où sont les anomalies. J'ai fait un petit rapport en Commission Plénière d'Etude et j'étais dans une démarche de dérogation, et c'est là où on voit le rôle de la communication que j'évoquais dès le début de la séance. Comment peut-on arriver, pédagogiquement, auprès de la population, pour le faire savoir ? En effet, comme le partage Monsieur POYET, on constate que les personnes s'interrogent sur la fermeture, à certains moments, des différents tunnels. On ignore, par exemple, qu'il y a une norme, « la norme Tunnel Mont Blanc » qui oblige, dès qu'il y a 100 mètres de queue, de fermer un tunnel pour des raisons de sécurité et Monaco ne peut pas y déroger. S'il survenait une catastrophe, la Principauté serait tenue responsable et pour l'image, c'est dommageable.

Donc, on comprend un certain nombre de choses lorsqu'on nous les explique, d'autant plus lorsque sont mentionnées les actions du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité, que vous évoquez d'ailleurs dans le rapport que vous nous avez envoyé à la suite de notre entretien, qui sont très utiles et efficaces.

On nous a d'ailleurs montré, c'est ce qu'on ignore, comment des risques, voire des accidents peuvent être évités ou permettent des interventions rapides de la police. Il y a des personnes compétentes, qui bénéficient des mêmes caméras que la Sûreté Publique, qui offrent une vision de toute la circulation en Principauté. Après cette visite on ne peut plus avoir le même esprit critique, on ne peut que se résigner devant les problèmes de circulation, sachant qu'à certains moments, on ne peut pas faire autrement, mais en tous cas on sent qu'il y a une démarche actuellement positive.

Vous avez évoqué, Monsieur POYET, ces fameux panneaux. Je crois qu'il y a une vingtaine de panneaux qui vont être mis en Principauté et qui vont permettre l'affichage d'informations, les mêmes informations dont nous pouvons bénéficier aujourd'hui sur nos portables. Je ne suis pas là pour faire la publicité du Gouvernement, mais j'incite les utilisateurs à s'abonner à « Info chantier », site grâce auquel, une fois abonné, on reçoit – peut de personnes le savent – les alertes.

Savoir que le Tunnel Rainier III va fermer à un certain moment peut être d'une grande utilité pour certains et cela va leur permettre d'anticiper et de partir sur une autre direction. Cette autre direction pourra être communiquée sur vos fameux panneaux qui vont être développés. Ceci étant, lire aujourd'hui que la piscine est fermée et ce, pendant 15 jours peut être utile mais au bout d'un moment, on le sait.

Donc, vraiment, il faut saluer les avancées importantes qui sont faites. Il faut que les élus puissent être informés de tout cela et également d'essayer, auprès de la population, de l'informer au maximum parce que nous en avons besoin et là, nous aurons une vision différente. J'ai interpellé un jour Monsieur le Conseiller CELLARIO et je lui ai demandé ce qu'ils faisaient, pourquoi le tunnel était fermé, pourquoi il y avait marqué « bouchons, ralentir »... tout s'explique et cela peut être très utile.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vous remercie, Monsieur BOISSON, je transmettrai donc les encouragements et les félicitations au CIGM. D'ailleurs, par rapport aux messages qui sont envoyés sur le site « Info chantier », je recommande, effectivement à tout le monde, de prendre un abonnement, gratuit bien sûr, afin de recevoir ces fameux SMS. La lisibilité, le texte des SMS a été amélioré il y a peu afin que cela soit encore plus compréhensible. Avant, étaient diffusés des messages tels que « tunnel fermé », maintenant on peut lire « tunnel fermé » avec quelques explications. Il est vrai que l'information, la communication avec les personnes qui circulent en Principauté de Monaco est primordiale. Il y a un retour très positif depuis cette dernière amélioration.

M. Claude Boisson.- Pour ma part, avant-hier, j'ai été informé de l'intervention de la police rue

Grimaldi, dans l'après-midi, alors on peut décider d'éviter le secteur Grimaldi.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Très brièvement, je ne peux pas m'empêcher, mais il est interdit de lire ses SMS en conduisant... Donc je conseille fortement au Gouvernement d'avoir un autre type d'application par exemple les GPS, etc... Dès lors qu'on n'a pas le droit de lire les SMS en conduisant, il me paraît difficile de dire à un agent de police que l'on est en train de lire le guidage trafic sur le téléphone... sauf si, Monsieur CELLARIO, autorise les automobilistes...

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé, je reste dans le même chapitre, mais je reviens sur les états d'âme, au demeurant légitimes, des marcheurs qui ont du mal à rejoindre le Jardin Exotique. Lorsqu'on est à l'hôpital, on est pratiquement arrivé vous avez dû le constater, et il me semble me souvenir dans un certain Budget Primitif, d'une ligne massivement dotée qui concernait la signalétique de l'hôpital en chantier. Alors, est-ce que l'on ne pourrait pas également frapper à la porte d'Hector et lui demander de rajouter l'image d'un cactus sur ses panneaux ? Vraiment là, je crois qu'on trouverait largement le budget.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont sortis de l'hémicycle : MM. Marc BURINI et
Pierre SVARA).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 84 -Postes et télégraphes**

Cf Annexe p. 68	12.589.300
Total du chapitre 84	<u>12.589.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont sortis de l'hémicycle : MM. Marc BURINI, et Pierre SVARA).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 85 - Service des titres de circulation**

385.111 - Traitements titulaires	635.900
385.211 - Traitements non titulaires.....	581.900
385.010 - Frais de personnel	<u>1.217.800</u>
385.323 - Frais d'administration	160.000
385.364 - Fournitures techniques.....	4.000
385.371 - Habillement.....	6.500
385.514 - Frais financiers.....	20.000
385.030 - Frais de fonctionnement	<u>190.500</u>
385.350 - Entretien matériel	103.000
385.351 - Achat matériel	165.000
385.040 - Achat & entretien matériel	<u>268.000</u>
385.386 - Signausation routière entret.....	20.000
385.050 - Entretien & ameuation.....	<u>20.000</u>
Total du chapitre 85	<u><u>1.696.300</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont sortis de l'hémicycle : MM. Marc BURINI, Daniel BOERI et Pierre SVARA).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 86 -Services des Parkings Publics**

Cf Annexe p. 64	20.108.600
Total du chapitre 86	<u>20.108.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont sortis de l'hémicycle : MM. Marc BURINI, Daniel BOERI et Pierre SVARA.)

M. le Secrétaire Général.-**G) SERVICES JUDICIAIRES****Chap. 95 - Direction**

395.111 - Traitements titulaires	718.700
395.211 - Traitements non titulaires.....	617.800
395.261 - Frais de représentation	12.000
395.010 - Frais de personnel	<u>1.348.500</u>
395.251 - Missions & Études.....	186.000
395.267 - Formation professionnelle.....	70.000
395.020 - Frais études & formation.....	<u>256.000</u>
395.252 - Indemnités & Vacations.....	20.000
395.262 - Déplacements.....	20.000
395.264 - Frais de réception	11.000
395.316 - Frais de greffe	187.000
395.323 - Frais d'administration	168.000
395.325 - Diffusion du droit monégasque.....	194.700
395.341 - Service social-dépenses div.	8.000
395.343 - Frais généraux.....	4.000
395.030 - Frais de fonctionnement	<u>612.700</u>
395.350 - Entretien matériel	800
395.351 - Achat matériel	4.500
395.040 - Achat & entretien matériel	<u>5.300</u>
Total du chapitre 95	<u>2.222.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
M. Marc BURINI est sorti de l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 96 -Cours et Tribunaux

396.111 - Traitements titulaires	3.748.900
396.211 - Traitements non titulaires.....	604.300
396.010 - Frais de personnel	<u>4.353.200</u>
396.252 - Indemn-vacation-contrib divers	540.000
396.253 - Assist judic.& Commis. d'office	370.000
396.255 - Haut conseil de la magistrat.....	20.000
396.257 - Frais justice-taxes urgentes.....	1.410.000
396.264 - Rentrée des Tribunaux.....	9.500
396.371 - Habillement.....	<u>4.600</u>
396.030 - Frais de fonctionnement	<u>2.354.100</u>
Total du chapitre 96	<u><u>6.707.300</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
M. Marc BURINI est sorti de l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 97 - Maison d'Arrêt

397.111 - Traitements titulaires	130.900
397.122 - Heures supplémentaires - Tit.	16.700
397.211 - Traitements non titulaires.....	1.833.400
397.222 - Heures supplémentaires N/Tit.....	<u>219.800</u>
397.010 - Frais de personnel	<u>2.200.800</u>

397.323 - Frais d'administration	9.000
397.371 - Habillement.....	46.000
397.030 - Frais de fonctionnement	55.000
397.350 - Entretien et travaux	236.000
397.351 - Achat matériel	84.600
397.040 - Achat & entretien matériel	320.600
397.312 - Soins médicaux hosp. Hygiène.....	193.300
397.340 - Nourriture des détenus	110.000
397.346 - Activités des détenus.....	39.000
397.060 - Frais propres activité service.....	342.300
Total du chapitre 97	<u>2.918.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté à l'unanimité.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DÉPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3,

Chap. 1 - Charges Sociales

401.130 : Charges sociales -titulaires.....	82.177.600
401.230 : Charges sociales - non Tit.	20.638.700
401.231 : Caisse prévoyance retr. Avocats.....	352.000
Total du chapitre 1	<u>103.168.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 2 - Prestations & Fournitures**

402.265 - Transp. & Déménag. Fonction	50.000
402.317 - Réparations civiles	150.000
402.330 - Prest. Services téléphoniques	4.200.000
402.3311 - Nettoyage locaux : prestations	2.876.000
402.334 - Eau, gaz, électr., Climat. B.D.	4.040.000
402.336 - Chauffage des imm. Dom. Publ.	300.000
402.337 - Logements de fonction.....	4.750.000
402.338 - Location de locaux usage ADM.	3.346.000
402.3391 - Assurance immeubles.....	2.011.000
402.3392 - Assurance véhicules, bateaux.....	571.000
402.371 - Habillement du personnel adm.	18.000
Total du chapitre 2	<u>22.312.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 3 - Mobilier et matériel**

403.352 - Mobilier des services ADM.....	420.000
403.353 - Mobilier des ETS d'enseign.....	390.000
403.3541 - Entret. & Manutent. Mat. Éducat.....	90.000
403.3542 - Entret. & Manutent. Mat. Administ.....	120.000
403.355 - Mobilier des ambassades	455.600
403.356 - Mobilier des églises	53.800
403.360 - RES radio numérique Cardelina.....	324.300
403.368 - Matériel info. Services adm.	2.586.000
403.3681 - Matériel info. ETS enseignement	563.000
403.369 - Entretien mat. Informatique	12.000
403.370 - Location photocop. Serv. Admi.	350.000
Total du chapitre 3	<u>5.364.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Travaux

404.381 - Petits travaux & entretien.....	4.857.000
404.383 - Répar. & Entret. Ambassades.....	336.500
Total du chapitre 4	<u>5.193.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 -Traitements-prestations

405.115 - Traitt Tit personnel service.....	127.700
405.215 - Traitt Non Tit personnel service	936.900
Total du chapitre 5	<u>1.064.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - Domaine immobilier

Cf Annexe p. 63	36.858.900
Total du chapitre 6	<u>36.858.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Domaine financier

Cf Annexe p. 71	1.070.600
Total du chapitre 7	<u>1.070.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?
 S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - Assainissement

501.231 - Déficit caisse complément. Retr	
501.4321 - Nettoyement de la ville	10.820.000
501.4322 - Collecte et incinération	12.000.000
501.4323 - Assainissement collecte Pneuma	150.000
501.436 - Entretien station d'épuration	900.000
Total du chapitre 1	<u>23.870.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Une question concernant la modification de la ligne 501.231 « Déficit Caisse Complémentaire Retraite ». Signifie-t-elle que le problème du financement de la complémentaire retraite pour les employés de la S.M.A., au demeurant très avantageuse et financée par la S.M.A., est enfin et définitivement réglée ? Parce qu'on nous avait dit que c'était le cas, il y avait eu des sommes inscrites et puis finalement elles ont été retirées. Alors finalement, est-ce que nous sommes arrivés au bout de cette aventure ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* - Oui, le dossier a été réglé puisqu'un accord a été signé, lequel prévoit un remembrement de la caisse de retraite qui a été fait il y a deux ans. A ce titre, les sommes qui ont été pour l'instant versées dans ce cadre, elles sont bien moindres que celles prévues et il n'est pas nécessaire, à ce stade, de faire un amendement complémentaire.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Cela signifie que vous avez signé à nouveau la concession. Ceci dit, j'observe qu'il

n'y a pas eu de Commission des Concessions S.M.A. et cela n'est pas la faute du Conseil National...

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.*- Cela n'a rien à voir.

M. Claude BOISSON.- Bon, très bien, je note que la concession n'a rien à voir avec cela.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir brièvement sur l'usine d'incinération, comme d'habitude, pour demander explicitement à Madame GRAMAGLIA – et je vous prie de m'excuser par avance de vous causer tant de tracas – d'avoir une date précise lorsque vous nous remettrez l'appel d'offres. Je répète toujours la même chose, cela fait très longtemps qu'on en parle, M. ALLAVENA a fait un bref historique. Nous avons bien compris que l'usine de traitement allait rester *in situ*, la décision a été prise et elle sera celle-là. Nous appelons à un traitement, je crois collectivement, le moins nocif possible, cela tout le monde peut être d'accord sur ce point. Moi, je plaide plus particulièrement pour qu'il y ait une recherche scientifique de haut niveau sur ce sujet, en Principauté, pour être véritablement à la pointe du sujet et j'aimerais savoir si avant le Budget Primitif 2018, nous aurons des nouvelles de votre part sur ce point très important.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Avant la fin de l'année, le Gouvernement reviendra vers l'Assemblée pour, effectivement, parler de cet appel d'offres.

Nous avons avancé plusieurs possibilités puisque nous avons décidé de laisser l'UVET en Principauté de Monaco et nous étudions deux possibilités, la première, la reconstruction d'une UVET sur le site de l'usine d'incinération actuelle avec, comme nous nous y étions engagés, un appel ouvert aux différentes technologies connues ou pas à ce jour, pour que l'appel soit bien ouvert, et nous nous sommes engagés à vous le communiquer avant de lancer cet appel d'offres.

La deuxième, nous avons poursuivi les études afin de voir s'il n'était pas plus facile, ou quelles étaient les possibilités – c'était un peu à votre demande –

d'implanter cette nouvelle usine de traitement des déchets dans un endroit de la Principauté, mais qui ne serait pas exactement sur le site de l'usine actuelle afin de pouvoir privilégier le fonctionnement pendant la durée des travaux de construction de la nouvelle usine. Plusieurs études ont été menées sur ce point, avec différentes possibilités, mais qui se situent toutes dans le quartier de Fontvieille pour rester près de l'usine, le chaud et le froid, puisqu'elle fonctionne concomitamment avec l'actuelle usine d'incinération, comme vous le savez, et nous sommes à l'heure actuelle en négociation avec certains propriétaires d'un éventuel nouvel emplacement, qui pourrait être dédié à l'usine d'incinération.

Ce dossier avance moins vite que prévu.

Ceci étant, je ferai un point en séance privée avec vous sur les futures avancées et ce qui pourrait éventuellement vous être proposé d'ici la fin de l'année. L'appel d'offres ne sera pas lancé avant la fin de l'année.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suis personnellement, bien évidemment, moins préoccupé par la zone tampon dont vous venez de parler, c'est-à-dire lorsque sont réalisés des travaux dans l'actuelle, déplacer le traitement des déchets dans un périmètre plus loin – c'est ce que vous venez d'évoquer – cela me semble de bonne politique. Evidemment, c'est à vous de décider, vous nous en parlerez je vous fais toute confiance sur le sujet.

Je suis beaucoup plus préoccupé, comme tout le monde d'ailleurs, quant à la qualité de l'appel d'offres et aux propositions qui nous seront faites suite à cet appel d'offres. Vous répondez en partie à ma question d'ailleurs, parce que j'avais une grande inquiétude sur la limitation de fermeture du site dans le temps, vous vous souvenez qu'il y avait une période de 3 mois ou de 5 mois...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- ... Il y avait une période de 6 mois qui avait été envisagée si on reconstruisait l'UVET sur l'actuelle usine, qui devait se situer prioritairement pendant l'hiver, période correspondant aux vides de fours des usines françaises. La France s'engageait, pendant ces vides de fours, qui sont plus importants en période hivernale que pendant l'été, de collecter nos déchets et de les incinérer pas loin de chez nous, effectivement.

M. Jean-Louis GRINDA.- Tout à fait.

Donc, moi je vous redis, je suis bien évidemment beaucoup plus préoccupé quant à la qualité de cet appel d'offres et à l'ouverture aux nouvelles technologies que celui-ci permettra. Si je suis heureux d'apprendre que si on déplace, pendant le temps des travaux, le traitement de nos déchets sur un autre site, on aura d'autant plus de temps sur l'ancien site pour travailler sur de nouvelles technologies, si je comprends bien.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, ce n'était pas ça. C'était de déplacer la future usine de traitement des déchets, de valorisation des déchets, dans un endroit différent situé à Fontvieille, qui permettrait de ne pas arrêter le fonctionnement de l'usine actuelle jusqu'à la mise en fonctionnement de la nouvelle usine.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pour cela, nous sommes bien d'accord, mais je me permets de revenir sur le débat technique pour souligner mon inquiétude à ma contrainte de l'appel d'offres avec une fermeture de 6 mois. N'est-ce plus d'actualité ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela va dépendre de la solution qui sera retenue *in fine*.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui mais ce n'est pas un préalable de l'appel d'offres.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très bien, merci beaucoup.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Au niveau de la ligne 501.432-2 – Collecte et Incinération, il y a un différentiel de 1 500 000 € au niveau du Budget Rectificatif, cela correspond à quoi ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Votre question est « Pourquoi l'inscription au Rectificatif passe de -1 M€ à -1,5 M€ ? ». C'est le montant du GER qui a été ajusté en fonction du montant qui avait été payé l'année dernière.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Est-ce qu'il y a eu justement moins de dépenses ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui parce que nous avons ajusté le montant du gros entretien résiduel.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Il y a aussi l'impact du changement du taux de T.V.A. qui est passé de 20 % à 10 % et aussi la modification de la valeur d'un indice, qui ont un impact d'environ 800 000 €, ainsi qu'au niveau du GER, un ajustement en fonction des besoins à hauteur de 700 000 €.

M. le Président.- Ma question est, je pense, similaire à celle de Mme AMORATTI-BLANC. 1,5 M€ en dépenses, est-ce que cela signifie que le coût d'entretien de l'usine d'incinération est moins élevé que ce que vous pensiez ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On calcule une provision en fonction des différents problèmes techniques que l'on pourrait rencontrer à l'usine. L'année dernière, il n'y a pas eu besoin de dépenser beaucoup pour le GER. Donc, effectivement on a rendu un peu d'argent.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je continue mon raisonnement : cela voudrait dire que la durée de vie de cette usine pourrait en fait être plus longue qu'on ne le pensait originellement parce que les dépenses que l'on pensait avoir ne sont pas arrivées. Elles arriveront un jour, je suis bien d'accord avec vous, mais nous sommes un peu moins pressés que ce que nous pensions l'être ce qui, somme toute, est une bonne nouvelle. Comme vous le savez, les nouvelles

techniques de traitement des déchets avancent très vite et notre position est que le plus longtemps on peut continuer avec cette usine – même si elle nous coûte un peu plus cher – meilleure sera la solution que l'on trouvera, lorsqu'on en trouvera une. Enfin, ma position est qu'il est urgent de ne pas se presser.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La dernière étude qui avait été menée avait montré qu'il y avait encore une durée de vie possible, de 9 ou 10 ans, sachant que nous avons demandé une étude complémentaire. Cette durée de vie – j'attends les résultats – pourrait être allongée notamment au vu d'une politique de tri des déchets qui s'est intensifiée, diminuant le tonnage des déchets à incinérer.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Juste pour que tout le monde ait les idées bien claires sur le sujet. J'aimerais que vous nous confirmiez, chère Madame, que la CARF va finir son contrat bientôt avec nous, puisque nous traitons, je le rappelle, 17 000 tonnes de la CARF qui viennent se faire incinérer actuellement en Principauté. C'est bien le cas, ces chiffres nous ont été remis. Donc ce contrat va bientôt arriver à son terme et n'a pas été renouvelé.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La CARF, à partir de 2019, ne nous donnera plus ses déchets à incinérer. Nous parlons d'environ 15 000 tonnes en provenance de la CARF que nous nous sommes engagés à traiter jusqu'en 2019 et à partir de ce moment-là la CARF les fera traiter en France.

M. Jean-Louis GRINDA.- Donc, c'est un changement de paradigme total pour la façon dont nous devons penser chez nous le traitement de nos déchets puisque...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-...* Non puisque avait déjà été pris en considération le fait que l'on ne prendrait plus les déchets de la CARF dans la nouvelle usine, puisque le but était de réduire le nombre de tonnages de déchets traités. On constatera donc une réduction du tonnage de déchets chez nous

dû, de plus, à un tri sélectif beaucoup plus important.

M. Jean-Louis GRINDA.- Le but de la Principauté n'est pas de produire plus de déchets, mais d'en produire de moins en moins, bien évidemment. Vous avez pensé à un nouveau projet qui soit plus réduit par rapport à ce que l'on a actuellement, c'est bien cela ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. Jean-Louis GRINDA.- Donc, tout l'intérêt, à nouveau pour la solution qui me semble la plus intéressante, est de véritablement avoir une solution scientifique de très haut niveau pour nous permettre de polluer le moins possible et rendre cette usine la plus « intelligente » si vous me permettez le mot.

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je répète que l'appel d'offres sera ouvert à toutes les technologies.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Rapidement, puisque beaucoup de choses viennent d'être dites. J'ai dit suffisamment de mal sur la façon dont ce dossier a été traité depuis 4 ans pour ne pas me satisfaire du ton nouveau et de l'approche nouvelle que nous constatons. Je vous renvoie, Madame le Conseiller, dans la réponse que vous venez de faire à Jean-Louis GRINDA, à quelques réponses que nous avons eues sur ce sujet, il y a deux ou trois ans, qui disaient exactement l'inverse, c'est-à-dire qu'il était extrêmement compliqué d'imaginer une usine, à Monaco, sans le traitement des déchets des communes limitrophes, quelle que soit la décision qu'ils allaient prendre. Il y a encore des documents de consultants que nous avons.

Mais, tant mieux si nous arrivons à une approche nouvelle, oublions ces 4 années...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Non, c'était le fonctionnement de l'actuelle usine qui, effectivement

nous coûterait beaucoup plus cher si on perdait les 15 000 tonnes en plus de déchets traités par la CARF. Mais, dans la perspective d'une usine nouvelle, nous visons, bien sûr, la réduction des déchets.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je vous promets que je vous apporterai les documents en question, qui montraient la complexité de rentabiliser cette usine sans les déchets des communes voisines.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, l'actuelle usine, effectivement.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Non, la future ! La future mais enfin nous oublions les 4 années puisque nous sommes partis dans une direction nouvelle où visiblement on se met à penser d'une façon différente. On a envisagé des solutions que nous n'avions jamais envisagées auparavant, un déplacement, etc... tant mieux, poursuivons dans ce sens. J'ai entendu tout à l'heure, sur un autre sujet, qu'on devait prendre le temps de regarder les choses correctement. Nous venons d'être rassurés sur la durée de vie de l'usine, prenons le temps de faire cet appel d'offre correctement, laissons les technologies devenir matures, si on a l'impression qu'un certain nombre de choses, dans le domaine, sont en train de bouger... Merci de nous adresser cet appel d'offres, discutons ensuite de la façon dont on le mettra en œuvre. Si cela doit être fait dans deux ou trois ans, il sera fait dans deux ans ou dans trois ans, si cela permet d'envisager des solutions franchement meilleures pour Monaco. N'oublions pas qu'on part pour 30, 40 ou 50 ans avec la nouvelle technologie. Vous le savez autant que nous, il ne s'agit pas d'être en porte à faux l'un vis-à-vis de l'autre. Il s'agit de faire le bon choix au bon moment, et de considérer la sécurité. Par ailleurs, cette étude sur la durabilité de l'usine, c'est bien qu'elle ait été enfin réalisée et finalisée. Parfait.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un complément pour l'incinération. S'agissant du tri des déchets, il est vrai qu'il convient de viser l'objectif de zéro déchet. Je rappelle les chiffres que j'avais donnés en séance privée, la production de déchets peut baisser de 15 % à 40 % pour des communes qui ont vraiment travaillé sur ce sujet

et les déchets recyclés peuvent passer de 60 % à 85 %. Si en plus on a, effectivement, une diminution du tonnage de la CARF, qui induira l'allongement de la durée de vie de l'usine actuelle. Je crois que cela laisse le temps pour revoir aussi, avec la région voisine, ce que l'on peut faire ensemble. La réduction des déchets c'est vraiment la clef de la qualité de vie de la production de CO2.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- En ce qui me concerne, pour conclure, j'aimerais juste faire un petit rappel : l'usine d'incinération aujourd'hui où l'on parle de santé publique, de plaisir d'être en Principauté, l'usine d'incinération est *grosso modo*, pour un tiers des émissions de gaz à effet de serre, un tiers pour la circulation et un tiers pour le bâti, nous sommes bien d'accord. Donc, en fonction du Traité de Paris, qu'on appelle COP21...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-*... L'accord de Paris, oui...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Voilà, de l'accord de Paris, nous devons impérativement travailler sur ces trois sujets en même temps. Nous cherchons tous à le faire, bien évidemment...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La Principauté s'est engagée, effectivement, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, par rapport à 1990.

M. Jean-Louis GRINDA.- Exactement. Donc, je crois qu'il était important, aujourd'hui, pour tout le monde, de bien rappeler que nous avons cet objectif en ligne de mire qui est fondamental. Nous sommes un tout petit pays, nous devons apporter notre pierre à l'édifice.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme l'ont rappelé des élus avant moi, je pense qu'aujourd'hui nous n'entendons pas du tout les mêmes choses que ce que l'on entendait, ou alors nous les avons tous mal comprises. Je vais essayer de rappeler brièvement les faits, à la lumière de ma vérité en tous les cas. Si demain il y avait un moyen miraculeux pour qu'il n'y ait plus d'usine d'incinération, je pense que tout le monde serait d'accord. Il y a eu deux visions différentes qui étaient, d'une part, il ne faut plus avoir d'usine sur place et, d'autre part, il vaut mieux avoir une usine sur place, de bonne qualité, parce que sinon on dépendrait trop du bon vouloir des voisins. C'est à peu près la position adoptée par l'hémicycle.

La discussion a tourné court parce qu'on nous a donné plusieurs informations : premièrement, qu'une fois qu'il n'y aurait plus les déchets des communes voisines cela coûterait cher et qu'il serait difficile de faire marcher l'usine ; deuxièmement, que l'usine avait une durée de vie extrêmement limitée et que cela devenait difficile d'attendre davantage les études d'appels d'offres, etc... parce que sinon on risquait de se retrouver très ennuyés et, troisièmement, qu'il n'était pas du tout possible d'envisager de traiter 100 % nos déchets en dehors de la Principauté.

Voilà à mon sens – si quelqu'un ici a compris autre chose qu'il n'hésite pas à le dire – les informations que l'on nous a données et sur lesquelles on devait alimenter notre réflexion.

Aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait pareil, puisque vous nous dites que faire fonctionner cette usine sans les déchets des communes voisine ne poserait pas de problème particulier, hors financier pendant au moins dix ans. Cela change beaucoup les choses ou alors nous avons mal compris.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela va nous coûter plus cher !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Mais ce n'est pas ce que l'on nous a dit, je suis désolé. On nous a dit, je m'en souviens très bien, qu'il était urgent de régler ce dossier qui traînait depuis 2003, que l'usine arrivait à la limite de la limite, qu'elle ne serait plus aux normes et qu'en plus, avec le fait de brûler moins de déchets, contrairement à ce que l'on croit, cela polluerait plus. C'est ce que l'on avait entendu, il me semble.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On n'a jamais dit que cela polluerait plus de brûler moins de déchets, on ne devait pas assister aux mêmes réunions.

Ce que nous vous avons dit, c'est qu'en ce qui concerne la durée de vie de l'usine, on pensait qu'elle était inférieure à ce qu'a révélé la dernière étude, suite à quoi nous avons même demandé une étude complémentaire approfondie puisqu'il y a de nouvelles technologies et des entretiens différents qui permettraient une durée de vie un petit peu plus longue. Pour cela j'attends les résultats sur cette deuxième étude.

La dernière étude qui vous a été communiquée, suite à la venue de M. BATTAGLIONE, permettait une durée de vie de cette usine moyennant un coût assez important d'entretien, d'environ neuf ou dix ans. Chose que l'on ne pensait pas possible avant la production de l'étude de M. BATTAGLIONE. Pour faire fonctionner actuellement l'usine d'incinération, je rappelle qu'à Monaco nous avons 30 000 tonnes de déchets et que nous collectons 15 000 tonnes environ de la CARF, donc nous incinérons 45 000 tonnes de déchets pour un fonctionnement de manière optimale de cette usine d'incinération. Si l'on réduit le nombre de tonnes des déchets et que l'on passe à 30 000 tonnes, cela nous coûtera beaucoup plus cher.

Cependant, pour la prochaine usine de traitement des déchets, qui sera une usine avec une technologie que je ne peux pas encore vous préciser, nous travaillons bien sûr vers une réduction du tonnage des déchets et, du fait que la CARF n'apportera plus ses déchets en Principauté de Monaco et par un tri sélectif plus ambitieux que nous développons actuellement en Principauté de Monaco.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, c'est l'occasion de refaire la même intervention que j'ai faite il y a quelques minutes. Vous me permettez, je pense ne pas être le seul ici, à m'étonner du fait que sur un dossier aussi important qui est de connaître la vraie durée de vie d'une usine que l'on doit refaire, Dieu soit loué que M. BATTAGLIONE soit arrivé, sinon on ne l'aurait jamais su, donc on a eu de la chance. Je pense que c'est une information que l'on aurait dû avoir en premier et pas au bout de deux ans. Cela me rappelle cruellement les problèmes des Jardins d'Apolline où

il a fallu le même temps pour se rendre compte qu'il fallait tout refaire.

Je crois réellement qu'il y a un vrai problème de process, sachant qu'il est impensable, selon moi, que l'on apprenne encore, au bout de deux ans, suite à l'étude menée il y a quelques mois, sur un dossier qui traîne depuis des années.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- J'ai bien compris que la diminution du tonnage de la CARF allait rendre plus cher le traitement des déchets. Si déjà, toute chose égale par ailleurs, on fait des économies de CO₂, peut-être peut-on se permettre d'avoir un surcoût ? Comptablement, c'est clair, je n'ai pas la balance de l'autre côté, mais si cela permet de diminuer le CO₂, je crois que c'est une bonne voie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Désolé, je pense toujours conclure, mais ce dossier est alimenté et je trouve qu'il est normal qu'il y ait un débat de cette importance ici. Je souscris quasiment à tout ce qui a été dit par le Docteur CUCCHI, ainsi qu'à ce qui a été dit par M. ALLAVENA tout à l'heure. J'ai le même souvenir que M. ALLAVENA quant à ce qui nous avait été précisé lors d'une Commission Plénière d'Etude, avec les mêmes documents en tête, cela je suis absolument formel.

Néanmoins, permettez-moi quand même de vous faire remarquer que j'abonde dans le sens de ce que vient de dire le Docteur, à savoir qu'en 2013, lorsque nous sommes arrivés dans cet hémicycle, cette affaire était réputée comme étant arbitrée. Elle était bouclée, vous vous en souvenez tous, je n'invente rien, c'était une affaire résolue : « circulez, il n'y a rien à voir, tout est organisé et on va ré-incinérer exactement au même endroit » et à ce moment-là, je me permettrai de vous rappeler que nous étions trois, nous trois et un peu plus moi en tant que Président de la Commission de l'Environnement, à nous être émus de cette situation, à nous élever et à nous battre.

Je constate aujourd'hui, petit à petit – Thierry POYET également, c'est tout à fait vrai, mais à ce moment-là nous étions peut-être un peu plus distants, cher Thierry, comme quoi un peu de bon sens ça peut

franchir cette distance –. Honnêtement, nous nous sommes véritablement fortement mobilisés, nous avons pris bien sûr, les moyens qui étaient les nôtres, les Séances Publiques, la presse et je maintiens que si nous n'avions pas eu cette mobilisation forte à trois, quatre élus et ensuite d'autres qui sont venus avec nous, nous en serions au même point qu'il y a 4 ans, ça c'est certain.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Vous nous avez dit, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, que d'ici la fin de l'année vous alliez venir nous donner des informations que nous attendons avec beaucoup d'intérêt mais il faudrait que vous soyez déterminée, clairement, sur l'orientation que vous allez prendre. Pour lancer un appel d'offres, comme vous nous l'avez dit dernièrement, il faut d'abord établir le cahier des charges, donc il est évident qu'il doit être clair quant aux orientations. Rappelons-nous nous avons une usine, il y avait plusieurs fours, un four a été supprimé pour permettre d'être aux normes européennes, ce qui a supprimé un certain nombre de problèmes de pollution. Aujourd'hui, comme vous l'avez rappelé, il est vrai qu'il faut qu'il y ait un certain nombre de déchets brûlés pour que le four fonctionne bien, parce que non seulement cela coûte cher mais en plus cela pollue davantage. Le four, c'est comme un pot catalytique, il faut qu'il soit assez chaud pour moins polluer.

Or, vous nous annoncez maintenant que nous n'aurons plus les déchets des communes limitrophes – ce qui d'ailleurs doit les inquiéter, donc espérons qu'ils ne se désengagent pas avant que nous ayons la nouvelle usine parce qu'à ce moment-là nous n'aurions plus suffisamment de déchets à brûler à Monaco.

Mais, en effet, il faut savoir dans quel sens on va aller. Moi, j'essaie d'imaginer que vous avez sans doute fait la coïncidence entre les travaux qui vont se faire à Rainier III et l'usine. On n'imagine pas qu'il y a une usine qui va être faite dans ce secteur tant que Pasteur n'est pas terminé.

Je crois que c'est comme le T.C.S.P. ce serait mieux de nous dire, « écoutez, c'est à l'orée des années 2025 ». Ce serait plus clair mais la dernière fois que nous en avons parlé vous avez parlé d'une durée de vie qui était de 4 ou 5 ans et là vous nous dites que les études ont permis de... Mais, vous comprenez à chaque séance, à chaque budget, 4 ou 5 ans...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'ai dit 9 ou 10 ans, je suis sûre, je suis formelle, j'ai le rapport là...

M. Claude BOISSON.-... Alors, je ne sais pas, j'ai mal entendu, peut-être !

En tous cas, maintenant, il faudrait que l'on sache parce qu'à chaque budget on a des informations.... Alors, on peut comprendre que vous êtes en train d'étudier, d'analyser, d'améliorer mais maintenant il est temps que l'on sache.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Un mot si tout le monde a fini. Je pense que sur ce dossier, pour compléter ce qu'a dit Mme GRAMAGLIA, nous sommes un peu comme sur la question de l'information et de la communication. Nous évoluons aussi, nous n'avons pas en permanence des décisions tranchées. Nous regardons comment les choses évoluent, nous regardons ce qui est faisable, nous regardons, effectivement, les technologies qui avancent et il y a des progrès absolument énormes qui sont faits dans le traitement des déchets. Le sentiment que vous avez « on nous cache tout », ce n'est pas exactement cela. On vous informe de tout et c'est vrai que nos pensées, nos raisonnements, nos décisions évoluent aussi en fonction du contexte.

La priorité pour nous, en tous cas la priorité pour moi, lorsque je suis arrivé, a été de savoir quelles étaient nos marges de manœuvre, d'où cette étude sur la capacité de maintenir l'usine actuelle dans les conditions actuelles pour savoir combien de temps on avait devant nous. Il est vrai que les efforts de maintenance qui ont été fournis par les équipes nous permettent de dire aujourd'hui, de façon sûre, que nous avons beaucoup plus de temps que ce qu'on vous avait dit à un moment donné, et ces 10 années, on va les utiliser. Donc, c'est quelque chose qui paraît normal, c'est parce que nous avons du temps aujourd'hui que nous cherchons à la fois les meilleures solutions en termes de localisation – de cela on en a déjà parlé – et les meilleures solutions en termes technologiques et c'est pour cela aussi que nous prenons du temps pour rédiger cet appel d'offres.

Donc, c'est un ensemble qui peut apparaître incohérent mais qui en réalité est tout à fait cohérent compte tenu des évolutions des différents paramètres qui régissent ce dossier.

M. le Président.- Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Quelque chose n'aurait pas dû évoluer, alors que la réflexion peut évoluer justement, c'est l'étude sur l'obsolescence. Dès qu'on a parlé de cela moi j'ai demandé tout de suite de faire une étude sur l'obsolescence. Que l'obsolescence soit de 4 ans ou de 10 ans cela change totalement et, moi aussi, comme l'ensemble des élus qui sont intervenus, j'ai le sentiment que vous avez dit 4 ans, alors que là, c'est plus de 10 ans. Tant mieux, vous avez dit que lorsque vous avez pris vos fonctions vous avez demandé tout de suite cette étude sur l'obsolescence. Effectivement, vous avez bien fait parce que c'est l'élément principal, primordial.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Écoutez tant mieux c'est une bonne nouvelle, peu importe ce qui a été dit, je crois que ce qui est important aujourd'hui c'est qu'on a gagné du temps et que cela va permettre de mieux réfléchir à la question, je crois que c'est cela qu'il faut retenir.

J'ai une question complémentaire : il me semblait que la combustion des déchets permettait de produire de l'énergie thermique, de participer au chauffage du quartier de Fontvieille. Est-ce que la réduction du volume des déchets qui sera incinéré va avoir une incidence sur cette production et est-ce que par ailleurs cela entraînera des surcoûts sur d'autres postes ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, la réduction aura une incidence, effectivement.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Compte tenu que nous avons du temps je pense et je rejoins ce qui a été dit plus tôt, à savoir qu'il vaut mieux laisser un peu de temps pour laisser le temps aux nouvelles technologies d'arriver, qui seront sans

doute meilleures. Je ne sais pas si l'appel d'offres est adapté compte tenu du délai de plus de 10 ans dont nous disposons.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Ministre, pour compléter ce que vous avez dit, j'apprécie énormément les propos que vous venez de tenir. Souffrez simplement que lorsqu'on nous a « baladé » pendant un peu plus de 3 ans, si vous ne les avez pas eu, les élus se feront un plaisir de vous renvoyer les documents dont ils ont été destinataires et les comptes rendus de réunions auxquelles ils ont participé, afin de vous montrer le niveau de « plaisanterie » qu'on avait atteint, « plaisanterie » n'étant pas forcément le bon mot.

Aujourd'hui, effectivement, vous avez demandé qu'on réouvre le dossier, vous l'avez réouvert en partie, en totalité et vous avez mis en place autre chose. Cette chose, elle s'appuie, sur le fait qu'on croyait ne pas avoir de temps alors qu'on en avait.

Je vous garantis, Madame le Conseiller, que ce chiffre de 4 ans n'est pas une invention collective des élus, il a notamment été prononcé au temps où avec Claude BOISSON, nous siégeons à la Commission des Concessions, plus particulièrement celle sur la S.M.A., dont l'objectif était justement le renouvellement du contrat. Cette réunion était largement orientée par l'urgence, par l'augmentation des coûts et par la durée et, à ce moment-là, on disait aux élus que l'usine était réellement très proche de sa fin de vie, que les risques étaient plus grands chaque année. Ensuite, Monsieur le Ministre a missionné M. N'GUYEN, lequel a établi un rapport que nous avons tous vu qui a clarifié énormément de choses. C'est à partir de ce moment-là qu'on a commencé à parler d'une durée de vie plus proche de 9 ou 10 ans, ce qui donne du temps. Je ne dis pas que les choses ont été absurdes, je dis simplement que ce dossier était verrouillé à triple tour. Je souscris totalement à ce que dit Jean-Louis GRINDA, et si les élus n'avaient pas continué à « remuer », je pense qu'on aurait aujourd'hui une usine en construction au même endroit sur Fontvieille. J'en ai l'intime conviction, je n'en ferai pas une part de gloire, mais je pense que c'est comme cela que ça aurait fini.

Aujourd'hui, on nous présente un discours qui est beaucoup plus sain et beaucoup plus cohérent. Pour autant, personnellement, je continue à penser, contrairement à vous, Monsieur le Ministre, que cette usine serait mieux en dehors de Monaco.

Toutefois, au regard du discours qui évolue, je n'en fais pas un dogme. A partir du moment où vous me démontrez qu'on peut faire un certain nombre de choses, qu'on va prendre le temps pour trouver la meilleure technologie, qu'on essaie de l'éloigner encore un peu plus du collège, etc.... Dans ce cadre, je rejoins certains arguments, comme ceux par exemple de Claude BOISSON, qui depuis le début, pense qu'elle devait rester là. Pour moi, elle peut rester là si effectivement on prend des mesures d'accompagnement, d'amélioration. On est en train d'aller dans ce sens je ne m'oppose pas du tout à cette évolution. C'est clair.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, pour clarifier quelques points, effectivement, au tout début, parce que cela va faire 7 ans que je suis là, on parlait de 4 ans, peut-être. Mais moi je parlais de l'étude qui a été faite à notre demande lorsque M. BATTAGLIONE est arrivé...

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Avons-nous dit le contraire ? On a dit, Madame le Conseiller, qu'on avait en tête le chiffre de 4 ans, M. BURINI a rappelé qu'il avait demandé, dans un rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, je crois, cette étude-là. Or, elle n'a jamais été faite véritablement pendant au moins les trois premières années de notre mandat. Moi ça fait 4 ans et demi que je suis là et pendant les 3 premières années, il s'agissait de dictats sans volonté de bouger.

Monsieur le Ministre a réouvert ce dossier, la S.M.E.G. et la S.M.A. ont fait leur travail, nous ont livré des informations. L'on réfléchit mieux lorsqu'on a les informations, il n'y a pas de doute.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait. On ne va pas refaire le débat sur ce sujet, mais la principale raison qui fait que notre usine va rester à Monaco, c'est parce que la France n'en veut pas ! Je répète, la France n'en veut pas !

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je me permettrai de contester, mais je l'entends...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... J'ai les

photocopies de toutes les instances auxquelles on a écrit, qui nous ont renvoyé dans nos buts. La France ne veut pas d'usine d'incinération et c'est vrai que pour la souveraineté et l'image de la Principauté de Monaco, aller faire traiter ses déchets en France, ce n'est pas terrible.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Alors, si vous voulez qu'on réouvre tout le débat on va le faire, comme on a pris un peu d'avance sur le sujet, on peut en profiter, mais ce débat, vous l'avez dit, il est malsain.... Là, vous êtes revenue sur un terrain malsain, parce qu'expliquez-moi la souveraineté Telecom, expliquez-moi la souveraineté de la S.M.Eaux., expliquez-moi la souveraineté de la S.M.E.G. s'il vous plaît ! Donc, arrêtons tout de suite ce débat-là. Concernant les français, j'ai aussi discuté, pas au même niveau que vous peut-être, pas dans les mêmes circonstances et pas de manière officielle, avec un certain nombre d'élus de la région voisine qui pensent qu'il y a des solutions qui sont tout à fait envisageables. Si, évidemment, on écrit à M. ESTROSI pour lui demander s'il veut une usine d'incinération sur la Place Masséna, je peux concevoir qu'il réponde non. C'était à peu près les termes du premier courrier qui lui a été envoyé il y a 6 ou 7 ans et auquel, je conçois qu'il réponde non. Si on parle de l'usine dans le quartier de l'Ariane dont on sait qu'elle est en sous-capacité, etc... je pense que l'on peut discuter.

Mais, je vous le dis, je ne suis pas un partisan à 1000 %. Je pense que c'est mieux, même si je conçois qu'il y a des obstacles, je conçois qu'il y a des négociations et je pense qu'aujourd'hui, la discussion dans laquelle nous avançons offre une solution qui me semble intéressante pour tout le monde et surtout pour Monaco, pour le chaud et froid de Fontvieille, également pour un certain nombre de choses et tant mieux si les tenants du souverainisme en plus y trouvent leur plaisir.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis assez satisfait du débat, des deux côtés de la table d'ailleurs. D'un côté, le Gouvernement, merci, Monsieur le Ministre d'Etat parce que je crois que c'est vraiment l'inflexion qui a changé, lorsque vous êtes arrivé. On est arrivé à une solution qui n'est pas ma favorite, comme l'a dit M. ALLAVENA, mais je pense qu'on approche quand même les choses d'une différente manière.

Du côté de mes collègues, je vous remercie de votre ouverture d'esprit. Pour autant, pour ceux qui n'étaient pas là, ils doivent savoir qu'on s'est quand même fait traiter d'obsédés, ici, tous les trois. On était obsédé par l'incinération. Donc je suis content qu'on soit passé d'obsédés à des gens un peu plus sains mentalement.

Merci.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur PASQUIER, Monsieur ROBILLON, Monsieur GRINDA, un point sur lequel vous avez parfaitement raison, c'est qu'il n'aurait pas été tolérable et il ne sera pas tolérable qu'une usine, qui génère de la pollution, soit construite à Monaco. Vous avez parfaitement raison, puisque vous évoquez le collègue.

Je crois que nous sommes tous d'accord – et je crois que le Gouvernement va dans ce sens – que le fait que l'appel d'offres sera fait dans ce but et c'est pour cela que nous avons demandé que les techniques soient le plus possible ouvertes. Il faut que cette structure bénéficie des structures les plus modernes, les plus avancées. Malheureusement, l'on ne pourra pas éviter le coût très élevé si on ne veut pas de pollution. Nous sommes tous d'accord sur le fait que si cette usine est à Monaco, il faut qu'elle ne produise pas de pollution sinon ce sera une catastrophe pour les voisins, pour notre image et pour nos démarches environnementales, mais je sais que vous allez dans ce sens.

La réalité est que maintenant nous avons une usine qui va perdurer pendant quelques années, le temps qu'il faut. Je me souviens très bien, et M. ALLAVENA le disait, lors des Commissions de Concession nous avons été alertés sur des problèmes de maintenance. Les premiers frais vont donc être engagés sachant qu'il était question d'un « transformateur », je ne sais plus exactement le terme mais il y a une machine qu'il faut absolument changer, qui est extrêmement coûteuse. Ces travaux d'entretien ne pouvaient pas être faits en 2016. Donc, s'il vous plaît, dans le cadre du Budget 2018, si vous pouviez nous présenter et nous dire, puisqu'il y a encore bon nombre d'années à conserver cette usine, quelles vont être les nécessités, les frais engagés, si c'est de l'ordre de 20 000 €, de 100 000 €, on parlait même de 100 000 ou 200 000 €, ce sont des frais très importants. Donc, c'est le prix à payer en attendant, que nous le sachions car ce sont des centaines de milliers d'euros. Ces machines doivent absolument être rénovées sinon les fours

risquent de tomber en panne. Donc nous avons besoin d'une perspective financière pour 2018.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On organisera une Commission Plénière d'Etude dédiée à l'usine d'incinération à laquelle je ferai venir à nouveau tous les spécialistes de l'usine d'incinération actuelle. Après, ce sera l'UVET.

M. Jean-Louis GRINDA.- Moi j'aimerais bien que vous fassiez revenir le spécialiste qui nous avait vendu la piste de ski...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-...* A Megève ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Voilà. Avec le petit nuage noir au-dessus, vous vous souvenez ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ceci dit, il avait réponse à toutes vos questions et c'était quelqu'un de très qualifié.

M. Jean-Louis GRINDA.- Si vous me permettez, c'est un sujet merveilleux qui était « bouclé », comme tous mes collègues l'ont rappelé, tout le monde s'en souvient. Il était bouclé, arbitré, on ne devait plus en parler. Nous sommes intervenus, certains nous ont rejoint, et nous en sommes là aujourd'hui. Merci beaucoup Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous pouvez remercier le Ministre d'Etat également. Effectivement, à son arrivée, il a demandé à ce que l'on réétudie le dossier.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je le remercie chaleureusement.

Je souhaite bien clarifier les choses, comme l'a dit M. ALLAVENA, évidemment on a écrit, j'ai vu le courrier qui nous a été brandi régulièrement, avant

même 2013, au Préfet des Alpes-Maritimes pour demander...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-...*entre autres, oui.

M. Jean-Louis GRINDA.- ... si on pouvait aller brûler chez lui ce à quoi il a répondu non, évidemment.

La solution que je préconisais à l'époque n'était pas du tout celle d'aller brûler forcément chez les voisins, parce qu'il s'agit là d'un transfert simple de détrit, de déchets à faire brûler ailleurs ce qui n'avait, effectivement, pas beaucoup de sens, du fait que ça polluerait les voisins, ce n'est pas très intéressant. Certains ici s'en étaient émus avec raison.

La solution était tout à fait différente, la solution si on veut bien être honnête et s'en souvenir, c'était de dire que l'on pouvait participer à un Centre de Valorisation Organique, un C.V.O., qui ne peut pas être fait en Principauté du fait qu'il nécessite, pour être efficace, un périmètre d'environ un hectare, un hectare que nous n'avons pas, qui était tout à fait possible dans l'est de Nice. Ce C.V.O. permettrait de mieux traiter nos déchets et les déchets en général, permettrait de réduire quasiment plus de 50 % l'incinération à la sortie. Alors, c'est une solution qui n'est pas retenue, très bien, mais c'est une solution qui était quand même possible...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Qui n'a pas été retenue par les Autorités françaises, je suis désolée...

M. Jean-Louis GRINDA.- Avez-vous des documents qui nous disent que cette solution du C.VO. n'a pas été retenue par les Autorités françaises ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous avons eu plusieurs réunions avec les Autorités françaises et aucune solution n'a été trouvée.

M. Jean-Louis GRINDA.- En tant que Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre

de Vie, je vous crois, bien évidemment, vous êtes Ministre et vous n'êtes pas là pour me raconter autre chose que la vérité et les réunions, j'en suis sûr, ont eu lieu.

Moi, je vous dis que c'était une option que j'ai étudiée très profondément avec des personnes connaissant le sujet, du grand pays voisin, privé et public, je n'ai pas de pouvoir de négociation, j'ai juste un pouvoir de renseignement dans ma fonction d' élu, je n'ai jamais qu'une seule réponse : « oui, cela nous intéresse ». Pourquoi ? Parce que grâce à ce C.V.O. auquel vous participeriez pour le construire, on avait besoin de financement. Pour cela, vous vous souvenez, on était prêt à payer 10 M€, 20 M€ ou 30 M€, nous aurions mieux traité les déchets de tout le monde, de Nice, de la CARF et de Monaco et donc on rentrait tout à fait dans la zone acceptable et même souhaitée par les Traités internationaux. Voilà la réponse que j'ai eue.

Maintenant, vous me dites que lors des séances bilatérales, on vous a répondu que ceci n'était pas possible. Je ne mets pas en doute votre parole, certainement pas, mais permettez-moi de m'en étonner.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est comme pour la S.P.A., Monsieur GRINDA, on avait un accord du maire de Castillon pour installer la S.P.A. sur sa commune et, malheureusement, des instances supérieures nous font savoir que c'est beaucoup plus difficile que prévu et si vous aviez rencontré à l'époque le maire de Castillon, vous auriez pu me dire aujourd'hui : « mais je ne comprends pas, le maire de Castillon m'a assuré qu'on pouvait mettre la S.P.A. à Castillon ! ». Une lettre du maire de Castillon est arrivée la semaine dernière nous disant « Je suis désolé, mais malgré ma volonté, bien sûr, je suis toujours favorable à l'installation de la S.P.A. dans ma commune, cependant la réflexion doit être approfondie car des difficultés sont apparues. Toutefois, le projet n'est pas abandonné, bien sûr ». En parlant avec les Autorités supérieures, on s'aperçoit qu'il est très difficile d'accueillir une S.P.A. à Castillon, comme d'accueillir une déchèterie. Cela dépend des interlocuteurs avec qui on échange.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je ne doute pas d'avoir parlé avec les mauvais interlocuteurs et je ne doute pas que vous me disiez la vérité. Je n'en ai aucun doute.

Mon intervention était juste pour éviter la caricature, parce que dans ce dossier il y a eu beaucoup de caricatures, de tous les côtés d'ailleurs, notre dessin, notre projet, n'a jamais été d'incinérer chez les voisins. C'était de traiter mieux et de réduire l'incinération.

Cette mise au point est faite, vous avez eu la parole pour nous expliquer la réalité des débats que vous avez eus, je ne mets pas en doute une seconde ce que vous nous dites, mais je peux, à titre personnel, le regretter...

... Et je me redonne la parole...

(Rires).

... Pour dire que s'il ne tenait qu'à moi, vu l'emplacement de cette future usine de traitement des déchets, je dirai, dans l'appel d'offres, qu'elle doit comporter toutes les technologies sauf l'incinération. Parce que si vous la déplacez de 50 ou 100 mètres elle sera quand même au voisinage d'un collège et franchement, même avec tous les aménagements technologiques certainement que l'on trouvera, qui seront formidables et qui seront de grands progrès. Nous ne serons pas dans le bon, ni dans le cadre du Traité de Paris, ni dans un cadre qui me touche et que je trouve plus perturbant, la santé publique. Mais enfin, cela me regarde.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je vais être très rapide parce que j'ai demandé la parole tout à l'heure pour me targuer d'être le plus vieil obsédé de cette Assemblée, puisque je porte cette parole depuis 2010/2011. On a eu quelques passes d'armes avec Madame GRAMAGLIA dont je suis assez satisfait de la gestion actuelle du dossier. Je regrette beaucoup qu'on n'ait pas poursuivi pour l'externalisation, le choix a été fait, mais en tous cas je pense qu'on commence à « tenir la route ».

Je rappellerai, pour mes collègues et pour vous, Monsieur le Ministre, qu'en 2011, de mémoire, on nous promettait que 4 ans était le maximum pour la vie de l'usine d'incinération. Donc a vraiment poussé et je crois que c'est bien qu'aujourd'hui on soit en train de se dire qu'on a le temps de le faire. Je crois que c'est comme cela qu'il faut le faire et ne pas jeter les anathèmes sur chaque personne. Chacun a sa vérité à défendre et je suis très content que mes

collègues aient abondé dans ce sens, de même que le Gouvernement a travaillé également dans ce sens.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Michel CUCCHI est sorti de l'hémicycle).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

Chap. 2 - Domaine social

602.1011 - C.H.P.G. (Cf annexe p. 73)	5.998.900
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri (cf annexe p. 77).....	2.799.500
602.102 - École d'infirmières	642.600
602.103 - Déficit du C.T.S.	1.287.000
602.104 - Off. Protec. Soc. (Cf annexe p. 80).....	27.663.200
602.105 - A Qietudine (cf annexe p. 82).....	736.700
602.106 - Centre rainier III (cf annexe p. 85)	3.176.100
602.108 - Serv. Médic.D'urg.& Réanimation.....	431.100
Total du chapitre 2	<u><u>42.735.100</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Michel CUCCHI est sorti de l'hémicycle).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Domaine culturel

603.101 - Musée national (cf annexe p. 88).....	3.357.600
603.102 - Cent. Scientifique (cf annexe p. 91).....	5.538.300
Total du chapitre 3	<u><u>8.895.900</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI ?

M. Daniel BOERI.- Un peu plus tard, il y a d'autres chapitres.

M. le Président.- Vous me désarçonnez Monsieur BOERI.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je voulais savoir si on avait résolu le problème du microscope au le Centre Scientifique ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Pour le microscope des inscriptions sont prévues au Budget Primitif pour pouvoir procéder à son remplacement dans le cadre de l'année 2018.

M. Marc BURINI.- Merci pour eux, parce que c'est un sujet dont on ne parle pas tellement à Monaco mais dont on parle au niveau international, notamment, au niveau de la publication sur les coraux. Je crois que ça fait l'objet de la deuxième ou la troisième publication dans le monde. Je tenais à le souligner parce que cela est très important.

Peut-être pour les personnes qui ne connaissent pas la problématique, je précise qu'il y avait un microscope spécial, d'une grande nécessité et qui était primordial pour continuer les recherches et continuer le travail des scientifiques de ce Centre.

Merci pour eux.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Absolument et d'ailleurs les publications scientifiques, dans le domaine des coraux, sont remarquables, remarquables dans le monde entier et le laboratoire est vraiment un des laboratoires phare en la matière. Cet appareillage, qui posait des problèmes notamment de maintenance au fil du temps, devait être remplacé, c'est un investissement d'importance d'un peu plus d'un demi-million d'euros, que vous verrez apparaître dans les inscriptions du Budget Primitif 2018.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Michel CUCCHI est sorti de l'hémicycle).

M. le Secrétaire Général.-

II - INTERVENTIONS

Chap. 4 - Domaine international et coopération

Sc. 4.1 Subventions

604.101	- Subventions diverses	20.000
604.102	- O.H.I.	67.500
604.103	- Commission médico-juridique.....	2.000
604.105	- Agence inter. Énergie atomique	1.400.000
604.106	- Associa° consuls à Monaco:ACHIM	88.000
604.107	- Accobams secret. Fonctionnement.....	196.000
604.108	- Institut droit Économique mer.....	98.500
604.113	- Pelagos.....	

Total du sous chapitre sc.4.1 Subventions 1.872.000

Sc.4.2 Politiques publiques

604.201 - Contrib. Oblig. Org. Intern.	2.897.300
604.202 - Fondation Albert II.....	604.700
604.203 - Union pour la méditerranée.....	
604.204 - Fondation Princesse Charlène.....	500.000
604.215 - Expo internat. Astana 2017.....	1.500.000
604.217 - Contrib. Volont. Multi et bilat.	2.594.200
604.218 - Protocole Kyoto.....	356.000
604.220 - Apd-coopération bilaterale.....	7.074.200
604.2201 - Apd-cooperation multilatérale.....	1.880.000
604.2202 - Apd-ong monégasques.....	746.500
604.2203 - Apd-prev° urgence réhabilitat°.....	760.000
604.2204 - Apd-cotis.Organisations intern.....	
604.221 - Exposition univ. Dubai 2020.....	500.000
604.227 - Participation Iter.....	550.000
604.228 - Conférences Internationales.....	565.000
	<u>20.527.900</u>
Total du sous chapitre sc.4.2 Politiques publiques	<u>20.527.900</u>
	<u>22.399.900</u>
Total du chapitre 4	<u>22.399.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Michel CUCCHI est sorti de l'hémicycle).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Domaine Éducatif et culturel**Sc. 5.1 Subventions**

605.101 - Orchestre philharmonique MCO.....	8.493.300
605.1012 - Opéra de Monte-Carlo.....	1.921.000
605.102 - Commission Nationale Unesco.....	4.000
605.103 - Comité national arts plastiq.	14.000
605.104 - C.I.M.....	5.800
605.105 - Musée océanographique.....	6.035.000
605.106 - Institut paléontologie humaine.....	181.400
605.108 - Université de nice.....	30.000

605.109	- Rencontres philosophiques MCO.....	600.000
605.110	- Jeunesse avenir.....	8.500
605.112	- Studio de Monaco.....	22.400
605.113	- Scouts et guides de Monaco.....	52.700
605.115	- Cœurs vaillants.....	57.300
605.116	- Jeunesse catholique.....	14.000
605.117	- Subventions diverses.....	531.700
605.122	- Comité Nat. Traditions monégas.....	1.800
605.124	- Cie de ballets de Monte-Carlo.....	8.105.000
605.125	- Centre jeunesse Psse Stéphanie.....	721.500
605.126	- Assoc. des jeunes monégasques.....	95.300
605.128	- Académie langues dialectales.....	9.200
605.129	- Assoc. Foi action rayonnement.....	226.400
605.131	- Spectacles du Fort Antoine.....	160.000
605.132	- Archives audiovisuelles.....	1.023.800
605.133	- A.P.E.E.M.....	9.800
605.137	- Printemps des Arts.....	1.341.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace.....	1.212.000
605.139	- Garden club.....	195.500
605.141	- Culture - contributions.....	1.526.000
605.142	- Divers contributions.....	10.000
605.143	- Médiarama - le logoscope.....	11.200
605.144	- Aides diverses cultes.....	30.000
605.145	- Fondation Prince Pierre.....	563.400
	Total du sous chapitre Sc. 5.1 Subventions	33.213.000
Sc.5. 2 Politiques publiques		
605.220	- Établ. d'enseignement privé.....	10.378.100
605.230	- Voyages écoliers-projet jeunes.....	149.000
605.234	- Programme jeunesse.....	72.000
	Total du sous chapitre Sc. 5.2 Politiques publiques	10.599.100
	Total du chapitre chapitre 5	43.812.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI, c'est là ?

M. Daniel BOERI.- Exactement, Monsieur le Président.

M. le Président.- Allez-y, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci.

Mes chers collègues, je ne vous infligerai pas une nouvelle lecture de la fable et pour le public vous pourrez la retrouver dans mon blog. Depuis la dernière fois il y a déjà 7 700 vues, donc on peut continuer.

Simplement, revenons à la Nuit Blanche.

Après la charge de travail, après la crainte de

la lassitude, après la sécurité et j'en passe, voilà maintenant l'arbitrage budgétaire, la multiplication des excuses pour justifier une fois de plus l'absence de la Nuit Blanche, même en 2018, ce qui me paraît très excessif.

Tout cela commence, à vrai dire, par être usant, mais je tiens le coup, on voit pour l'usine d'incinération que cela avance, donc pour la Nuit Blanche cela fera pareil.

La tenue de la fête de la danse, dont je tiens à saluer l'immense succès, n'a posé aucun problème de sécurité et a été même une grande fête populaire qu'il faudra recommencer.

La Nuit Blanche elle a aussi été un grand succès dès sa première édition. Je ne comprends donc pas pourquoi le Gouvernement s'obstine à sacrifier la Nuit Blanche à l'autel des arbitrages budgétaires. On a parlé de la Nuit Blanche, sans doute le savez-vous, à New York, à Londres, à Rio, mais peut-être qu'on ne regarde que Monaco, et c'est vraiment un retentissement avec un public qui correspond exactement à ce que cherche Monaco.

Penser à tort que la Nuit Blanche et la fête de la danse se font concurrence. Chaque manifestation s'adresse à un public différent, c'est ce que l'on appelle « la segmentation » en marketing, c'est surtout l'occasion d'amener à Monaco un public plus large et plus jeune.

Je crois que ce n'est pas la peine d'aller plus loin, toutefois il faudra y revenir et j'y reviendrai chaque fois.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Deux mots pour rappeler ce que j'avais indiqué précédemment. Tant la fête de la danse que la Nuit Blanche ont montré qu'un évènement festif, libre d'accès, gratuit, dans une période estivale était attendu et a remporté un succès en Principauté. Les deux évènements, chacun dans son registre et à son niveau, ont connu, effectivement, un succès. Cela nous a conduit à considérer qu'il fallait que l'on mène une réflexion sur la forme que devait prendre ce type de manifestation, sachant que la répétition à l'identique n'est pas forcément un gage de succès et que donc il fallait qu'on mène cette réflexion avant d'engager une prochaine manifestation, c'est ce que nous sommes en train de

faire, d'où l'absence d'inscription pour 2017.

M. Daniel BOERI.- *No comment.*

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mon intervention quasi-traditionnelle sur le financement des Institutions Culturelles de la Principauté qui, depuis de nombreuses années maintenant, est en partie transféré à certains instituts bancaires qui contribuent et qui ne cherchent pas à intervenir d'ailleurs je le dis bien, dans la bonne marche des maisons ni dans les choix artistiques. Donc, cela est une chose qu'il faut prendre pour acquise et dont je me félicite.

Je voudrais réitérer à nouveau mon opinion ici, que personnellement je souhaiterais que l'Etat reprenne toutes ses responsabilités sans ce transfert étant entendu que l'Etat est bien évidemment le garant de ces sommes qui parviennent aux Institutions Culturelles, mais je préférerais de loin – la question est plutôt pour Monsieur CASTELLINI – que ce financement appartienne entièrement à l'Etat parce qu'une politique culturelle est un dessein de l'Etat, avec un « E » majuscule, bien évidemment.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

Sont sortis de l'hémicycle :

MM. Jean-Michel CUCCHI, Bernard PASQUIER,

Thierry POYET, Christophe ROBINO et

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN ;

M. Jean-Louis GRINDA, ne participe pas au vote).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 6 - Domaine social et sanitaire****SC.6.1 Subventions**

606.101	- Croix-rouge monégasque	2.739.200
606.102	- Amicale des donneurs de sang	32.000
606.113	- Société protectrice animaux	71.400
606.114	- Subventions diverses	703.200
606.115	- Fight AIDS.....	130.000
606.119	- d'Amorepsy Monaco	80.100
606.120	- Fondation Flavien nouv. Espoir	50.000
606.129	- Jeune j'écoute	450.000
606.137	- AMAPEI - caps	1.539.400
Total du sous chapitre Sc. 6.1 Subventions		<u>5.795.300</u>

SC.6.2 Politiques Publiques

606.203	- Prest. Sociales aux étud. Monég.....	225.500
606.204	- Gratifications & aides soc.....	405.000
606.205	- Bourses d'études.....	2.793.000
606.206	- Prévention médico-sociale.....	618.800
606.207	- Aide à la famille	170.000
606.208	- Fonct. Centre médico-psycholog.....	727.700
606.209	- Aide travailleurs-ind. Auxil.....	1.518.400
606.211	- Amélioration habitat.....	100.000
606.212	- Médecins - INDTE. Compensatoire.....	65.000
606.217	- Ctre de coordin gérontologique	404.200
606.218	- Structure d'accueil Speranza	685.800
606.219	- Formation professionnelle	429.000
606.221	- Ctre acc thérap tps partiel	549.300
606.222	- Aide nationale au logement	8.150.000
606.223	- Mes. Mobilité per. Handicapées.....	610.000
606.224	- Bonif. Prets accession proprié.....	5.000
606.225	- Unité psy. & Psycho. Médic.....	797.900
606.226	- Intérêts prêts étudiants	10.000
606.227	- Fonds dépendance	5.000.000
606.228	- Aide à l'installation profess.....	600.000
606.229	- Aide à l'installation artistes.....	70.000
606.238	- AMAPEI - foyer vie handicapés.....	639.800

606.242 - Alloc. Différentielle de loyer	2.300.000
606.246 - Colonies de vacances.....	55.000
Total du sous chapitre Sc. 6.2 Politiques publiques	<u>26.929.400</u>
Total du chapitre 6	<u>32.724.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté ;

*Sont sortis de l'hémicycle : MM. Jean-Michel CUCCHI, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Christophe ROBINO et Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Domaine sportif

Sc. 7.1 Subventions

607.101 - Centre formation ASM FC.....	2.119.300
607.103 - Comité antidopage	130.000
607.105 - Yacht club de Monaco.....	900.000
607.107 - Subventions diverses	629.100
607.108 - Tennis club	229.000
607.110 - Fédération motonautique	60.200
607.117 - ATP.....	90.000
Total du sous chapitre Sc. 7.1 Subventions	<u>4.157.600</u>

Sc. 7.2 Politiques Publiques

607.202 - Sport scolaire	996.600
607.203 - Comité olympique	1.778.700
607.204 - Aide aux sportifs/haut niveau	350.000
607.208 - Bourses sportives.....	100.000
Total du sous chapitre Sc. 7.2 Politiques publiques	<u>3.225.300</u>
Total du chapitre 7	<u>7.382.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit par mon collègue – même s'il est parti – Christophe ROBINO, l'autre soir. Aujourd'hui, dans le domaine du sport, il y a beaucoup d'interrogations et nous n'avons pas forcément les réponses que l'on pourrait attendre.

Sans vouloir entrer dans les débats ce soir, je souhaiterais, avant le Budget Primitif 2018, qu'on organise une Commission Plénière d'Etude et, enfin, avoir des réponses sur le Stade, sur la loi du sport, sur les associations sportives et surtout sur les établissements qui reçoivent les associations sportives.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Comme nous l'avons indiqué, il n'y a aucune objection, bien au contraire, de la part

du Gouvernement pour organiser et participer à cette Commission Plénière d'Etude. Nous étions, depuis le mois de mai, en attente d'un certain nombre de questions que le Conseil National semblait vouloir nous poser avant la tenue de cette séance, je crois qu'il y a les agendas qui sont en train de se mettre en place afin que la réunion puisse avoir lieu avant les séances du Budget Primitif 2018. Il n'y a aucune difficulté, tant sur les sujets de subventions, de restructuration du Stade Louis II ou de gestion des différents créneaux sportifs et d'équipement sportif.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont sortis de l'hémicycle :

*MM. Jean-Michel CUCCHI, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Christophe ROBINO et
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 8 - Organisation manifestat.

Sc. 8.1 Subventions

608.103	- Festival int.TV / médiax.....	4.150.000
608.104	- Épreuves sportives automobil.....	20.260.000
608.112	- Festival mondial theatre amat.....	645.000
608.116	- Exploit. Grimaldi forum SAM.....	6.650.000
608.130	- Expositions florales.....	15.000
608.132	- Manifestations sportives.....	2.250.200
608.134	- Monaco inter expo.....	485.000
608.137	- Événement cult. Grimaldi forum.....	3.400.000
Total du sous chapitre Sc. 8.1 Subventions		<u>37.855.200</u>

Sc. 8.2 Politique Publiques

608.201 - Manifestations Nationales	622.600
608.203 - Année de la Russie.....	
608.205 - Congrès - Réceptions	985.000
608.206 - Congrès - Contributions.....	1.400.000
608.207 - Manifestations Culturelles.....	511.700
608.213 - Animation	430.000
Total du sous chapitre Sc. 8.2 Politiques publiques	3.949.300

Total du chapitre 8 41.804.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Juste une demande de précision. Peut-être la réponse a-t-elle été donnée, excusez-moi, je vois que la ligne Manifestations Sportives est modifiée à hauteur de 1 190 000 €, pouvez-vous m'apporter des précisions ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* En fait, elle se décompose en deux éléments. L'une est une contribution à l'organisation d'un tournoi de boxe et l'autre une subvention qui avait été allouée. La manifestation ayant été annulée, on a une restitution du crédit.

M. Jean-Louis GRINDA.- Puis-je poursuivre ma question, dans ce cas-là ?

Quel est le montant de l'organisation de la rencontre de boxe ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Le montant de la contribution est de 1 200 000 €.

M. Jean-Louis GRINDA.- 1 200 000 € pour une soirée de boxe, donc c'est bien ça.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Un combat oui.

M. Jean-Louis GRINDA.- Enfin, une soirée avec plusieurs combats. Je suppose que c'est une soirée de grande qualité, bien évidemment. Je suis néanmoins –

alors c'est le néophyte qui parle bien sûr – étonné de l'importance de cette somme. Donc, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais je voudrais bien connaître les retombées médiatiques parce que forcément ce ne sont pas les recettes des tickets vendus ce soir-là qui vont combler ce déficit, nous le savons tous. Alors, est-ce que les retombées médiatiques de cette soirée ont été évaluées ? Je suppose que oui mais j'aimerais en savoir un petit peu plus.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je n'ai pas la réponse sur le siège, mais on va regarder afin de pouvoir vous la communiquer.

M. Jean-Louis GRINDA.- Lorsque je parle de retombées médiatiques, c'est en termes de diffusion mondiale de ces matchs, sur des chaînes de télévision, etc...

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui, tout à fait.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je voulais compléter la « non-réponse » de Monsieur le Conseiller. Nous avons parlé mardi soir du devoir d'animation de la S.B.M. et on regardait les montants qui étaient versés à la ville. Au titre de cette somme, en revanche, parce que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a posé une question sur ces 1 200 000 €, il nous a été dit que l'Etat a versé 1 200 000 € à la S.B.M. pour organiser ce tournoi de boxe.

Donc, il y a aussi un devoir d'animation de l'Etat vis-à-vis de la S.B.M. maintenant pour faire des évènements sportifs, de l'animation... Parce que dans la réponse cette somme de 1 200 000 € a été versée à la S.B.M..

Il serait intéressant de connaître les retombées parce que quelques semaines, quelques jours avant il y a un tournoi de boxe, parce que la boxe est un sport professionnel qui rapporte de l'argent. Il y a eu un match qui a été fait à Las Vegas qui a rapporté 400 millions de dollars. Je voulais savoir si on avait eu l'équivalent : 10 % ? 5 % ? Un peu moins ? Mais surtout, je m'étonne de ce rôle d'animation nouveau de l'Etat vis-à-vis de la S.B.M., alors qu'auparavant, la situation était inverse.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est une contribution qui est apportée à l'organisateur de la manifestation donc ce n'est pas dans le rôle de l'animation mais par rapport à la manifestation et au coût de celle-ci.

Pour ce qui est des retombées j'en ai pris note et on vous fournira les éléments que je n'ai pas là, en séance.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur un petit problème qui concerne le sport féminin, en l'occurrence le basket à Monaco.

L'an dernier, deux équipes de basket féminines monégasques se sont affrontées dans le cadre du championnat de France national 2 féminine, l'équivalent de la 4^{ème} division française donc un certain niveau déjà. Pour information l'une des deux équipes MBA présidée par notre collègue Eric ELENA, a obtenu d'excellents résultats finissant 1^{ère} de sa coupe, puis championne de France de national 2, remportant en plus le trophée de la coupe de France. Excellents résultats pour une équipe nouvellement créée.

L'autre équipe, l'ASM a fait une saison honorable, mais était dominée tout au long de cette saison par MBA.

Cette situation n'a pas bien été comprise dans le monde sportif, mieux, elle fait sourire.

Comment et pourquoi en Principauté, dans un pays de 2 km², alors que les infrastructures sportives ne sont pas illimitées, et les budgets non plus, on peut

présenter deux équipes féminines ?

Je rappelle que ces deux équipes sont également financées, pas uniquement par de l'argent public. Ne serait-il pas opportun, Monsieur le Conseiller, de constituer une équipe phare féminine regroupant les joueuses, les dirigeants et certainement des moyens financiers plus importants, lui permettant d'atteindre un niveau plus élevé qui, j'en suis persuadé, susciterait autour d'elles un engouement très large.

Deux équipes monégasques féminines de basket en national 1 cette année et en national 2, est-ce quelque chose de positif pour la Principauté ? Je me pose des questions.

Monsieur le Conseiller, que comptez-vous faire pour résoudre ce problème ?

Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Vous soulevez, effectivement, un problème que nous avons identifié dans l'examen de la loi sur le sport et que nous avons présenté en commission ici même.

Les associations sont des personnes juridiques de droit privé qui s'organisent et gèrent leurs affaires comme bon leur semble. Bien évidemment, l'utilisation des deniers publics, l'utilisation des équipements publics nous amènent à dialoguer avec elles et dans ce dialogue leur mettre en évidence un certain nombre de situations qui peuvent apparaître comme anormales compte tenu de la taille de la Principauté, du nombre d'équipements, que nous avons et de la multiplicité des sports qui sont pratiqués en Principauté.

Au début de la saison dernière, je n'avais pas manqué de réunir ces deux associations pour leur indiquer que c'était une situation qui ne me paraissait pas viable sur le moyen terme, sur le long terme. Force est de constater que les associations ne se sont pas mises d'accord pour améliorer les choses à brève échéance.

La future loi sur le sport devrait traiter ce type de problématique par la mise en place d'un certain nombre de critères pour permettre l'accès aux équipements publics de la Principauté et pour l'accès à l'aide publique en matière de financement. Cela fait partie des problématiques qu'il faut partager parce qu'elles ne sont pas simples, parce qu'il y a des problématiques sportives, il y a des problématiques aussi parfois de rivalité entre les personnes. Cela est un peu compliqué à gérer mais il faut que nous prenions conscience qu'on ne peut pas tolérer,

sur le long terme, le fait que chaque association puisse imaginer développer ou se développer en toute indépendance et en utilisant ou en requérant les moyens publics, que ce soient des financements ou que ce soient des créneaux d'utilisation des équipements publics sportifs.

Donc, cela fait partie des réflexions que nous menons et je pense que dans le cadre de la Commission Plénière d'Etude que nous avons évoquée tout à l'heure, on ira peut-être plus loin dans les pistes de réflexions que l'on pourrait avoir en la matière. C'est également une des problématiques dont j'ai saisi la Commission Nationale des Sports qui doit également réfléchir et formuler des propositions en la matière.

M. le Président.- Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je suis désolé mais je ne peux pas laisser passer ce que vous venez de dire. L'année dernière, vous m'avez demandé, comme à l'A.S.M., de nous réunir. Se sont tenues trois réunions, qui se sont très bien passées, même très très bien, puisque nous sommes allés plus loin que simplement se réunir, nous sommes sortis ensemble. M.B.A. a fait une vraie proposition avec un schéma clair, net, pour gérer le basket à Monaco, que ce soit du côté féminin que du côté masculin. Apparemment, le soir même ils avaient l'air enchantés. Mais trois semaines plus tard, on m'annonce que cela a été refusé. Je ne sais toujours pas pourquoi. Pire, ils n'ont fait aucune proposition. Alors, aujourd'hui, je vais vous dire ce que je pense : c'est le petit poucet contre le grand. Tout est tellement plus facile lorsqu'on a cinq fois plus de subventions, attendre et regarder que l'autre échoue. Cet état de fait, je pense que c'est un manque de respect envers ces joueuses et ces dirigeants. Nous ne sommes pas champions de France, on ne gagne pas la coupe de France par hasard ! C'est l'aboutissement d'un travail, d'une équipe. Lorsque le Président de la ligue est venu me remettre le trophée, il a dit que c'était la première fois qu'un club en France gagne la coupe de France et la coupe national 2. C'est Monaco qui l'a fait. Personnellement, je me félicite des réussites qui sont intervenues cette année, avec mes amis, mes dirigeants que je salue et que je respecte. 220 personnes sont allées à Bercy pour aller voir la finale de la coupe de France et le trophée a été ramené !

Donc, aujourd'hui, je ne peux pas vous laisser tenir ce genre de propos, c'est un manque de respect. En face, ils viennent quémander auprès de l'Etat des

subventions, mais lorsqu'on regarde, cette année, ils ont pu faire signer 6 joueuses alors qu'ils ne peuvent en faire jouer que 3 par match. C'est-à-dire que les 3 autres vont jouer dans un championnat régional, c'est-à-dire Nice, Monaco, au plus loin Toulon. C'est tout simplement scandaleux parce que là, encore une fois, ce que je vois, c'est qu'on tourne la tête pour ne pas regarder la réalité.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Pardonnez-moi, mais je n'ai pas pris position, ni pour l'un, ni pour l'autre. J'ai dit que force est de constater que les deux associations ne se sont pas mises d'accord et qu'avec les moyens dont on dispose au jour d'aujourd'hui, on ne peut pas arriver à les forcer à se mettre d'accord.

C'est pour cela que dans le cadre de la future loi pour le sport, il faut que nous ayons des outils afin de pouvoir faire évoluer la situation.

Je n'ai pris parti, ni pour l'une, ni pour l'autre et je ne pense pas que ce soit le lieu et le moment pour pouvoir traiter de cela.

Au jour d'aujourd'hui nous avons la loi sur les associations qui donne une liberté d'association en Principauté, de fait de cette loi, nous avons des associations qui se développent, ce sont des structures de droit privé qui réfléchissent, évoluent, comme bon leur semble et nos outils, pour pouvoir gérer cela, sont ceux de la persuasion, ceux de l'incitation, ceux de l'explication, de la pédagogie, mais on ne peut pas aller au-delà.

Donc, je pense que l'un des objectifs de la future loi sur le sport, c'est de nous donner les outils, de donner à la puissance publique les outils qu'il faut pour dépasser ce stade de la simple discussion.

M. Eric ELENA.- La loi sur les associations, vous venez de la citer lorsque vous la lisez en entier, vous avez un an pour mettre à jour. Je rappelle qu'elle est entrée en vigueur en 2008, nous sommes en 2017. Des associations refusent d'être affiliées à des fédérations à Monaco, c'est tout simplement scandaleux. Lorsque je vois comment l'Etat réagit, je ne peux pas entendre que vous ne prenez pas parti. Pour moi, c'est la responsabilité du Gouvernement. Il y a une loi, si vous, vous ne la respectez pas, je ne vois pas ce que l'on fait ici.

Par rapport au domaine des associations, oui, c'est facile de dire que vous ne prenez pas parti ! Mais il y a un club qui est monté en national 1, la marche est énorme. Pour vous donner un exemple,

c'est environ 15 000 kilomètres de déplacements et lorsqu'on refuse l'augmentation de la subvention, c'est pratiquement qu'on veut « sa chute ». Donc, lorsque vous me dites que vous ne prenez pas parti, je n'en suis pas convaincu, même si je vous apprécie énormément, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais prévu de parler dans le chapitre, après de la Communication Sportive, mais comme il y a un lien quasiment filial entre la communication sportive du basket professionnel et l'absence de communication et d'aide pour le basket féminin, je crois que c'est l'occasion de faire le lien.

Communication sportive, communication sportive paradoxale, je dirai presque narquoise. Oui, la communication est un axe majeur, développé par le Gouvernement et je le note, dans le cadre des manifestations sportives de renommée internationale qui participent au rayonnement de la Principauté. D'abord, une curiosité, c'est le seul lien qu'il y ait dans tout l'exposé des motifs et le budget. Je me demande bien pourquoi et je veux être clair.

Le Rocca Team a relancé le basket en Principauté, son succès ne fait aucun doute et je me demande en quoi le Gouvernement se croit obligé, non seulement d'accorder des budgets considérables au basket professionnel, au détriment des autres associations et, qui plus est, s'affiche en conférence de presse pour bien montrer son soutien, quitte à les narguer.

Faut-il rappeler que la communication n'est pas un surplus de publicité ou encore de très bons résultats sportifs comme ceux du Rocca Team ? La communication est un tout qui touche au comportement des hommes qui la font.

J'avais lancé plusieurs alertes au moment de l'ouverture de la présente mandature mais dans ce dossier comme dans d'autres – et celui-ci un peu plus visible – le respect du Conseil National et des élus est essentiel pour le pays, je ne suis pas certain que le Gouvernement suive ce sage principe.

Le respect de l'Institution que je demande au Gouvernement, je le demande aussi à ceux qui se gavent de subventions, comme le Rocca Team. Ce devrait être une règle pour tous. Je l'ai dit au Gouvernement et pour le sport également. Or, pour

le basket professionnel, ce principe est battu en brèche, je peux le dire aujourd'hui, avec la complicité du Gouvernement, pire avec un bras d'honneur particulier, vient quémander à notre Assemblée, ce soir, de voter un budget de communication comme si de rien n'était.

En dépit de mes demandes répétées, le Gouvernement refuse de séparer les lignes Football et Basket, là encore pour noyer le poisson – j'allais presque dire le poison –. Comme le dit le poète « *birban un giorno birban toujours* » « un soudard un jour est un soudard toujours » et comme je l'ai dit, eh oui, au point de nous faire aimer Vladimir POUTINE. D'autant qu'en plus du coût de 1 M€, il y a des coûts indirects sur les équipements sportifs et même un nouveau cube et en plus l'accaparement de la Salle Gaston MÉDECIN au détriment des autres associations.

Au-delà de ce qui est en cause, c'est la reconnaissance du Conseil National, je voterai contre cette ligne, ce qui est un premier pas vers l'amendement budgétaire, je l'espère.

Par ailleurs, une partie de ce budget pourrait être judicieusement transférée au basket féminin, d'autant que la notoriété de la Rocca Team s'arrête à Villeurbanne, comme je l'avais dit !

Alors, pour dire que je ne suis pas contre le basket lui-même, dimanche l'équipe de basket Rocca Team rencontrera d'ailleurs Villeurbanne, ce qui est très bien, mais visiblement le Gouvernement préfère mélanger Villeurbanne et les capitales européennes de la Champion's League.

Et puis, un scoop – excusez-moi j'ai juste quelques secondes – le 28 octobre, c'est nouveau, depuis cet après-midi, je félicite notre ami ELENA, le basket féminin vient de se qualifier pour la demi-finale de la coupe de France, ils joueront contre Cavigal, les amateurs contre les professionnels de Cavigal, ce dont je me félicite.

Et puis, pour dire avec tristesse le cube, d'accord, mais la salle de l'Annonciade où on joue au basket, il y a 300 spectateurs. Il n'y a qu'une toilette, hommes et femmes mélangés. Je me retourne vers Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, il faut se battre !

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref. Je voudrais expliquer pourquoi je m'abstiendrai sur ce chapitre 8. S'agissant de l'animation de la S.B.M., je ne peux que regretter que c'est le monde à l'envers puisque c'est l'Etat qui finance la S.B.M. pour son animation. Donc je m'abstiendrai sur ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Pour revenir sur le problème lié à l'A.S.M., je vous ai bien compris, Monsieur le Conseiller, si la loi sur le sport peut régler ce problème de M.B.A. et A.S.M., que comptez-vous faire en attendant la loi et le vote de cette loi qui peut prendre un peu de temps ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Ce que l'on a fait l'an dernier, c'est-à-dire inviter les associations à la raison par rapport aux équipements et arbitrer ensuite des demandes de subventions.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Ce que j'entends là me conforte dans l'idée qu'il faut que l'on se voie rapidement. Les objets de la loi sur le sport sont quand même assez clairs puisqu'ils ont pour but d'essayer d'apporter un peu de rationalité dans toutes ces activités sportives, d'édicter des règles et d'apporter un peu d'équité. Je crois, Monsieur CELLARIO, que nous allons convenir très rapidement d'une date de rencontre parce que manifestement, nous avons besoin d'avancer.

Un deuxième point, Monsieur CROVETTO l'a ébauché, concernant la ligne 608132 – « Manifestations Sportives », rebondissant sur les discussions de l'autre jour, je me demandais, finalement, si je m'en réfère à la réponse qui avait été adressée à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la somme qui a été inscrite sert à financer pour moitié une manifestation de boxe qui est organisées par la S.B.M. et donc la question que je me posais était : ce tournoi est-il organisé dans le cadre des missions de

l'animation de la S.B.M. ? Avec quels bénéfices, outre la couverture médiatique pour l'Etat ? Ou bien s'agit-il d'un évènement promotionnel essentiellement au bénéfice de la S.B.M. ?

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu notre collègue Monsieur ELENA parler avec sincérité et avec beaucoup de conviction personnelle, ce qui me plaît, et je dois dire que son développement m'a vraiment interpellé. Alors, moi j'ai toute confiance en vous, bien évidemment, et je ne mets pas en doute votre volonté d'arbitrer et de trouver une solution, mais vous comprendrez bien que dans la situation dans laquelle nous sommes et qui a été exposée par mon collègue, je préconise que l'on s'abstienne sur ce chapitre, ce que nous ferons au nom du groupe, bien évidemment.

M. le Président.-

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Dix-Sept abstentions.

Votes pour ? Trois votes pour.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;

M. Daniel BOERI,

vote contre ;

MM. Marc BURINI, Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Claude BOISSON, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,

Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Thierry POYET, Bernard PASQUIER,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

et Christophe STEINER,

s'abstiennent ;

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Jacques RIT et Pierre SVARA,

votent pour)

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 9 - Aide industrie commerce et tourisme****Sc. 9.1 Subventions**

609.117 - Monaco économique board.....	990.000
609.119 - Coordin. Communes limitrophes	630.000
609.122 - Monacotech.....	330.000
Total du sous chapitre Sc. 9.1 Subventions	<u>1.950.000</u>

Sc. 9.2 Politiques publiques

609.201 - Aide commerce.....	300.000
609.202 - Aide industrie	2.100.000
609.204 - Bonifications de prêts	68.000
609.208 - Études économiques.....	1.615.800
609.214 - Intervention économique.....	3.565.500
609.218 - Exploitation gare	1.602.000
609.221 - Participation réseau télé	350.000
609.223 - Communication.....	4.720.000
Total du sous chapitre Sc. 9.2 Politiques publiques	<u>14.321.300</u>

Total du chapitre 9 16.271.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

En ces temps de grande consommation, en ces temps d'agendas surchargés, je souhaiterais m'arrêter sur l'ouverture des commerces le dimanche ! Oui je sais c'est un marronnier dans cet hémicycle et je ne doute pas que M. CLERISSI affute déjà sa réponse.

Je crois en fait que nous nous trompons et que la question, en 2017, n'est plus de savoir s'il faut l'autoriser ou pas, nous devons dépasser ce débat qui a été de toute façon perdu quoiqu'on en pense. Regardez, en France plus personne ne s'offusque de quoi que ce soit et chacun y a trouvé son compte : gérants, employés, clients !

Et ne nous drapons pas dans une espèce de spécificité dont on serait fier, juste pour se dire qu'on ne fait pas comme notre voisin ! Je pense que l'on ferait fausse route.

Car je sais qu'en matière commerciale, la règle est de s'adapter au contexte, pour rester concurrentiel et attractif. Nous ne donnerons pas ici des leçons de gestion à nos commerçants qui savent très bien ce qu'ils font. Ce que je demande, c'est de leur garantir la liberté du choix. Monaco doit offrir tous les outils législatifs possibles aux commerçants. A eux d'en faire ensuite bon usage.

Je rappelle qu'un commerce bénéficie déjà de cet avantage et qu'au nom de l'équité il me semble évident de pouvoir accorder cette liberté à d'autres.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Oui, je vais redire ce que j'ai déjà répété maintes fois ici, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a une offre de qualité disons très moyenne, je l'ai dit l'autre jour, le commerce en Principauté ne correspond plus du tout au standard actuel, l'Etat aide aujourd'hui, à concurrence de

75 % de l'ensemble des cotisations patronales, le commerçant qui veut ouvrir le dimanche, à partir du moment où il a des employés il peut, bien entendu ouvrir tout seul.

Les commerçants, je peux vous le dire, je les connais, sont tous très individualistes. Donc, s'il est décidé d'ouvrir le dimanche, il faut communiquer. Veillez à cela car l'Etat s'y est déjà essayé, parce que le commerçant va ouvrir le premier dimanche, le deuxième dimanche et il ne va plus avoir de client. Il n'ouvrira donc plus. Selon moi, cela va être extrêmement compliqué de les tenir tous les dimanches d'été, alors imaginez les dimanches d'automne, d'hiver ou de printemps... Je ne fais pas de débat, là ; sur le sujet, mais le problème est bien là.

Par secteur, le Centre du Métropole, qui est un centre privé, peut inciter les commerçants à ouvrir le dimanche, en revanche, dans le Centre Commercial de Fontvieille, ce n'est pas possible, Carrefour ouvre tous les dimanches d'été sur une période assez large, moi je n'arrive pas à convaincre les commerçants d'ouvrir le dimanche alors que la locomotive est ouverte, donc c'est vous dire si l'affaire est compliquée.

Par ailleurs, il y a les partenaires sociaux qui ont leur point de vue, savoir aussi ce qu'en pensent les syndicats. Le dimanche, est-ce que c'est le jour de repos ? Est-ce que c'est un sanctuaire ? Peut-on y toucher ou ne doit-on pas y toucher ? Enfin bref ! Cependant, effectivement, vous avez parfaitement raison, on prend du retard parce que partout ailleurs, on va vers une ouverture des commerces le dimanche.

Alors, je réitère, je répète ce que je dis dans cet hémicycle, depuis des années. Augmentons l'offre, ayons une offre attractive et à ce moment-là, peut-être qu'on arrivera à ouvrir tous les dimanches. Mais encore une fois vous voyez, il y a une belle enseigne qui s'est ouverte au boulevard des Moulins, c'est quasiment plein tous les jours, donc s'il y a des enseignes attractives, nous parviendrons peut-être à faire changer l'état d'esprit, mais pour le moment, cela me paraît fortement compromis.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis étonné par ce débat. C'est un débat d'un autre siècle n'est-ce pas ? Je m'allie avec Mme FRESKO-ROLFO, laissez les gens faire ce qu'ils veulent. Peut-être que M. CLERISSI a raison, peut-

être qu'il n'y a pas d'offre, est-ce que c'est notre problème ? Ils veulent ouvrir, laissez-les ouvrir, ils veulent fermer, laissez-les fermer ! Qu'est-ce qu'on se mêle de cela... On veut un pays libéral où les gens gagnent de l'argent, s'ils n'en gagnent pas en ouvrant le dimanche, ils n'ouvriront pas, et s'ils en gagnent, ils ouvriront ! Pourquoi vouloir essayer de codifier les choses ? Laissons les gens faire. Si Madame Rossi veut ouvrir son Cabinet de dentiste le dimanche, moi je suis pour qu'elle puisse l'ouvrir... C'est incroyable, les banques ferment entre midi et quatorze heures, vous vous rendez compte la perte de productivité que cela représente ? Les personnes sortent du travail pour aller mettre un chèque à la banque alors qu'ils pourraient y aller au moment de leur déjeuner !

Arrêtons, soyons libéraux, regardons l'avenir !

J'ai fini.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Et bien moi je continue !

En fait vous faites la synthèse, Monsieur PASQUIER, de ce qui a été dit par M. CLERISSI et Mme FRESKO-ROLFO, c'est-à-dire, qu'en effet, on peut comprendre les propos de M. CLERISSI parce qu'il est réaliste dans ce qu'il dit, un commerce qui n'a pas assez de rentabilité à ouvrir le dimanche, n'ouvrira pas et, Mme FRESKO-ROLFO a bien employé le mot « choix » dans son intervention, laissons le choix, vous avez raison.

Alors, à ce sujet, nous ne sommes pas loin des Fêtes de Noël, j'ai une question concrète : est-ce qu'au mois de décembre le Gouvernement peut – je ne sais pas si juridiquement il peut le faire – prendre des dispositions afin que tous les dimanches, les commerces soient ouverts, même pour ceux, et c'est peut-être là le problème, qui ont dépassé le quota, puisqu'il y en a un certain nombre dans l'année où ils peuvent ouvrir, certains l'ont peut-être déjà atteint. Malheureusement nous arrivons en décembre et ce serait dommage que ces commerces-là, surtout s'il s'agit de commerces d'enseigne, ne puissent pas ouvrir parce qu'ils ont atteint leur quota. Je crois que s'ils ont dépassé le quota c'est qu'ils en avaient besoin avant. C'est une question très concrète parce que je sais que certains s'interrogent. Si vous ne pouvez pas répondre ce soir, Monsieur le Conseiller, je peux le comprendre puisque nous ne l'avions pas évoqué en séance privée, on peut en reparler pour le Primitif, lors de nos rencontres, mais je le fais maintenant parce qu'après décembre ce sera trop tard. Lorsque

nous sommes au Primitif si vous nous répondez le 20 décembre, le mois de décembre sera passé. Mais sachez qu'il y a des commerces qui attendent cela.

Encore une fois, toujours sur la base du volontariat, car il faut, bien sûr, que tout cela soit conciliable pour les salariés et qu'ils y trouvent aussi leur compte sur le plan de la rémunération également.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Excusez-moi, j'ai vu que M. GAMERDINGER voulait prendre la parole, je vais le laisser répondre et j'interviendrai après.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER, je vous en prie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Sur ce sujet complexe je voudrais quand même rappeler qu'il y a des dispositions législatives précises qui s'appliquent en Principauté de Monaco et qui posent le principe du repos hebdomadaire dominical et qui prévoient également des dérogations. Des dérogations que les opérateurs économiques de la Principauté peuvent appliquer s'ils le désirent, mais ces dérogations sont limitées. Je suis à l'heure actuelle en discussion avec un certain nombre de partenaires à ce propos.

Pour répondre à la question qui a été soulevée par Monsieur BOISSON, la réponse est claire, si les opérateurs économiques majeurs de la Principauté de Monaco ont déjà atteint le quota maximal de ce que prévoit la loi, je ne peux pas, comme membre du Gouvernement, les autoriser à aller au-delà des textes législatifs.

Je suis là pour faire respecter la loi et pas pour y déroger.

Cela étant, je rejoins tout à fait l'idée selon laquelle il faut que l'on regarde ce qui se passe autour de nous. La Principauté de Monaco, économiquement, n'est pas isolée et ce que l'on constate c'est que les grands opérateurs économiques dans le Département voisin ont déjà basculé, ou sont en train de basculer, sur un système d'ouverture dominical systématique. Par conséquent, cela doit nous conduire à réfléchir. Pour réfléchir utilement j'ai demandé que l'on me remette une étude précise sur ce qui se dessine dans notre proche environnement économique afin que nous puissions – et j'en ai déjà parlé aux partenaires sociaux, les employeurs et les syndicats

de salariés – réfléchir ensemble. Je pense que cette réflexion va venir assez rapidement, je pense que l'on n'en fera pas l'économie et que si nous restons sur les dispositions actuelles, le risque c'est que tout simplement la chalandise qui fréquentait les établissements de la Principauté de Monaco passe sur les établissements du pays voisin et que nous perdions par conséquent du chiffre d'affaire, ce qui n'est pas ma préoccupation, ma préoccupation c'est que nous perdions de l'emploi.

Par conséquent je pense qu'il est trop tôt pour vous apporter des réponses tangibles si ce n'est que je n'irai pas au-delà de ce que prévoit la loi et je l'ai déjà dit aux opérateurs économiques monégasques concernés. Je souhaite, au-delà de la position de Carrefour, puisque vous en parlez Monsieur CLERISSI, avoir également le sentiment des autres grandes surfaces ou grands centres attractifs de la Principauté de Monaco que je vais par conséquent faire interroger et en fonction de ces éléments, évidemment, il faudra que nous réfléchissions et les solutions devront être concertées et passer par de justes compensations si c'est la direction dans laquelle nous devons aller.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Je n'ai pas grand-chose de plus à dire en tout cas par rapport à ce que vient de dire Monsieur le Conseiller sur la dimension législative. Vous savez que ces sujets ont été traités en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses durant le mandat. Je voudrais juste, mes chers collègues, rappeler que lorsque nous avons traité la problématique du télétravail, qui était pourtant une problématique qui faisait consensus auprès de tout le monde – lorsque je dis tout le monde ce n'est pas forcément nous, les élus, c'est également les représentants syndicaux – nous avons eu de nombreuses discussions et je suis complètement d'accord avec ce qui a été dit, il faut laisser faire les choses, sauf qu'aujourd'hui il y a quand même une vraie difficulté. Je pense qu'on à revoir plus globalement notre droit du travail. Aujourd'hui, on raisonne à la semaine, on est dans un pays qui a une activité relativement touristique même si c'est peut-être un « gros mot » en France de parler d'annualisation, mais au moins imaginons la mensualisation du temps de travail qui pourrait être quelque chose de minimaliste. C'est, je pense, juste du bon sens. Il est en effet difficile de concevoir de payer des heures supplémentaires la première semaine et pas d'activité la semaine qui suit.... Je pense que la réforme du Code du travail est un gros

gros chantier et je crois qu'en reprenant ce Code il faut aussi remettre en phase les axes qui sont les plus importants, les plus prioritaires. Bien sûr, il y a le travail du dimanche sur une dimension emploi, sur une dimension économique, mais il y a beaucoup d'autres choses tout autour et je crois qu'il est vraiment urgent d'attaquer ce chantier-là. Des notions par exemple de représentativité des syndicats est un point crucial. Lorsqu'il arrive une proposition, il faut demander l'avis aux délégués... Mais quels sont-ils ? A quel moment des délégués sont représentatifs ou pas ? Ce sont de vrais problèmes qui se posent aujourd'hui au quotidien.

Donc oui, j'espère que dans la mandature à venir, le sujet du Droit du Travail sera un axe prioritaire de travail et, nécessaire pour l'emploi et pour l'activité économique.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je souhaite changer de sujet. Je ne sais pas si d'autres personnes souhaitent...

M. le Président.- ... Nous sommes toujours sur le même sujet.

Il y a Madame LAVAGNA qui souhaite intervenir.

Je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Sophie LAVAGNA.- Sur ce sujet, Monsieur le Conseiller, est-ce que vous pourriez nous indiquer s'il y a des aménagements prévus au regard des réformes qui sont intervenues dans le pays voisin et qui, pour certaines d'entre elles, semblent amener plus de fluidité dans le droit du travail ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Vous faites allusion à l'ouverture dominicale ?

Mme Sophie LAVAGNA.- Non, pas seulement à l'ouverture dominicale, je veux faire référence aux ordonnances qui sont intervenues et qui ont vocation à s'appliquer et qui, globalement me semblent être plus adaptées à l'activité économique actuelle que précédemment et ce sera difficile du fait de l'intervention du droit international privé qui a été

voté en juin dernier et de la loi monégasque qui sera différente alors que des personnes françaises pour la plupart viennent travailler à Monaco. Est-ce qu'il ne vous semblerait pas opportun de revoir la législation pour adopter un certain nombre de mesures identiques ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Votre question est complexe, je réponds simplement sur un point précis qui est l'impact éventuel des nouvelles dispositions adoptées en France, dites dispositions ou ordonnances MACRON. Sur la Principauté de Monaco, j'ai demandé, dès l'été, que l'on suive attentivement l'évolution des réflexions en France puisque les discussions étaient en cours et que l'on examine très précisément l'impact potentiel de ces dispositions pour nos relations de travail.

J'anime prochainement une réunion à ce sujet, en interne, et j'ai l'intention et je le redis aussi, de rencontrer les partenaires sociaux.

Pour faire bref, je dirais, en première analyse, que l'impact sera relativement marginal mais que cela étant il faut que nous puissions rentrer dans le détail de manière à apporter des réponses extrêmement précises aux opérateurs économiques et aux salariés de la Principauté pour les éclairer, en temps utile sur cette problématique.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- La question est intéressante et le débat aussi, parce qu'en France, on en arrive à l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire que, depuis la nuit des temps, c'est la Direction du Travail qui prime sur les accords d'entreprises. Aujourd'hui, on voit que la tendance s'inverse en France, que ce soit sur les accords de branche ou les accords d'entreprises. A ce moment-là, pourquoi pas, si on arrivait à Monaco à avoir une législation qui corresponde à peu près à ce qui se fait en France, cela donnerait une souplesse énorme, alors je rejoins mes collègues sur les ouvertures du dimanche. Evidemment à partir du moment où le commerçant, l'employeur a toute latitude à négocier avec son salarié, c'est complètement différent d'avoir une loi aussi contraignante en matière de travail que la loi monégasque, puisque comme le soulignait Thierry POYET, effectivement, nous en sommes encore à la durée de travail hebdomadaire.

Il faut savoir que si vous faites travailler un salarié un jour supplémentaire la semaine 1, la semaine 2, il faut lui faire rattraper cette journée, alors qu'en France, c'est vrai, ils en sont à l'annualisation du temps de travail. On est quand même très très en retard.

M. le Président.- Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Encore une question sur le droit du travail. Tout d'abord je voudrais indiquer que l'Education Nationale et la FEDEM ont mis en place un DU de droit social monégasque qui a un franc succès et toutes les personnes qui ont suivi ont été largement récompensées et ont obtenu plusieurs emplois, plus que de besoin. Donc je voudrais saluer cette formation qui, à mon avis, est un vrai plus pour Monaco, pour les employeurs et pour les salariés. C'est vraiment un gagnant/gagnant.

Autre chose que je dis depuis quelques années, mais je vais le répéter encore une fois – pour l'instant je n'ai pas obtenu gain de cause mais on ne sait jamais – en ce qui concerne le droit du travail, il me semble que lorsqu'on se sépare, dans le milieu du travail, il est toujours préférable de se séparer de façon amiable, ce qui ne se fait pas actuellement pour deux raisons : la première c'est que si la personne démissionne, elle n'a pas droit aux ASSEDIC, donc il y a un processus d'obligation au licenciement qui entraîne, par la suite, un procès et des procédures que l'on pourrait peut-être éviter grâce à la négociation. En France, sur ce point-là, c'est possible. Il est possible de dire : « on est d'accord sur le principe de la séparation et sur ses conséquences », et ce n'est pas pour cette raison que vous serez privé des ASSEDIC. Je pense que là-aussi l'on pourrait mettre en place un jeu gagnant/gagnant qui éviterait que le tribunal du travail soit saturé parce qu'encore une fois, pour y plaider souvent, le problème n'est pas que d'un côté, la séparation est voulue de part et d'autre et je compare cela généralement à un divorce, il vaut mieux le faire par consentement mutuel, plutôt qu'en se déchirant pendant des années, ce qui n'est au final bénéfique pour personne.

Voilà donc la question : est-ce que vous entendez mettre en place une disposition de possibilités d'accords de séparation d'un contrat de travail par consentement ? Sachant que l'argument qu'on donne en général – qu'on m'a donné jusqu'ici – c'est le fameux article 6. L'article 6, effectivement, permet à un employeur de mettre fin à un contrat de travail

sans avoir à énoncer les motifs.

La jurisprudence a un peu précisé ce concept en disant qu'il fallait que ce ne soit ni brutal ni précipité, qu'il y ait un entretien préalable, bien que la loi ne le prévoit pas et surtout ce qui vide un peu de sa substance cet article 6, et qui fait qu'on a de plus en plus de procès fondés sur cet article 6, est qu'à partir du moment où cette rupture est portée devant les tribunaux, il faut tout dire. Or, on ne dit rien parce que si jamais on dit quoi que ce soit au moment de l'entretien, ce n'est plus un article 6, etc... Même si le licenciement a eu lieu sur le fondement de l'article 6, qui est généralement quelque chose de non conflictuel et voulu par les deux parties, on peut quand même se retrouver devant le tribunal et, à ce moment-là, on a cru échapper à l'explication qui, de toute façon, va avoir lieu devant la Justice. Cette mesure n'est pas forcément un avantage pour la Principauté, et pour l'emploi en général en Principauté de Monaco.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - En deux mots, je dirais que cette question et d'autres encore, méritent sans doute un débat en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses plus qu'en Séance Publique à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif. Donc, je vous propose, si vous le souhaitez, qu'on prenne rendez-vous et qu'on échange à ce propos.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA, c'est sur le même sujet ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je voulais évoquer, une ligne ou deux plus bas, MonacoTech. Vous vous rappelez, nous vous avons soutenu, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, depuis que vous avez commencé à porter ce projet et, au fil du temps, nous sommes évidemment ravis qu'il soit devenu actif. Qui plus est, du moins selon l'impression que j'en ai, qu'il soit bien né et qui plus est encore qu'on ait trouvé un Monégasque ultra compétent pour le piloter et que celui-ci ait retrouvé son intérêt à revenir. Cela fait un enchaînement de réussites assez exceptionnel. Je n'ai pas envie de parler de chance, j'ai juste envie de me dire que lorsqu'on se donne les moyens et lorsqu'on croit aux choses, même ici on est capable d'amener des projets à bon port. Alors, ce n'est que le début mais espérons que les vents continueront à être favorables, je pense que c'est extrêmement important pour Monaco.

Au-delà de ces considérations – et pardonnez-moi si peut-être la réponse a déjà été donnée en séance privée au cours d'une brève somnolence – je trouve que le montant qui est indiqué sur cette ligne du Rectificatif à 330 000 € est un montant assez bas. Alors, certes, il n'y a qu'une partie de l'année, mais est-ce que vous pouvez, profitant de l'occasion, nous réexpliquer rapidement ce qu'il contient et à quel genre de chiffres on doit s'attendre pour l'année prochaine ? Donc quel est le rôle de l'Etat dans la partie financière de MonacoTech ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est l'Etat qui assumera les coûts de fonctionnement de la structure. Aucune inscription n'avait été portée lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017, puisqu'il aurait fallu à ce moment-là que l'on ait une idée plus précise des coûts engendrés par MonacoTech. On n'avait pas non plus d'idée précise quant à l'endroit où cet incubateur, accélérateur d'entreprises serait implanté, donc la plupart des coûts sont imputables, d'une part, au fait que la structure va payer un loyer, ce qui est tout à fait légitime puisqu'elle occupe des locaux d'Etat et donc contribuera là-aussi à une forme de transparence sur ces coûts de fonctionnement. D'autre part, il y a également un certain nombre de coûts liés aux travaux. Lorsqu'on examinera le Budget Primitif 2018, d'autres montants complèteront sans doute un certain nombre de coûts de travaux que l'on aura finalisés et ensuite, véritablement, l'entretien et le fonctionnement de la structure, au fur et à mesure.

Donc, comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'une initiative d'Etat, en partenariat et avec le soutien de la Société Monaco Telecom et de son actionnaire majoritaire, mais ce projet s'inscrit dans une démarche de stratégie, de développement industriel et il est logique, de ce point de vue, que ce soit l'Etat qui en assume le pilotage et, bien évidemment, la contrepartie est que la plupart des coûts lui seront également imputés.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- C'est sur le même sujet, MonacoTech. Je m'associe, bien évidemment, aux propos de M. ALLAVENA. Je vous félicite pour avoir porté ce projet jusqu'au bout, avec un bon démarrage, avec des sociétés prometteuses. On pourra de moins en moins dire, effectivement, que Monaco n'est pas

start-up friendly, il le devient. Ma question, pour aller plus loin, est relative à un sujet qu'on a abordé très très souvent, au moins autant que la pépinière accélérateur, c'est le crédit impôt-recherche pour les sociétés innovantes. A savoir, sans refaire l'historique, que des sociétés innovantes ont besoin d'investir en recherche/développement, à certain moments où elles ne font pas de bénéfice, où elles ne peuvent pas déduire le crédit impôt-recherche, etc... Donc, j'entends bien qu'il y a peut-être eu des abus, mais avez-vous une idée justement pour pouvoir favoriser ces entreprises, leur faire bénéficier du crédit impôt-recherche au démarrage, pendant un certain temps, même si elles ne font pas de bénéfice ? Je pense que si on arrive à mettre en œuvre cela, Monaco deviendra vraiment attractif pour ces sociétés innovantes qui créeront des emplois demain.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Alors c'est vrai que le dispositif actuel n'est pas adapté pour ce type de sociétés donc on peut envisager de le faire évoluer. Toutefois, la logique qui a été suivie dans un premier temps consiste plutôt à trouver d'autres mesures d'accompagnement, un peu à l'instar de ce qui se fait, notamment en France, pour permettre à ces sociétés de se développer, de se financer. Pour leur donner également dans l'écosystème monégasque qui est assez bien doté en entrepreneurs, en personnes qui ont déjà réussi, en personnes qui peuvent être intéressées de contribuer ou en structure d'Etat, comme la Société d'aide à la création et au développement d'entreprise.

Un certain nombre de ces dispositifs ont été élaborés avec le concours de la Direction de l'Expansion Economique et feront l'objet de davantage de communication, et c'est plutôt par ce biais-là, à travers une adaptation du dispositif du crédit impôt-recherche qui, une fois encore, n'a pas du tout été créé dans cet objectif, que l'on envisage de soutenir ces sociétés.

Si pour une raison ou une autre – et j'ai demandé d'ailleurs à ce que, dans le cadre du lancement de MonacoTech, on se penche sur cette éventuelle refonte du dispositif du crédit impôt-recherche – il s'avère que c'est souhaité, alors à ce moment-là on passera à l'action. Mais il est vrai que les sociétés qui nous ont contactés, qui ont candidaté, celles qui ont été sélectionnées, n'ont pas considéré

comme particulièrement négatif, dans le cadre de leur possible implantation en Principauté, que ce dispositif ne s'applique pas aujourd'hui à elles.

Ce qui, en revanche, peut avoir du sens – je pensais que c'était plutôt sur ce sujet-là que vous vouliez aborder MonacoTech, parce que cela manque aujourd'hui – c'est sur des dispositifs de financement de type fonds innovation que l'on pourrait réfléchir à soutenir ces entreprises innovantes.

Se tient à Monaco aujourd'hui et demain, un forum qui s'appelle Tech Invest, pour lequel il y a plus d'une centaine de participants, lors duquel il y a je crois 20 startups qui auront l'occasion de se présenter entre aujourd'hui et demain à un public d'investisseurs potentiels. Deux sont nos « jeunes pousses » à nous, si j'ose dire, les Startups Ciel et Hyve, qui font parties du premier jury de sélection et qui étaient présentes ce matin à ce forum. A cette occasion, j'ai eu la possibilité de m'exprimer en introduction et lorsque le journaliste avec lequel je faisais ce jeu de question/réponse m'a dit : « Mais qu'est-ce que vous avez ? », j'ai eu envie de lui dire qu'on était assez présent dans les deux bouts de la chaîne, plutôt au niveau de l'aide de base et aussi à travers des personnes et/ou des établissements qui peuvent être des établissements financiers, des fonds d'investissement mais qui disposent, eux, de capitaux très significatifs. Aujourd'hui, il y a peut-être un manque au milieu de la chaîne du dispositif, des fonds qui sont de l'ordre de quelques dizaines de millions, et c'est sans doute à ce type de dispositif qu'on peut et qu'on doit continuer à réfléchir ensemble.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Conseiller.

De toute façon il faut être pragmatique, trouver la solution, pas forcément copier ce qui est fait mais pouvoir être au moins aussi attractif avec nos moyens.

M. le Président.- Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous l'ai dit en séance privée, Monsieur CASTELLINI, je voulais aussi vous le dire en Séance Publique, vous êtes le moteur de ce MonacoTech et c'est un vrai succès. Il y a eu plus de 130 ou 140 candidats du monde, pas essentiellement de la région. Donc vraiment je souhaitais vous féliciter

et souhaiter un grand succès aux entreprises qui ont été sélectionnées en espérant que demain certaines d'entre elles, ou au moins une, sera une grande entreprise de Monaco.

Vous avez évoqué le crédit impôt-recherche, je suis absolument ravie que vous étudiez cela à nouveau de façon plus approfondie et je ne doute pas une seule seconde que les sociétés qui sont en accélération à Monaco soient intéressées pour pouvoir bénéficier d'un crédit impôt-recherche.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

C'était une brève question complémentaire à Monsieur CASTELLINI.

Qu'elles sont les conditions d'éligibilité pour entrer dans l'incubateur, pour concourir à cette entrée ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il faut convaincre le jury et si vous convainquez le jury, vous êtes éligible. Non, il n'y a pas de condition particulière.

M. Jacques RIT.- C'est-à-dire pas de condition géographique, pas de

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-...* Non, puisque nous avons eu des candidats qui étaient résidents en Principauté, des candidats qui étaient dans la région voisine, ou encore des candidats qui sont aujourd'hui basés à l'étranger.

On a également une approche qui peut différer selon que vous êtes ce que l'on appelle « en phase d'incubation ». Donc véritablement le projet, le concept que vous allez défendre et comme cela se fait assez souvent dans ce domaine, vous avez un temps très limité pour présenter votre projet et ensuite le jury peut revenir vers vous et vous poser des questions complémentaires, suite à cela le jury se réunit et il décide les projets qu'il va soutenir. A côté de cela vous avez des entreprises dites « en phase d'accélération », dont certaines d'entre elles, là encore, sont déjà installées à Monaco, ont déjà une existence juridique, ont déjà des salariés. D'autres remplissent ces mêmes conditions, ont les mêmes caractéristiques mais elles ne sont pas

forcément basées en Principauté, aujourd'hui, et elles peuvent également candidater pour intégrer cette structure, en général pour y rester dans une période de temps plus limitée puisque cette phase d'accélération c'est un peu le moment de vérité et/ou avec l'aide de personnes qui vont vous suivre, avec l'aide d'investisseurs qui peuvent investir dans votre projet, vous passez, ou pas, au stade supérieur.

Il est vrai que la problématique complémentaire de la structure, on l'a déjà évoquée ici ou là, c'est bien plus ceux qui auront du succès, ceux qui embaucheront davantage de personnels, ceux qui, à un moment ou à un autre, sortiront de MonacoTech. Pour ceux-là il faudra trouver les moyens et les locaux pour les maintenir et les conserver en Principauté. Sinon on aura eu de belles idées *made in Monaco*, on aura eu des projets innovants, mais malheureusement, ils iront essaimer ailleurs. Tout le challenge, pour nous, c'est de déjà prévoir des locaux qui pourront, le moment venu, compléter la structure MonacoTech ou permettre à ces « jeunes pousses » qui viennent à peine d'être incubées ou d'accélérer, de rester dans le tissu économique et urbain monégasque et aussi de réfléchir à plus moyen, long terme, à adapter lorsque l'Etat construira des bureaux, lorsque l'Etat aménagera des plateaux industriels, à ce que les caractéristiques de ces entreprises également doivent être prises en compte à côté des entreprises existantes ou historiques, qu'elles soient d'ailleurs innovantes ou pas, mais pour celles qui sont déjà implantées en Principauté.

Donc il faut réfléchir à ce qui correspond davantage à ces structures pour leur permettre, bien évidemment de s'épanouir ici, mais surtout de rester pour qu'en terme d'emplois, en terme de génération de recettes pour l'Etat, l'investissement que l'on va faire pour elles et en elles, nous le retrouvions quelque part, même si ce n'est pas l'objectif premier. Aujourd'hui, on ne doit pas se voiler la face, il faut aussi songer à une diversification toujours plus forte de l'économie et de l'industrie monégasque et, à travers ce projet, il faut se questionner sur quoi faire pour que ces gens-là restent ici, se développent ici et aient du succès ici.

M. Jacques RIT.- Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Trois points, Monsieur le Conseiller.

La situation de l'appel d'offres concernant l'AJM.

Nous confirmer la probable date du marché U au boulevard d'Italie.

Et qu'advient-il de l'appel d'offres de l'ex-station de lavage, le commerce qui va s'installer à Fontvieille ?

Pour la bonne information de tout le monde, je pense qu'il est utile de connaître ces éléments.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Les travaux ont déjà commencé ces dernières semaines au local auquel vous faites référence, ex-station de lavage, qui avait fait l'objet d'une attribution en commission il y a plusieurs mois, à un jeune Monégasque. Donc, il va proposer un commerce de restauration sur le Quai Jean-Charles REY, il viendra compléter l'offre déjà existante et je pense que les travaux ne devraient durer encore que quelques semaines avant que ce local puisse ouvrir.

Je confirme une ouverture, je pense vers le milieu du premier semestre de l'année 2018, vers les mois de mars ou avril, pour le local situé boulevard d'Italie, l'ex local des Abeilles.

Je vous confirme qu'a eu lieu – mais il a été infructueux – un premier appel à candidature pour le local précédemment occupé par l'AJM au Centre Commercial du Métropole. Nous nous sommes rapprochés, avec l'Administration des Domaines, de la structure qui exploite le Centre Commercial pour générer davantage d'intérêt sans doute déjà des commerçants existants parce que – bien que sa situation soit peut-être plus ingrate que d'autres, malgré tout il est juste situé en face d'une batterie d'ascenseurs donc une fois que l'on sait ce que l'on peut y trouver, on peut y accéder très facilement – je ne peux pas douter un instant que des commerces déjà présents manifesteront prochainement un intérêt. A charge pour l'Etat de leur faire une proposition qui tienne compte peut-être du fait qu'ils sont déjà dans le Centre Commercial et qui leur permette, dans les meilleurs délais, de réaménager ces locaux et de compléter leur offre dans la Galerie Commerciale du Métropole.

M. Claude BOISSON.- Je me permets de lier cette question au domaine Intervention Economique : pouvez-vous nous confirmer que les opérateurs retenus pour l'étude du Centre Commercial de

Fontvieille vont rendre une étude prochainement ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je peux vous confirmer que la date butoir qui leur avait été fixée, de mémoire, est le 15 octobre. Donc, nous devrions avoir deux groupements qui, à cette date-là, auront rendu leur copie et nous aurons donc un certain nombre de mois pour regarder cela avant de procéder à une sélection, là aussi très probablement fin du premier trimestre ou courant du deuxième trimestre de l'année 2018.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention sur la ligne 609.214 – Intervention Economique. Comme je vous l'ai annoncé dans nos séances préparatoires, je m'oppose et je ne comprends absolument pas comment le Gouvernement peut être amené à vouloir verser une subvention dans cette ligne-là, pour s'immiscer dans des problèmes entre deux sociétés privées. J'aurais pu comprendre que cette somme soit allouée différemment, mais absolument pas à cette ligne-là. Cela m'embête très fortement que ce soit sous ce chapitre parce que je suis, évidemment, pour le Monacotech et les 330 000 € supplémentaires. Donc, je vote pour le sous-chapitre 609.117 et contre le 609.214. Ainsi, au total, je m'abstiens. J'attends quand même que, pour une fois, le Gouvernement sorte de son silence lorsque je pose des questions et me répète pourquoi il a décidé d'attribuer ces 440 000 € à la ligne Intervention Economique et non pas à une ligne d'aide d'avance à la trésorerie ou autre chose...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je me tourne vers Madame VATRICAN parce que je ne pense pas que la totalité de la ligne en question soit pour... voilà, donc la totalité de la ligne n'est pas affectée à ce à quoi Monsieur CUCCHI vient de faire allusion.

Le versement n'a pas encore été effectué, comme je l'avais évoqué également en séance privée, et la raison qui avait également été avancée en séance privée, c'était pour rétablir une forme d'équité de traitement et pour mettre fin à une situation que nous

avons tous déplorée et qui, aujourd'hui, est en train de trouver une solution heureuse mais qui a causé un certain délai par rapport à des recettes qui avaient été envisagées par l'un des deux intervenants. Il nous semblait légitime qu'une compensation telle qu'elle avait été accordée également à l'autre intervenant par le passé, le soit pour une période de temps limitée et un montant qui l'est tout autant.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne comprends toujours pas pourquoi c'est dans cette ligne ? Je ne parle même pas du fond, on n'en parlera pas, je parle de la forme.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je me tourne à nouveau vers Madame VATRICAN pour savoir s'il y a une raison particulière pour laquelle c'est cette ligne qui a été privilégiée...

... Parce que, me dit-elle, cela avait été le cas pour l'autre opérateur, une intervention économique. Donc, il n'est pas absurde que cela figure dans cette ligne, dans ce sous-chapitre.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je pense que tous nos compatriotes et les personnes qui écoutent seront ravis d'apprendre que le Gouvernement est prêt à aider une société lorsqu'elle a des problèmes avec une autre. C'est une bonne nouvelle, je vous remercie.

M. le Président.-

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Votes pour :

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté ;

M. Daniel BOERI, vote contre ;

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Philippe CLERISSI et Jean-Michel CUCCHI,
s'abstiennent ;

MM. Marc BURINI, Jean-Charles ALLAVENA,

Claude BOISSON, Thierry CROVETTO, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Thierry POYET, Bernard PASQUIER,

Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO,

*Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
Christophe STEINER et Pierre SVARA,
votent pour ;
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, est sortie de
l'hémicycle).*

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 55, nous reprendrons la séance à 22 heures.

En attendant, bon appétit à tous !

(Séance suspendue à 20 heures 55).

(Reprise de la séance à 22 heures 15).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen du Budget Rectificatif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 10 – Développement Durable.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

Secrétaire Général.-

Chap. 10 - Développement Durable

Sc. 10.1 Subventions

610.101 - Associations dével. durable	130.000
Total du sous chapitre Sc. 10.1 Subventions	<u>130.000</u>

Sc. 10.2 Politiques publiques

610.201 - Aide développement durable	1.737.000
610.202 - Transition énergétique	16.705.000
Total du sous chapitre Sc. 10.2 Politiques publiques	<u>18.442.000</u>

Total du chapitre 10	<u>18.572.000</u>
----------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont absents de l'hémicycle :
MM. Claude BOISSON, Thierry CROVETTO, Jean
Michel CUCCHI et Eric ELENA).*

Nous passons maintenant aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Secrétaire Général.-

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

	Dépenses	Recettes
80 – Comptes d'opérations Monétaires	760.000	3.100.000

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté à l'unanimité des

présents.

(Adopté ;

Sont absents de l'hémicycle :

MM. Claude BOISSON, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI et Eric ELENA).

M. le Secrétaire Général.-

81 – Comptes de Commerce

Dépenses	Recettes
18.804.000	4.620.200

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont absents de l'hémicycle :

MM. Claude BOISSON, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI et Eric ELENA).

M. le Secrétaire Général.-

82 – Comptes de Produits Régulièrement affecté

Dépenses	Recettes
47.725.000	64.453.400

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 82 aux voix.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une petite intervention sur le Fonds Vert National, j'aimerais que Madame GRAMAGLIA nous en fasse, non pas un premier bilan, mais un premier état, s'il vous plaît.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous voulez que je vous développe les 20,5 M€ qui ont été inscrits sur le Fonds Vert, qui ont été utilisés et comment ?

Je peux vous lire les réponses qu'on a faites, détaillées, à la question 103...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Non, les réponses je les ai lues.

C'est plutôt la philosophie, c'est comment envisagez-vous les choses, maintenant, concrètement ? Un petit point là-dessus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La Mission pour la Transition Energétique, après la présentation du Livre Blanc continue, bien sûr, de travailler sur tous ces sujets, et elle est très proactive. Nous allons sortir d'ici la fin de l'année le Pacte National sur la transition énergétique. Alors, pourquoi un Pacte National ? Tout d'abord parce qu'il n'existe pas encore dans le monde un Pacte National sur la Transition Energétique.

S'agissant des choix que nous avons faits pour éviter certains écueils, en premier lieu, nous ne voulions pas d'un pacte qui soit trop complexe, sorte d'usine à gaz, mais d'un pacte court, accessible et lisible par tous.

On ne voulait pas non plus, en second lieu, un pacte trop léger qui soit accusé de *greenwashing*, c'est-à-dire qu'il faut quand même que les adhérents à ce pacte fassent un certain nombre d'efforts importants, avec en action de *reporting* à la mission pour la transition énergétique.

Il fallait aussi éviter un écueil qui arrive bien souvent, c'est la perte dans la durée de l'intérêt pour les personnes qui vont adhérer à ce pacte et donc il y a un fort enjeu d'animation avec des annonces, des nouveautés qui seront fréquentes. A ce titre, chaque année un grand évènement sera animé par la mission pour la transition énergétique, pour tous les adhérents à ce pacte.

Qu'est-ce qu'on vise à travers ce pacte ? – c'est le prochain acte fort de la mission pour la transition énergétique –. Ce sera un outil de progrès et une sorte de réponse à toutes les attentes des différentes personnes que nous avons rencontrées à l'occasion de la conception du Livre Blanc – puisque je vous rappelle qu'on avait rencontré plus de 90 personnes, que ce soit des institutionnels, des sociétés ou bien des particuliers. Ceci est très important et répond notamment à une de leurs attentes, qui est de partager entre eux toutes les bonnes pratiques qui existent déjà. Ce pacte est vraiment un plus pour le futur.

La structure du pacte sera une charte d'engagements qui va fédérer tous les acteurs, avec trois grands thèmes, autour de la mobilisation énergétique, dont vous avez parlé Monsieur GRINDA tout à l'heure, celui de la mobilité, des déchets et de l'énergie, qui sont les trois grands secteurs d'émissions de gaz à effet de serre avec des plans d'action sectoriels également qui indiquent à chaque type d'acteur ce qu'il peut faire concrètement. Qu'est-ce que cela signifie ? Par exemple, pour les particuliers, pour les hôtels, pour les commerces, pour les promoteurs, les industries, seront précisées quelles actions ils peuvent entreprendre, comment ils peuvent s'aider entre eux, par secteur d'activité et avec une mise en évidence de tout ce qu'ils peuvent faire pour éviter l'émission de gaz à effet de serre, des comportements d'actions obligatoires à respecter pour, justement, éviter ce *greenwashing* et ensuite un comportement d'action volontaire pour permettre à tous les adhérents, qui seront les plus motivés, à ce pacte, d'aller plus loin.

Les prochaines étapes, très concrètement, consistent en la validation de cette démarche. Nous allons annoncer le pacte d'ici la fin de l'année, en tout cas au plus tard en janvier, nous allons faire des lettres d'information à toute la communauté

monégasque, recueillir leurs adhésions, leurs inscriptions et l'animer.

Ensuite, la Mission pour la Transition Énergétique réfléchit toujours activement aux différentes possibilités en Principauté de Monaco de faire des actions avec ce Fonds de Développement durable, que ce soient des poses de panneaux photovoltaïques sur les différents bâtiments qui appartiennent à l'Etat, que ce soit la disparition de tous les chauffages au fioul dans les bâtiments qui appartiennent à l'Etat en priorité, ou encore que ce soient des partenariats avec la S.M.E.G. – nous sommes en train de monter un société avec la S.M.E.G. pour le rachat d'usine de production d'énergie verte à l'extérieur de la Principauté –.

Par ailleurs, il y a le projet « Smart plus » en partenariat avec la S.M.E.G. et la mission pour la transition énergétique, qui est un outil qui a pour objet d'améliorer l'efficacité et la maîtrise de la consommation électrique des plus gros consommateurs de la Principauté. Je vous ai déjà parlé des fameux compteurs dits intelligents, que nous avons mis en test à la Tour Odéon et que nous allons développer d'ici fin 2018. L'installation de tous les compteurs intelligents, pour les petits consommateurs, est prise en charge intégralement sur le Fonds Vert.

S'agissant des fonctions d'animation, mises à disposition des syndicats, de notre aide pour travailler avec eux sur un audit au niveau de tout ce qui peut être amélioré dans la gestion de leurs immeubles....

Enfin, voilà, beaucoup d'actions qui sont en cours avec la Mission pour la Transition Énergétique.

Il y a d'autres points que je n'ai peut-être pas évoqués, mais ce programme est assez chargé et mené par une équipe très motivée.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, l'équipe est motivée, c'est certain, avec des personnes très compétentes, c'est encore plus certain, il y a eu des recrutements de grande qualité, nous avons pu les voir d'ailleurs pendant les enquêtes préliminaires à l'établissement du Livre Blanc, tout cela est effectivement très positif.

Evidemment, la transition énergétique est le grand sujet du XXI^{ème} siècle, de cette première partie du XXI^{ème} qui commence aujourd'hui. Je rappelle que le grand pays voisin vient d'inscrire pas moins de 20 milliards d'euros au titre de la transition énergétique et que la Principauté fait selon ses moyens, mais fait me semble-t-il vraiment bien,

avec beaucoup d'ambition. Si je retiens bien ce que vous dites, nous sommes évidemment à l'inverse de l'accusation stupide et facile – mais ça c'est toujours l'accusation des personnes qui ne connaissent pas très bien les dossiers – de faire de l'écologie punitive. Il suffit qu'on ne soit pas d'accord pour qu'on fasse des bêtises. Donc je crois que votre action fait litière de ce type d'accusations et moi je la soutiens tout à fait.

J'aimerais souligner que d'après ce que je viens de comprendre de votre exposé qui était, non pas long, mais très complet, je ressens que ce que vous souhaitez c'est que les habitants de la Principauté, Monégasques et résidents, deviennent les propres responsables, les propres acteurs de cette transition énergétique. Que chaque personne, que chaque ménage, soit comptable dans le sens positif du terme, bien évidemment, de cette transition énergétique. Cela, je crois, est un objectif estimable, remarquable, parce qu'il est courageux et qu'il peut être d'autant plus facilement mené que nous faisons sur notre territoire qui est un petit pays, bien évidemment, mais avec beaucoup d'ambition et là, je vous en félicite très sincèrement.

J'aimerais juste terminer en disant que, évidemment, la transition énergétique va être coûteuse. Ce sont des millions d'euros qui vont être investis, il va y avoir des charges pour les entreprises, des charges pour les particuliers – vous parliez des chauffages au fioul qu'il faut supprimer, et tant

d'autres choses – donc tout cela va revenir devant le Conseil National qui sera alors, comme toujours bien évidemment, un partenaire incontournable de la réalisation et de la bonne fin de cette politique.

Je crois que c'était une question, peut-être à cette heure qui peut paraître tardive, mais la réponse était excellente et je vous en remercie beaucoup.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont absents de l'hémicycle :

MM. Claude BOISSON, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI et Eric ELENA).

M. le Secrétaire Général.-

	Dépenses	Recettes
83 – Comptes d'Avances	5.960.000	5.887.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Sont absents de l'hémicycle :

MM. Claude BOISSON, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI et Eric ELENA).

M. le Secrétaire Général.-

	Dépenses	Recettes
84 – Comptes de Dépenses sur Frais d’Avances de l’Etat	11.716.700	4.376.700

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit mardi, s’agissant du compte 8410 – Avances Dommages, concernant les travaux aux Jardins d’Apolline, que le Gouvernement avait choisi l’entreprise qui allait réaliser les travaux en maîtrise d’ouvrage délégué. J’ai lu les mêmes informations dans Monaco Matin le lendemain, ça tombe bien, mais cette fois avec le nom de l’entreprise choisie.

Ceci appelle de ma part une remarque et deux questions pour vous.

Tout d’abord, comme mes collègues, je suis plus que satisfait que des décisions aient enfin été prises et des actions enfin entreprises après ce qui a ressemblé – surtout pour les locataires – à des éternités de « surplace ».

Ceci étant dit, deux choses m’étonnent ou m’inquiètent. La première, j’imagine que de l’extérieur, toutes les expertises sur les causes, les responsabilités, sont loin d’être achevées dans « magma » entre entreprises titulaires, sous-traitants, fournisseurs, architectes, bureaux d’études, bureaux de contrôle, Services de l’Etat, et on pressent que tout cela sera très long et très compliqué. Donc, bien sûr, il faut faire ces travaux, bien sûr je ne suis pas un fan de l’entreprise qui fait les premiers travaux, mais la question est : est-ce que mettre un tiers au milieu du chantier, au milieu d’expertises en cours, donc qui va casser, reconstruire, améliorer, qui va probablement détruire des preuves potentielles, est-ce que juridiquement cela ne va pas poser des problèmes et perturber la recherche de responsabilité ?

L’autre point, pourquoi avez-vous choisi une entreprise et non pas, comme il nous semble que cela devrait être l’usage, fait une consultation ? Là, à l’inverse, moi, je n’ai absolument rien contre l’entreprise choisie, mais à ma connaissance il y a d’autres entreprises éligibles en Principauté.

Donc, pouvez-vous nous dire pourquoi ont-elles été écartées et pourquoi avoir choisi ce *process* qui peut manquer de transparence alors qu’on est parti sur une démarche la plus transparente possible ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l’Equipement, de l’Environnement et de l’Urbanisme.-* Pourquoi les travaux vont commencer rapidement ? Le but était, évidemment, de mettre les habitants des Jardins d’Apolline le plus rapidement possible dans des appartements viables.

Pour le reste je laisse Monsieur le Ministre répondre.

M. le Ministre d’Etat.- Effectivement, toutes ces questions se sont posées, elles sont pertinentes, fondées, justes. Il faut à la fois mener des travaux et mener des procédures judiciaires et, comme vous le savez, là comme ailleurs, le temps de la justice et le temps des travaux ne sont pas du tout de la même échelle.

Le choix qu’a fait le Gouvernement a été de privilégier la vie des Monégasques et des personnes concernées. Si on attendait la fin des procédures judiciaires, on ne commencerait les travaux que dans deux ans. On ne peut pas décemment demander à des gens de rester dans les lieux plus longtemps. Il y a des appartements qui sont très bien et qui ne posent aucun problème, mais il y a des appartements qui posent de véritables problèmes de salubrité, comme l’a déjà expliqué à d’autres occasions M. GAMERDINGER, et donc on ne peut pas demander aux gens de vivre dans des appartements insalubres, même si on leur fait une gratuité de loyer.

Le débat que nous avons eu à trancher a été la pureté judiciaire, si je puis dire, par rapport à la rapidité d’exécution. C’était le premier point.

Le deuxième point sur la transparence, vous avez tout à fait raison, nous ne sommes pas dans une situation où on souhaite ne pas être transparent, on aurait pu, effectivement, là encore, procéder à une

consultation, on pourrait d'ailleurs encore le faire ce n'est pas complètement exclu, on est en train de rédiger un cahier des charges de toute façon pour savoir où on va et quels seront les montants qu'on vous présentera au Primitif, probablement au tout dernier moment de notre travail commun sur le budget, mais là encore on a dans un premier temps privilégié la rapidité. C'est-à-dire que si on engageait un processus trop long, on décalait d'autant le début des travaux. Ce sont ces paramètres qui ont été pris en compte. Ce n'est peut-être pas la meilleure des décisions, c'est celle qui, pour l'instant, a été prise. On verra si elle prospère compte tenu du besoin absolu d'aller vite pour permettre à nos compatriotes de retrouver des conditions de vie dans leur appartement qui soient les meilleurs possibles. Mais je comprends vos interrogations.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Cela veut donc dire, sur le premier point, que vous assumez et pour ma part j'assume tout à fait avec vous, qu'un avocat plus ou moins pervers d'une des entreprises en cause remette en cause la destruction de preuve, ce sera une responsabilité collective face à la priorité des travaux.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, je préférerais ne pas en parler en séance publique, mais la réalité c'est qu'on va essayer de minimiser ces conséquences, on va évidemment essayer de faire des constats d'huissier à chaque fois qu'on remplace des choses et qu'on travaille, mais en réalité on pourrait être contesté au plan judiciaire, par ces décisions.

Mais, encore une fois, est-ce que politiquement vous seriez prêts, comme le Gouvernement, à laisser 800 personnes dans les Jardins d'Apolline, en leur disant – ce qui est d'ailleurs le cas dans d'autres pays – qu'il faut attendre que la justice passe...

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je vous réponds qu'en ce qui me concerne je n'ai pas de souci avec cet enchaînement. Un peu plus sur le second que sur le premier, mais je voulais qu'on soit bien en phase sur le premier.

M. le Ministre d'Etat.- On va minimiser les conséquences ou l'impact de cette éventuelle destruction de preuve, mais il est clair que ce ne sera pas aussi parfait que si on avait attendu le temps de la justice.

Sur le second, nous sommes à la rédaction du cahier et les Services de Mme GRAMAGLIA s'y emploient,

nous allons regarder comment on peut faire pour que le plus de personnes puissent être associées à cette affaire, il n'y a pas d'exclusivité de la part du Gouvernement dans le choix de l'opérateur.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- C'est exactement la question que je voulais poser sur les preuves.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Simplement une remarque, sachant que M. ALLAVENA l'a exprimée. Je suis un peu surpris que l'on puisse attribuer des marchés de plusieurs dizaines de millions d'euros sans finalement faire d'appel d'offres.

Alors, je comprends votre réponse qui est la nécessité d'aller vite, mais il est vrai que c'est quand même une procédure inhabituelle.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, encore une fois, la situation est inhabituelle. Encore une fois ce n'est pas parfait, j'en conviens volontiers. Nous en sommes à la rédaction du cahier des charges et on va voir comment on peut évoluer. Mais ce qui nous a conduits dans cette affaire, encore une fois, c'est la célérité.

M. Christophe ROBINO.- L'urgence, à mon sens, est des reloger les foyers. Quant aux travaux, compte tenu des aléas que nous avons connus, il convient de s'entourer du maximum de sécurité pour qu'on ne se retrouve pas, à nouveau, dans des procédures.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je pense qu'en maîtrise d'ouvrage de délégués, en cas de problème, ce sera beaucoup plus facile de déterminer des responsabilités éventuelles.

Donc moi ça me convient.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- La question étant posée, la réponse étant donnée, du coup on se retrouve un peu à cautionner la situation ou alors il faut la contester.

Donc, j'essaie de trouver aussi des solutions et des explications qui puissent nous sortir d'une telle situation. Je me souviens d'une explication, lorsque l'entreprise choisie, avait été soumissionnaire et qu'elle n'avait pas été retenue. J'ai eu des échos quant à la raison : c'était parce qu'elle était plus chère. N'empêche que si c'est celle-là qui avait été prise, peut-être qu'elle n'aurait pas fait les dégâts qu'il y a eu.

Cela arrive souvent dans les appels d'offres, mais lorsqu'une personne est écartée, on prend celle qui arrive derrière, même si le tarif proposé est un peu plus élevé, pour ne pas refaire un appel d'offres. Ce sont des cas qui se présentent parfois... Si cela peut vous aider, Monsieur le Ministre...

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Personnellement, je partagerai tout à fait l'opinion, la réflexion de M. BURINI, en l'occurrence cela ne me choque absolument pas. La situation est exceptionnelle, l'Etat était maître d'œuvre, donc il ne peut pas s'offrir le luxe ou la honte d'un deuxième problème. Donc, il engage pleinement sa responsabilité et on n'en est plus, dans ces cas-là, à chercher le mieux placé financièrement, le mieux offrant. C'est vraiment, je pense, une situation à nulle autre pareille, Dieu merci d'ailleurs, la Principauté n'a pas connu l'équivalent jusqu'à présent et, à situation exceptionnelle, mesures particulières tout aussi exceptionnelles... Non, cela ne me choque absolument pas. C'est une manière pour l'Etat, je pense, de marquer sa prise de responsabilité dans la suite des événements, c'est-à-dire qu'il y a presque une obligation de résultat.

M. le Président.- Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

J'abonde tout à fait dans le sens de ce que viennent de dire M. BURINI, M. RIT et M. BOISSON. Je pense effectivement que le maximum a été fait et c'est paradoxal, on ne peut pas demander une chose et son contraire. Faire vite, faire bien et faire longtemps. C'est comme si lorsqu'il y a le feu, on se demande si on ne va pas mouiller la moquette en éteignant le feu avec de l'eau. Il faut savoir, à un moment

donné, choisir ; et dans l'urgence, je crois qu'il faut réagir avec pertinence. Je pense que cela a été tout à fait le cas. Alors, on ne peut pas se réjouir qu'il y ait des malfaçons, etc... mais on peut quand même se réjouir qu'en cas de problèmes, ils soient réglés efficacement, en perturbant le moins possible les personnes qui sont concernées.

En ce qui me concerne, je pense que la bonne décision a été prise, la meilleure en tout cas en pareille circonstance.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je voulais savoir, au niveau de la technique budgétaire, si dans les années à venir on allait continuer à passer par les Comptes Spéciaux du Trésor ou si on allait passer par les comptes budgétaires ?

Je vous demande cela parce que les Comptes Spéciaux du Trésor, c'est ce que l'on voit en dernier. Donc, dans les années à venir, je crois que les fins de séances vont être très longues.... Comme cette mandature avait mis en place l'étude de la Section 7 en début de la première partie des Dépenses, mais peut-être faudrait-il les inscrire à la Section 7 – je le dis pour les successeurs – et les Comptes Spéciaux du Trésor et ne pas discuter de ce chapitre en fin de séance, à minuit, parce que je pense que le sujet des Jardins d'Apolline n'est pas clos.

M. le Président.- Vous voulez instaurer cela pour le Budget Primitif ?

M. Marc BURINI.- Non, non !

(Rires).

Je voulais vraiment savoir en termes de technique budgétaire, si on continuera avec les Comptes Spéciaux du Trésor ?

Vous n'avez pas encore décidé ?

M. le Ministre d'Etat.- On va y réfléchir, on est passé par cette procédure parce qu'il y avait urgence et qu'on n'avait pas de ligne. Mais je ne vois pas de difficulté – enfin sous le contrôle de Mme Sophie VATRICAN – à ce que l'on fasse des inscriptions budgétaires à partir de l'année prochaine.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.*- On va dans un premier temps continuer par le biais du Compte Spécial du Trésor jusqu'à ce que les choses soient plus claires au niveau des responsabilités et voir quelle sera la part qui sera à prendre sur le Budget, en dépenses.

M. le Ministre d'Etat.- On ne désespère pas quand même de récupérer un peu d'argent.

L'avantage du Compte Spécial du Trésor c'est qu'il peut avoir des Recettes.

M. le Secrétaire Général.-

85 – Comptes de Prêts

Dépenses	Recettes
62.470.000	1.283.300

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont absents de l'hémicycle :
MM. Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI et
Eric ELENA).*

Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions ?
S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Sont absents de l'hémicycle :
MM. Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI et
Eric ELENA).*

Avant de lever la séance, je vous rappelle que nous nous retrouverons demain vendredi 6 octobre, à 17 heures, dans un premier temps, pour les explications de vote de chacun et le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2017 et, dans un second temps, la discussion du projet de loi, n° 970, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales.

Je vous remercie.

La séance est levée.

La Séance est levée à 22 heures 40



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

